

Laura CHOUINARD et Michel POMERLEAU

LA RÉGIONALISATION DE RADIO-QUÉBEC: L'HISTOIRE D'UN PRÉTEXTE

Les Cahiers du Grideq sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec à Rimouski.

DACTYLOGRAPHIE

Lise BLANCHETTE

CONCEPTION GRAPHIQUE

Richard FOURNIER

DISTRIBUTION

GRIDEQ

300 avenue des Ursulines

Rimouski G5L 3A1

INFORMATION

Lise Blanchette, (418) 724-1440 ou 724-1441

REVISION ET ÉDITION

Jean Larrivée

ISBN: 2-920270-38-9

Tous droits réservés

Copyright 1987,

Université du Québec à Rimouski

Dépôt Légal, 4e trimestre 1987

REMERCIEMENTS

Nous tenons particulièrement à remercier nos directeur et co-directeur de recherche qui nous ont aidés à mener ce mémoire à terme. Nous voulons exprimer notre gratitude à notre directeur, M. Hugues Dionne, pour les conseils qu'il nous a prodigués et le temps qu'il nous a accordé, et M. Guy Rocher qui, malgré l'éloignement, a su nous faire de précieuses recommandations et suggestions comme co-directeur.

AVANT-PROPOS

Pour inhabituelle qu'elle soit, l'idée d'un mémoire de maîtrise conjoint n'est pas pour autant exceptionnelle. Ce n'est surtout pas dans le but de tenter une expérience, même si cela en a finalement été une, que nous avons adopté cette idée. C'est simplement le hasard qui nous a lancés sur cette voie. Ce mémoire n'est ni plus ni moins que la conjonction de nos intérêts académiques et professionnels respectifs.

Au moment où nous avons entrepris notre scolarité de maîtrise, en septembre 1980, Radio-Québec menait à terme son projet de régionalisation en procédant à la constitution de ses comités régionaux. En vertu de la procédure de nomination adoptée par Radio-Québec, Laura Chouinard a ainsi accédé, ce même automne, à la présidence du comité régional pour l'Est du Québec, c'est-à-dire la région administrative 01.

Cette expérience dans laquelle elle se lançait l'a ainsi amenée à envisager la possibilité d'orienter son mémoire dans le domaine des communications.

De mon côté, en m'inscrivant au programme de maîtrise en développement régional, mon objectif général, inspiré par ma formation académique et professionnelle, était de travailler précisément dans ce même champ de recherche, celui des communications. Si le sujet précis restait à identifier, l'idée principale était de débroussailler, un tant soit peu, le terrain de l'influence des mass media.

C'est au cours d'une simple discussion que nous avons pris mutuellement connaissance de nos intentions et qu'a germé l'idée de faire ce mémoire conjointement.

L'implication de Laura Chouinard dans Radio-Québec n'est pas étrangère, on le comprendra aisément, au choix de notre principal objet d'étude, soit Radio-Québec même. Nous y avons vu le double avantage d'avoir un plus large accès aux données qui nous étaient nécessaires et de profiter du privilège, non négligeable, d'avoir ainsi une "vision interne" de notre objet d'étude.

Par ailleurs, l'enclenchement du processus de régionalisation de Radio-Québec nous a suggéré l'idée complémentaire de défricher ce nouveau terrain. C'est ainsi que nous avons travaillé à élaborer une problématique qui incorporerait à notre recherche la dimension des répercussions de ce processus de régionalisation, et cela particulièrement dans la région de l'Est du Québec. Cette région, pour des raisons évidentes, constituait en effet une zone d'étude qui nous était plus accessible et donc plus facile à investiguer.

Notre recherche a donc débuté dès la fin de 1980. Nous tenons à préciser que c'est la période du début de nos travaux qui a en même temps déterminé la délimitation de notre période d'étude de Radio-Québec. Nous avons ainsi décidé d'étudier Radio-Québec à partir de sa naissance jusqu'à la période où se sont chevauchées la scission de la région administrative 01 et l'ordonnance de la Régie des services publics du Québec sur la programmation éducative de Radio-Québec au printemps 1981.

Nous sommes bien conscients que, depuis ce temps, l'histoire de Radio-Québec a continué de se faire. Les impératifs de la recherche exigeaient cependant que soit établi un découpage temporel où les données pouvaient être retracées et analysées. Aussi souhaitons-nous que ce mémoire puisse servir de phare à celui ou celle qui voudra bien se pencher sur les derniers traits de l'évolution de Radio-Québec.

Michel POMERLEAU

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMERCIEMENTS	v
AVANT-PROPOS	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LA TÉLÉVISION COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?	15
1.1 Le développement régional: conditions de développement et processus de régionalisation	15
1.1.1 Le développement "global"	16
1.1.2 La région: défi à la définition ...	20
1.2 Les mass media comme outil de développe- ment	24
1.2.1 L'analyse des effets	28
1.2.2 Convergence des fonctions	32
1.2.3 Les limites théoriques	43
CHAPITRE II RADIO-QUÉBEC: SON HISTOIRE, SES ACTEURS	55
2.1 Avènement de Radio-Québec et contentieux fédéral/provincial	55
2.1.1 La solution éducative 1968-1970 ...	57
2.1.2 Le problème de la diffusion	59

	Page	
2.2	Sur la voie de l'éducation élargie et démocratique	62
2.2.1	L'opération 300: l'occasion d'une réflexion	62
2.2.2	Le processus de diffusion	63
2.2.3	Les audiences publiques de 1975 ...	64
2.2.4	Les commentaires reçus	66
2.3	Diffusion et régionalisation	71
2.3.1	L'extension du réseau et les comités régionaux	71
2.3.2	L'action dans l'Est du Québec	75
2.4	Le temps des évaluations	78
2.4.1	Certains paramètres d'évaluation ..	78
2.4.2	Les enjeux politiques	82
2.4.3	Le comité Rocher	84
2.4.4	Les réactions	90
2.4.5	L'étude Lafrance	92
2.4.6	La situation	100
2.5	Le temps de l'extension	101
2.5.1	L'amendement de la loi	101
2.5.2	La loi 5 et la loi 4	106
2.5.3	La participation	109
2.5.4	Processus de formation des comités régionaux	110
2.5.5	Scission de la région Bas-Saint- Laurent/Gaspésie	111
2.6	La programmation éducative et son approbation	112
2.6.1	Les interventions	112

	Page
2.7 L'évaluation continue	115
2.7.1 Les objectifs à maintenir	115
2.7.2 L'autre télévision de demain	118
CHAPITRE III LA RÉGIONALISATION COMME DISCOURS	125
3.1 Le prétexte du développement	126
3.1.1 Le développement indéterminé	126
3.1.2 L'accès au processus de production télévisuel	131
3.2 L'éducation: l'argument de légitimité ...	135
3.2.1 Le contexte politico-constitutionnel	135
3.2.2 L'éducation: une mission en définition	136
3.2.3 Stratégie de diffusion d'une culture	144
3.3 La régionalisation: un principe politique	145
3.3.1 Les fondements participationnistes des années soixante	145
3.3.2 Convergences et divergences chez les régionaux et les nationaux	147
3.3.3 Radio-Québec en région: un outil revendicateur d'autonomie culturelle	153
CHAPITRE IV LE DISCOURS JUSTIFICATEUR	161
4.1 De la télévision éducative à la télé- vision générale	162
4.1.1 L'éducation, un mal nécessaire	162

	Page
4.1.2 La question éducative: une interrogation portée surtout par les nationaux	163
4.1.3 La régionalisation, élément d'un consensus national	165
4.1.4 La caution	167
4.2 L'utopie du développement	169
4.2.1 Un développement sans substance ...	169
4.2.2 La fonction de développement a été peu interrogée	171
CONCLUSION	175
POSTFACE	179
BIBLIOGRAPHIE	185
LISTE DES SIGLES	197

INTRODUCTION

Le développement rapide des mass media, de quelque nature qu'ils soient, au cours des dernières décennies a donné un nouveau souffle au débat sur leur influence. Toutefois, la subjectivité qui alimentait autant les craintes que les espoirs aux premiers balbutiements de la radio a fait place, graduellement, à l'élaboration d'instruments d'analyse, empruntés autant à la sociologie qu'à la psychologie, avec lesquels on a lentement dégagé des pistes d'étude plus rigoureuses.

Malgré tout, l'étude de l'impact des mass media demeure largement tributaire d'un empirisme qui en laisse les contours toujours flous. A part une théorie mathématique de l'information dont l'application rencontre vite ses limites pratiques, les communications de masse, malgré les recherches qui leur ont été consacrées, n'ont pu engendrer de théorie générale qui rendrait compte rigoureusement de leur efficacité, de leur portée. Lieu d'un entrelacs d'approches sociologique, mathématique, philosophique, psychologique, culturaliste, fonctionnaliste et quoi d'autre, les communications de masse ont davantage suscité jusqu'à présent la controverse théorique qu'elles n'ont imposé de consensus. Cela n'enlève rien à la valeur des recherches qui ont été faites, ce serait plutôt l'indice qu'il reste encore du travail à faire. Cependant, il y a un point que toutes ces approches ne remettent pas en cause, c'est celui de l'influence des mass media, de quelque importance qu'elle soit. C'est à travers ce caractère indéniable de l'influence des media que nos sociétés modernes ont vu en ceux-ci des auxiliaires importants du changement social.

Cependant, à la pratique, il a fallu se rendre à

l'évidence que les mass media pouvaient aussi bien être des agents de changement que des agents de renforcement de nos attitudes sociales; autrement dit, l'influence des media n'allait pas nécessairement et invariablement dans le sens du changement. On a dû en somme admettre que l'influence des media était subordonnée à deux éléments de base: d'abord au contenu même de la production diffusée et ensuite aux conditions intellectuelles et psycho-sociologiques de réception de ce contenu par l'auditoire. La force ou l'impuissance des mass media, comme agents de changement social, tiennent à ces deux facteurs. Les media peuvent-ils contribuer au changement, au développement? Oui, mais à condition de tenir compte de ces exigences.

Dans l'Est du Québec, peut-être plus qu'ailleurs en raison de la lente évolution des media écrits et électroniques dans cette région périphérique, le développement régional a servi d'argument majeur à bien des groupes et individus pour revendiquer une amélioration qualitative et quantitative des services de diffusion.

De façon générale, il faut reconnaître que la région de l'Est du Québec est plus ou moins bien équipée sur le plan des media électroniques et surtout qu'il existe des inégalités, en terme d'équipement, à l'intérieur de la région.

La répartition des entreprises de communication électronique semble bien en effet s'être faite proportionnellement aux concentrations de population, ce qui n'a pas joué en faveur de la Gaspésie où la population est étalée le long du littoral de la péninsule. Cette répartition des entreprises s'explique, entre autres, par le fait que c'est l'entreprise privée qui, à l'origine, a pris en charge ce secteur des communications. Le financement de ces entreprises étant assuré par la publicité, et les tarifs publicitaires variant en fonction de la taille de l'audience, il est facile de comprendre que les mass media se soient implantés

prioritairement dans les zones les plus peuplées. Qu'il suffise de mentionner qu'à Rimouski, ville la plus importante de l'Est, on retrouve, en 1980, deux stations de télévision et quatre de radio. Matane possède deux stations de radio et une de télévision; Rivière-du-Loup, une de télévision et une de radio. Ce sont là les trois villes les plus peuplées de la région; deux sont situées dans le Bas-Saint-Laurent (Rimouski et Rivière-du-Loup) et une en Gaspésie, Matane, encore que cette ville ne soit pas en plein coeur de la Gaspésie, chevauchant même la frontière imprécise entre cette région et celle du Bas-Saint-Laurent. Il n'existe qu'une seule autre station de télévision dans l'Est du Québec, il s'agit de CHAU-TV située à Carleton. On retrouve huit autres stations de radio, de taille modeste, soit celles de La Pocatière, du JAL, de Ville Dégelis dans le Bas-Saint-Laurent; de Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, New-Carlisle et Amqui en Gaspésie. Au total, on retrouve donc trois stations de télévision et onze de radio dans le Bas-Saint-Laurent, comparativement à une station de télévision et quatre de radio en Gaspésie.

Les entreprises de communication gaspésiennes sont, comme il a été souligné, de taille relativement modeste en général. De plus, il faut bien préciser que ces médias ne desservent pas l'ensemble du territoire gaspésien; ils y ont au contraire un rayonnement relativement limité, ce qui nécessite l'implantation de stations réémettrices. De façon générale, il n'y a pas non plus de chevauchement des aires de diffusion, ce qui confine l'auditeur à l'écoute d'une seule station de radio ou de télévision.

Cette situation a amené la population de la région, celle de la Gaspésie en particulier, à revendiquer un meilleur traitement en matière de communication hertzienne. Ces revendications ont été adressées principalement à Radio-Canada, sous le principe qu'il appartient à un organisme dispensant un service public, financé à même les taxes de contribuables, de suppléer aux incapacités de l'entreprise privée.

C'est le même principe de base qui a justifié les revendications régionales au moment de la mise en place de l'Office de radio-télédiffusion du Québec, Radio-Québec.

Derrière ce principe fort défendable d'équité avec le reste de la population payeuse de taxes, les réclamations régionales à propos des équipements de radio-télévision ont aussi mis l'accent sur l'idée d'un développement régional étroitement lié aux media. On soutenait que l'amélioration des communications hertziennes ne pouvait que constituer un apport bénéfique au développement d'une région comme l'Est du Québec.

Dans le cas de Radio-Québec, l'occasion de faire valoir cet argument était belle. Cette télévision publique s'était non seulement donné un mandat éducatif, mais elle avait aussi rapidement annoncé son intention de rejoindre l'ensemble de la population québécoise par la voie de la régionalisation. Les promesses virtuelles du mandat éducatif en regard du développement régional et la place accordée par l'État aux régions à l'intérieur même de la structure radio-québécoise étaient alléchantes pour les ténors du développement régional. L'occasion était fort belle en effet et elle a été saisie. Dans ce contexte, il n'était donc pas étonnant de retrouver l'argument du développement régional, ou du développement tout court, dans le discours des différents intervenants mêlés à ce vaste dossier.

C'est précisément l'utilisation de ce concept de développement dans le discours de la régionalisation de Radio-Québec que ce mémoire tente principalement de cerner. Quelle vision du développement a été défendue dans ce discours tenu d'un côté par l'appareil radio-québécois, incluant les autorités politiques et administratives de l'ORTQ, et de l'autre par les différents groupes d'intérêt qui se sont préoccupés du dossier?

En dépit d'une certaine plate-forme commune, l'ensemble du discours dressé par les différents intervenants conserve une hétérogénéité qui justifie que l'on s'attarde à la façon dont a été défendu et utilisé le concept de développement, qu'on parle de développement régional ou de développement tout court.

Cette hétérogénéité n'est pas sans susciter certaines questions d'ailleurs sur les orientations de Radio-Québec et que l'étude du concept de développement est susceptible d'éclairer sous un angle nouveau.

En effet, la Société de radio-télévision du Québec existe toujours en vertu d'une mission éducative qu'elle a dû adopter, en dépit d'objectifs parallèles que poursuivait le gouvernement unioniste qui l'a créée en 1968, pour être conforme aux dispositions constitutionnelles qui ne permettent pas à une province d'exploiter un réseau de télévision générale.

On peut supposer légitimement que cette obligation constitutionnelle confinant Radio-Québec au secteur éducatif n'a pas éliminé toute velléité de conserver à cette télévision une orientation plus largement culturelle que le gouvernement Daniel Johnson, à l'époque, ne cachait d'ailleurs pas. Mais dès ce moment, au-delà de la légitimité constitutionnelle qu'elle assurait, l'éducation ne pouvait-elle pas servir simultanément de base de lancement à une télévision québécoise "nationale"; une télévision dont le mandat importait moins que sa simple existence et son expansion éventuelle sur le territoire québécois?

Cette dernière question pose consécutivement celle de la justification de la régionalisation. Prenant racine dans l'humus de l'idéologie démocratique de la participation qui avait recouvert le Québec dans les années soixante, le principe de la régionalisation adopté par l'ORTQ visait-il réellement à actualiser le mandat éducatif en priorité ou à associer la

population à ce projet dans l'esprit d'une consolidation d'une télévision générale québécoise?

Par ailleurs, si l'on peut supposer que les buts poursuivis par les autorités politiques et administratives de Radio-Québec n'ont pas toujours été ceux qui étaient avoués, la population régionale que l'on a voulu intégrer au projet avait-elle les mêmes intérêts? Si l'on se replace dans le contexte d'une région défavorisée sur le plan des media comme celle de l'Est du Québec, cette dernière ne pouvait-elle légitimement nourrir comme ambition première d'avoir accès à un medium territorial supplémentaire, indépendamment de sa vocation, surtout si elle avait la possibilité d'en avoir un certain contrôle?

Toute cette arrière-scène où se jouait la pièce de l'évolution de Radio-Québec fournit un autre décor au discours de la régionalisation, un décor où le développement joue un premier rôle. Mais le dénouement de la pièce n'est pas forcément celui qui semble couler de source. La question demeure: le développement, caution ou objectif de la régionalisation de Radio-Québec?

Pour en dégager les assises véritables, le concept de développement sera analysé dans le mémoire en fonction des trois paramètres principaux à travers lesquels le discours fonde implicitement ou explicitement son appréciation du développement: il s'agit de l'éducation, de la régionalisation et du pouvoir (influence) des mass media. Par ailleurs, le concept se doit d'être analysé en fonction des différents intervenants qui y ont fait appel. Le discours a donc été découpé selon ces intervenants que nous avons divisés en deux groupes nominaux, les régionaux et les nationaux, afin de mettre leur argumentation en parallèle et en vérifier les différences et les similitudes.

Le mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier présente les considérations théoriques sur le

développement, la régionalisation et le rapport communication de masse/développement qui doivent éclairer l'analyse du discours, le second chapitre relate l'histoire chronologique de Radio-Québec en décrivant les principales phases de son évolution à travers les intervenants qui y ont été mêlés. C'est le chapitre central sur lequel est basée l'analyse du discours. Le chapitre trois extirpe du discours l'argumentation régionale et nationale sur l'éducation, la régionalisation et les mass media en regard du développement et la confronte aux éléments théoriques du premier chapitre. Finalement, le quatrième chapitre propose de dégager la portée du concept de développement utilisé par les intervenants en extrayant la justification de l'argumentation régionale et nationale en fonction de la propre cohérence de cette argumentation et aussi des éléments théoriques.

Enfin une conclusion résume les objectifs de la recherche et en dégage les traits saillants. Elle propose également une brève réflexion sur l'utilisation du concept de développement et sur les pratiques des mass media.

Hypothèses et démonstration

La mise en situation qui précède nous amène à formuler les hypothèses de recherche suivantes:

1. le principe éducatif avait une fonction de légitimité externe à Radio-Québec; l'ORTQ ne pouvait exister sans s'y soumettre;
2. l'option régionaliste avait une fonction de légitimité interne à Radio-Québec; elle constituait la voie de la consolidation territoriale;
3. Radio-Québec est passé d'une conception éducative obligatoire à une conception diffusionniste souhaitée;

4. Le concept de développement a servi à légitimer la démarche radio-québécoise; le développement n'en a pas constitué l'objectif central.

Pour arriver à faire la preuve de ces hypothèses, il faut se concentrer sur les trois éléments de base sur lesquels repose le discours de la régionalisation: la régionalisation même, le mandat éducatif et la télévision comme moyen de communication. Ces éléments sont très étroitement liés l'un à l'autre; les deux premiers parce que le discours les a formellement associés et le troisième parce qu'il constitue virtuellement, en bout de ligne, le principe dynamique dont dépend la réussite même de l'entreprise radio-québécoise. Et c'est de la combinaison de ces trois éléments de base dans le discours que le concept de développement tire son essence chez les deux groupes d'intervenants.

Afin de dégager la nature et le rôle du concept de développement dans le discours, il nous a fallu tracer un historique des principales étapes de l'avènement et de l'évolution de la Société de radio-télévision du Québec. Mais cet historique ne pouvait être d'un réel apport sans que les faits bruts fissent place aux acteurs mêmes, c'est-à-dire ceux-là qui, par leurs motivations, leurs objectifs, leurs commentaires et leur implication, ont tracé la véritable ligne directrice de l'évolution de Radio-Québec. Ce sont les principes et les valeurs que ces intervenants ont défendus qu'il fallait retrouver pour amorcer une analyse du discours.

C'est la recherche même de ces principes qui a forcé le départage des intervenants en deux groupes distincts puisqu'elle a clairement mis en évidence les divergences d'intérêts, de perception et d'utilisation de ces principes existant entre les porte-parole de l'institution étatique radio-québécoise, les nationaux, et ceux des groupes régionaux associés au dossier de la régionalisation, les régionaux. Pour les besoins de cette étude, seules les revendications des

groupes régionaux de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine) ont été considérées. Pour fins d'analyse et d'appréciation des positions des deux groupes d'intervenants, l'avis de tiers-groupes dont l'intérêt au dossier est reconnu a aussi été considéré, toujours en regard des questions d'éducation, de régionalisation et de développement.

C'est en conservant ce parallèle régional/national que nous avons retiré et synthétisé de l'historique la vision et la considération qu'ont accordées les deux groupes d'acteurs aux trois principes de base mentionnés. Dans chacun des cas, cette synthèse a été mise en rapport avec les choix objectifs d'organisation à Radio-Québec et pondérée aussi en regard des conditions d'influence de la télévision.

Le choix de cette option d'analyse, c'est-à-dire fondée sur l'étude des trois principes cités, trouve sa justification à travers certains postulats de base quant à l'évolution de Radio-Québec, aux orientations qui y ont été choisies.

Nous considérons en effet au départ que, Radio-Québec s'étant donné une mission éducative, le discours "éducatif" devrait logiquement être centré sur des objectifs éducatifs précis et, conséquemment, sur le contenu de la programmation, sur le message. De la même façon, parallèlement, l'ambition de Radio-Québec de rejoindre l'ensemble de la population québécoise entraîne un discours "diffusionniste" qui devrait être spécifiquement centré sur le public, sur la pénétration du message.

Contenu et diffusion constituant les deux pôles de la mission éducative, la régionalisation doit ensuite s'y insérer comme principe d'opérationnalisation, c'est-à-dire le principe qui doit assurer l'accès du medium au public et l'adaptation du message à ce même public.

Cependant, les trois termes de cette ligne directrice n'ont pas la rigidité conceptuelle qui assurerait qu'ils donnent effectivement lieu au processus qu'ils suggèrent. Ce processus et ses résultats sont davantage tributaires de la conception et de l'importance qu'ont et qu'accordent les intervenants à l'éducation/contenu, à la diffusion/pénétration du message et à la régionalisation/moyen d'opérationnalisation.

L'interdépendance de ces trois termes fait que l'appréciation que les intervenants peuvent faire de l'un d'entre eux doit déterminer l'appréciation consécutive des deux autres et dessiner ainsi les résultats qu'engendrerait cette dynamique. Autrement dit, les intérêts mêmes des acteurs sont susceptibles de faire glisser le discours plus ou moins vers l'un des deux pôles, de forcer une conceptualisation de la régionalisation en conséquence et de faire déboucher le discours sur une pratique télévisuelle en concordance avec ces intérêts.

C'est en tenant compte de ces postulats que le discours radio-québécois, tant chez les nationaux que les régionaux, a été étudié. Il s'agit de voir comment ces intervenants ont élaboré leur conception de l'éducation et de la régionalisation, à quels arguments ils ont eu recours pour défendre leur point de vue et, en bout de ligne, quel objectif ils cherchaient à atteindre.

C'est à partir de ce gros plan sur l'argumentation des deux groupes d'intervenants que nous devons tenter d'y trouver sa justification. C'est en comparant les choix d'organisation faits par Radio-Québec aux conditions objectives de son existence et de l'actualisation de son mandat, et en comparant également ces conditions à la cohérence de l'argumentation que le discours pourra prendre un sens qui permettra d'apprécier plus justement la place qu'y prend finalement le concept de développement.

La mise en parallèle des discours régional et

national permettra aussi de vérifier comment leurs auteurs ont pu utiliser les concepts de base et d'en discerner les différences et similitudes.

L'utilisation des concepts dans le discours sera également comparée aux dimensions théoriques de ces notions que nous exposons au début du mémoire. Nous y présentons un bref aperçu des aspects théoriques des notions de régionalisation et de développement ainsi qu'un survol théorique de la question de l'influence des mass media. Nous avons délibérément délaissé la notion d'éducation, dans sa dimension théorique, en prenant pour acquis que l'idée générale d'apprentissage et d'acquisition de connaissances contenue dans ce concept pouvait aisément faire l'unanimité et constituer une assise suffisante dans le cadre de cette étude.

Méthodologie

Sur le plan méthodologique, la préparation de cette analyse a nécessité des recherches sur deux plans: théorique et historique.

Avant de procéder à une analyse, il fallait évidemment dresser un historique de l'avènement et de l'évolution de Radio-Québec. Dans la perspective d'une analyse du discours de la régionalisation, cet historique devait cependant présenter les principaux jalons chronologiques de l'évolution radio-québécoise tout comme les principaux acteurs qui ont eux-mêmes placé ces jalons.

La réflexion et la pratique concernant la régionalisation de la SRTQ et son opérationnalisation se sont étendues sur une dizaine d'années. Elles sont le fruit conjugué d'actions de plusieurs intervenants. Ceux-ci ont été identifiés au fur et à mesure des lectures et conversations en cours de recherche. Des personnes, groupes ou responsables se sont succédé à la tête des organisations mêlées au dossier; ils ont imprimé leurs conceptions aux lignes directrices

empruntées par Radio-Québec, apporté des nuances et même suggéré des redéfinitions.

Pour bien situer le contexte, mentionnons qu'au gouvernement du Québec, maître-d'oeuvre de Radio-Québec, plusieurs "décideurs" ont influencé le devenir de la société d'État. Qu'il suffise de mentionner le ministre des Communications, le ministère de l'Éducation, l'Assemblée nationale, le Conseil des ministres, le Conseil du trésor, la Régie des services publics du Québec ou divers comités ministériels.

Au strict niveau de la société d'État, la direction générale gère les activités sous l'autorité d'un conseil d'administration. Chaque vice-présidence, relevant du président-directeur général, possède du personnel regroupé par champs de spécialisation. Divers services les soutiennent: planification, recherche, développement, information, relations publiques. Les regroupements d'employés en syndicats et associations ont ajouté des éléments importants au discours. Ils ont produit leur documentation, fourni leurs données et se sont même affiliés à des compétences privées ou institutionnelles pour diverses recherches et analyses. C'est toute cette structure qui a constitué le bloc des intervenants dits nationaux.

Sur le plan régional, des groupes autonomes ou constitués en front commun ont cherché à faire entendre leur voix. Dans l'Est du Québec, le comité régional provisoire de Radio-Québec, mis sur pied en 1976, a travaillé à jeter les bases de la régionalisation tout en sensibilisant la population régionale à cette télévision éducative jusque-là inaccessible. Autour de ce comité ont gravité des groupes régionaux préoccupés tant de communication que d'éducation, de culture ou de développement. Des institutions scolaires de tous niveaux, des syndicats, diverses associations, déjà constituées ou "ad hoc", ont pris une part active aux discussions.

D'autre part, des tiers-groupes ou individus,

d'intérêt ou d'influence reconnus, sensibles à la problématique de la télévision éducative au Québec, ont aussi pris position dans ce dossier, ont émis leur avis. C'est le cas notamment de l'Institut canadien d'éducation aux adultes, de la Fédération nationale des communications, des institutions d'enseignement universitaire, de regroupement d'utilisateurs ou de certains spécialistes des communications.

C'est dans le foisonnement de ces interventions, tantôt concordantes, tantôt contradictoires, que s'est forgé le discours de la régionalisation. Pour en retrouver le fil, la consultation de nombreux documents a été nécessaire. Ont donc été consultés des rapports annuels, des rapports de recherche, d'audiences publiques, de comités divers, de consultation, des décisions gouvernementales, des textes de lois, des mémoires, des cahiers spécialisés, des allocutions et discours, des documents de travail et notes de service, des comptes rendus d'événements, du courrier officiel, des brochures institutionnelles, des plans d'opération, manuels de régie, une chronologie commentée, des ordonnances ainsi que la Gazette officielle. A cela s'ajoutent des conversations informelles avec certains des intervenants impliqués dans le dossier pour éclairer certains points.

La revue littéraire et le dépouillement de la documentation ont été établis et effectués en fonction des concepts-clés d'éducation, de régionalisation et de développement autour desquels s'est élaboré le discours. Ceci devait permettre de faire émerger les fondements du discours et de mettre en parallèle les arguments des deux principaux groupes d'intervenants.

Pour jeter un regard critique sur le discours ainsi articulé autour de ces concepts-clés, il nous a fallu dans un deuxième temps faire une recherche théorique sur ces concepts. La pondération de l'argumentation des deux groupes d'intervenants passait nécessairement par un survol théorique des concepts de régionalisation et de développement. Comme il a déjà

été mentionné, le concept d'éducation a été volontairement mis de côté sur le plan théorique en considérant qu'il eût fallu y consacrer pratiquement un mémoire en soi pour en présenter un aperçu théorique satisfaisant. Bien que cette notion soit vaste, qu'elle renvoie à tout un concept de société, l'éducation, si elle ne fait pas forcément consensus dans ses méthodes, le fait au moins dans ses grands objectifs qui sont ceux, comme il a été dit, d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. Ce sont ces grands objectifs qui ont été pris en considération.

Par contre, il nous est apparu essentiel de faire un rappel théorique de la question de l'influence des mass media. La nature même de diffuseur qu'est Radio-Québec est partie prenante de tout le discours; celui-ci ne peut en faire abstraction et l'argumentation défendue doit logiquement en tenir compte. Ce rapport théorique était aussi doublement nécessaire dans la mesure où la question de l'influence des mass media est loin de faire l'unanimité. Ce problème est vaste et nous n'avons pas la prétention de le régler. Le survol théorique vise plutôt essentiellement à présenter les principaux paramètres qui conditionnent l'influence des media et qui mettent simultanément en relief la complexité du mécanisme d'influence.

Les concepts de développement et de régionalisation ont été dressés à partir d'ouvrages généraux de sociologie et d'économie et aussi de certains ouvrages touchant plus particulièrement ces questions. Quant au rapport mass media/développement, sa présentation théorique a été élaborée à partir d'ouvrages de sociologie des communications de masse.

Finalement, l'analyse même du discours a cherché à mettre en relief la cohérence même du discours des deux groupes d'intervenants pour la confronter ensuite aux éléments théoriques des concepts de base.

LA TÉLÉVISION COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?

1.1 LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL: CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT ET PROCESSUS DE RÉGIONALISATION

Comme c'est le cas pour tant d'autres concepts, il ne suffit assurément pas de parler de développement et de région pour lever toute ambiguïté sur la réalité que ces notions recouvrent. C'est une réalité vaste que le simple consensus linguistique sur les termes ne peut épuiser.

Les notions de développement et de région incluent de nombreux paramètres qui en sont les éléments constitutants et que ce consensus linguistique peut abusivement condenser ou même carrément escamoter. Dans la perspective de notre étude, il devenait nécessaire de procéder à une identification théorique de ces paramètres pour éviter l'équivoque à laquelle confine le caractère générique des simples termes développement et région; celui de région étant surtout indispensable à préciser si l'on veut ensuite parler

de régionalisation. Cet inventaire théorique doit aussi permettre d'apprécier plus justement l'utilisation de ces mêmes termes dans le discours radio-québécois.

1.1.1 Le développement "global"

Le principal facteur d'ambiguïté dans la notion de développement réside sans doute dans les dimensions économique et sociale qui y sont contenues. Et si l'on doit reconnaître la coexistence de ces deux dimensions, la place qu'elles occupent et leur nature même appellent bien des nuances.

Ainsi, le concept de développement est fréquemment assimilé à celui de croissance. Pourtant, selon René Passet, cette assimilation est faite à tort¹. Celui-ci soutient que ces deux concepts ne doivent pas être confondus et il ajoute qu'ils se distinguent même du progrès. D'après lui, la notion de développement englobe et dépasse celle de croissance.

L'idée de croissance revêt au départ un caractère strictement économique. Elle caractérise un type d'économie où "l'excédent de la production sur la consommation correspond à un dépassement du minimum nécessaire à la survie psychologique des populations"². "Elle représente la masse des produits finis et des services fournis chaque année par l'économie"³ et constitue la mesure de la progression de cette masse de produits et de services. Pour prendre la mesure de cette progression, il existe des indicateurs dont les principaux, d'après Fréchette, Jouandet-Bernadat et Vézina, sont le produit intérieur brut (PIB) total et per capita, le revenu personnel disponible et la productivité du travail⁴. De son côté, Passet ajoute que la croissance s'accompagne, de façon générale, du changement structurel des éléments qu'elle affecte, soit population, production industrielle, produit global, produit par tête, ressources et comportements au sein de l'économie. Toutefois, il s'agit là des conséquences du phénomène de la

croissance et non du phénomène lui-même⁵.

D'après René Passet, le développement serait donc un concept plus large que celui de croissance tel que décrit brièvement. Pour lui, "le développement d'un ensemble territorial est fait de la croissance d'un certain nombre de variables (produit global, par exemple) accompagnée des changements structurels et mentaux favorables à sa poursuite"⁶.

On remarque que cette définition conserve au développement sa finalité économique. En effet, dans la définition, si les changements structurels et mentaux peuvent être associés à une dynamique sociale et culturelle, ils doivent néanmoins, en dernier ressort, favoriser la croissance économique. Autrement dit, si l'on respecte fidèlement la définition, il n'y a pas de développement si les changements structurels et mentaux ne sont pas favorables à la croissance économique.

Alors que Passet tisse les premiers liens entre les dimensions économique et sociale du développement, Gérard Fortin élimine de sa définition cette finalité économique pour donner prépondérance à l'aspect social tout en considérant que "la notion de développement dépasse ce qui est couramment entendu sous les vocables de développement économique et social"⁷. Pour lui, le développement consiste en "la possibilité pour une société de choisir collectivement les objectifs qu'elle entend poursuivre, ensuite les moyens les plus efficaces pour atteindre ces objectifs"⁸. Selon cette conception, le développement apparaît plus ici comme une méthode qu'un résultat.

Fortin considère donc que le développement est basé sur la capacité d'autodétermination collective d'une société, mais que cette autodétermination ne peut se réaliser qu'à certaines conditions. L'auteur précise ainsi que le développement, tel qu'il le définit, n'est possible que s'il existe, au niveau du

système culturel, des symboles et des représentations collectives s'articulant avec des valeurs sociales de participation et de rationalité. Il ajoute qu'à un tel système culturel doit correspondre, chez l'individu, un type de personnalité ouverte qui admet la possibilité d'un contrôle sur son univers naturel et social, par opposition à un type de personnalité fermée qui n'admet pas cette possibilité⁹.

La coloration sociale et culturelle de la conception de Fortin du développement rejoint davantage la définition que René Passet donne du progrès plutôt que du développement, deux notions qui sont distinctes selon ce dernier. En effet, pour René Passet, le progrès est essentiellement un développement qui se fait dans le sens d'objectifs prédéterminés¹⁰, ce qui est conforme, dans l'esprit, à la conception de Fortin. Au-delà des différences de termes, les deux auteurs partagent l'idée d'une implication active des membres d'une société dans le processus de développement.

Le double aspect de l'autodétermination collective qui est au coeur de la définition de Gérald Fortin, et en bout de ligne de celle de Passet, trouve aussi des échos chez d'autres auteurs. Ainsi, dans la définition qu'ils donnent du développement, Gabriel Gagnon et Luc Martin estiment qu'il y a trois dimensions au développement: la capacité politique et administrative d'exploitation maximale des ressources dont dispose une société, la capacité de répartition égalitaire entre les membres de la société des fruits de la production et, enfin, la capacité de mobiliser ces membres pour qu'ils soient en mesure de définir eux-mêmes les conditions de leur production et de leur jouissance¹¹.

Ces deux auteurs font littéralement le pont entre les conceptions de Passet et de Fortin. Tout en conservant une finalité économique au développement, ils font du processus décisionnel, à l'échelle sociale, le moteur des engrenages du développement. Sans

pour autant en conclure que la définition de Gagnon et Martin ne laisse aucun élément dans l'ombre, il faut souligner qu'elle a l'avantage de proposer une vision plus claire de l'articulation des aspects économique et social de la notion de développement.

Par ailleurs, Passet, Fortin, Gagnon et Martin, en développant leur vision respective de l'aspect social du développement, y induisent une dimension culturelle. En effet, Passet reconnaît cette dimension culturelle en parlant de changements mentaux; Fortin parle de la nécessité de la présence de symboles et de représentations collectives; et Gagnon et Martin parlent de mobilisation des membres d'une société, ce qui ne saurait exclure l'appel aux symboles et représentations collectives et l'éventualité de changements mentaux.

Le consensus de ces auteurs autour de la dimension socio-culturelle du développement est important à dégager clairement dans la mesure où les media, en tant qu'instruments culturels, sont directement rattachés à cette dimension du développement.

Le but de ce rappel théorique n'est pas tant de dégager une définition indiscutable du développement que d'en suggérer l'étendue et d'en dessiner les principaux aspects. Les paramètres qui la composent sont multiples et peuvent s'inscrire dans différentes hiérarchies selon les points de vue. Toutefois, il est important de noter que ces paramètres ne s'excluent pas mutuellement. Le développement n'est pas uniquement une question économique comme il n'est pas exclusivement social; il est la somme de ces deux dimensions. Il constitue aussi un processus dynamique qui se mesure autant par la progression de certaines variables quantifiables que par l'implication, à un degré plus ou moins important, des membres d'une société dans ce processus.

1.1.2 La région: défi à la définition

Le terme "région" hante le langage courant. Pourtant, loin d'en avoir circonscrit le champ sémantique, l'usage courant a plutôt donné un sens très extensif au mot région. A l'instar du concept de développement, celui de région est particulièrement ambigu, et cela pour les mêmes raisons de multiplicité et de hiérarchisation de ses éléments constitutifs.

Faire la preuve de cette ambiguïté est fort simple; il suffit de poser la question: où commence et où s'arrête la région? La réponse n'est pas évidente. La question ainsi posée risque de mener à une réponse peu satisfaisante en suggérant une optique étroitement géographique. Formulée de cette façon, la question aurait tendance à laisser dans l'ombre d'autres critères d'identification de la région qui ne sont pourtant pas négligeables.

Le critère géographique n'est pas forcément déterminant dans la définition de la région. Comme le suggère la définition de Jean-Jacques et Michèle Dayries, ce critère serait plutôt subordonné au cadre socio-culturel qui mesure l'homogénéité d'une région.

... le Conseil de l'Europe a donné cette définition de la région: "un territoire de dimension moyenne susceptible d'être déterminé géographiquement et qui est considéré comme homogène". Si l'on admet que la notion de "dimension moyenne" est toute subjective, on ne peut donner de la région une échelle-type. En revanche, le lien entre un territoire et un élément humain, comme la prise en considération du caractère homogène de ce territoire, est constant chaque fois qu'il est question de région¹².

La notion de région recouvrirait donc d'abord une réalité socio-économique où l'on doit retrouver un certain degré d'homogénéité. Comme le précisent Fréchette, Jouandet-Bernadat et Vézina, "la région homogène se caractérise par une uniformité du point de vue d'un ou de plusieurs attributs. Ceux-ci peuvent correspondre à la nature des ressources physiques, à la structure de l'activité économique, au revenu per capita, etc"¹³. Partant de ce point de vue, les variations de niveau socio-économique d'une région à l'autre détermineraient, par opposition, les régions développées et les régions sous-développées. Par contre, les critères de mesure de l'homogénéité d'un territoire étant posés, l'on conçoit aisément que leur hiérarchisation ou leur utilisation restrictive auraient des répercussions sur la configuration de la région à délimiter.

Par ailleurs, en ouvrant un volet sur les inégalités entre régions, cette approche descriptive socio-économique laisse entrevoir la dimension politique de la région; une dimension politique au sens d'un rapport fondé sur le pouvoir de la région. Le recours au modèle "centre-périphérie" permet de mettre en relief cette perspective politique qui différencie les deux termes de cette dichotomie et qui se superpose à la dimension socio-économique. En proposant sa définition du modèle centre-périphérie dans une optique infra-nationale, Alain Gagnon écrit:

Le centre se réfère avant tout aux milieux qui contrôlent les pouvoirs politiques et économiques; très souvent, on associe le centre aux grandes concentrations urbaines. La périphérie se compare négativement au centre puisqu'elle est la plupart du temps sous-développée et qu'elle constitue un réservoir de richesses que l'on peut facilement exploiter¹⁴.

Il est clair, par cette définition, que la région doit être conçue comme une entité socio-

économique homogène, mais aussi comme l'un des deux pôles d'une relation politique où elle est dominante ou dominée. Ainsi, par exemple, si Montréal et l'Est du Québec peuvent être considérés comme deux régions homogènes distinctes en regard de leurs caractéristiques socio-économiques respectives, l'application du modèle centre-périphérie fait apparaître un rapport de force à l'avantage de Montréal qui est un centre économique décisionnel par rapport à l'Est du Québec. Les deux régions ne se distinguent pas par leurs caractères socio-économiques uniquement, mais donc aussi par leurs rapports politiques mutuels dont les caractères socio-économiques sont en partie la traduction.

Ce rapport politique est fondamental pour la compréhension de l'émergence des mouvements régionaux; étant entendu que ces mouvements sont ceux des territoires exclusivement périphériques. C'est la subordination de la périphérie au centre qui a fait germer le régionalisme en tant que "prise de conscience d'intérêts communs (la région, territoire considéré comme homogène... par les hommes qui y vivent) et l'aspiration à participer à la gestion de ces intérêts"¹⁵.

Ce détour éclair par le régionalisme est nécessaire pour arriver à la question spécifique qui nous préoccupe plus particulièrement ici, soit celle de la régionalisation.

Le terme même de régionalisation réfère à un acte dont la région est l'objet. Mais quel est au juste cet acte de la régionalisation et qui le pose?

Pour Jean-Jacques et Michèle Dayries, la régionalisation est conséquente au régionalisme, tel qu'il vient d'être défini, en ce sens qu'elle constitue essentiellement une réponse de l'État au régionalisme. Pour ces auteurs, c'est l'État qui institue les mécanismes favorisant la prise en charge par la région de la gestion de ses affaires.

Sur un plan plus pratique, Marcel Bélanger reprend implicitement cette idée de réponse de l'État en définissant la régionalisation comme "la rationalisation de l'appareil de l'État, dans son implantation territoriale"¹⁶. Les deux définitions ont aussi en commun qu'elles reconnaissent a priori une centralisation des pouvoirs étatiques hors de la périphérie, conformément au modèle centre-périphérie.

Cependant, si ces deux définitions identifient l'auteur de l'acte de régionalisation, elles laissent sans réponse la question des modalités d'implantation de l'appareil étatique sur le territoire. Sur ce point, selon Luc Chabot et André Grou, il y a "deux façons distinctes de régionaliser le pouvoir de l'État central à des degrés différents"¹⁷; ces deux façons sont la décentralisation et la déconcentration.

Pour ces auteurs, la déconcentration consiste à créer un palier régional de décision à travers lequel l'État central intervient localement selon ses priorités, ses critères. "C'est l'idée en somme qu'il existe bien une dimension régionale particulière de la réalité, des problèmes, mais qu'il faut y faire face en tenant compte de certaines propriétés globales ou de certains standards nationaux et sans préjudice aux régions voisines, ce qui implique la responsabilité de l'État"¹⁸.

Citant Jacques Rivero, Chabot et Grou définissent ensuite la décentralisation comme "le transfert à des organes élus par une collectivité personnalisée, d'un pouvoir de décision sur tout ou partie des affaires locales"¹⁹. Comme dans le cas de la déconcentration, la dimension régionale particulière de la réalité est aussi reconnue, mais les responsabilités de l'État et de la collectivité régionale ne sont plus les mêmes. Comme le disent Chabot et Grou, "la différence entre décentralisation et déconcentration réside donc dans la personne de l'autorité décisionnelle"²⁰.

En théorie, la déconcentration laisse le pouvoir décisionnel à l'État central tandis que la décentralisation remet ce pouvoir à la population régionale. En pratique, ce qui demeure vrai pour la déconcentration demande certaines nuances pour la décentralisation. Uniquement dans la mesure où le transfert de pouvoir de l'État à la collectivité régionale n'est jamais entier aux sens politique, économique et culturel; du moins l'expérience n'a pas encore prouvé le contraire. Le pouvoir régional demeure sectoriel et son exercice n'est pas exempt de certains heurts avec la présence du pouvoir de l'État central.

Comme on peut le constater, le "réflexe géographique" de délimitation des régions est somme toute loin de la véritable dynamique qui détermine plus justement ces mêmes régions. C'est davantage l'homogénéité des traits socio-économiques qui est apte à tracer les frontières régionales et qui peut ainsi rendre compte des oppositions inter-régionales. Ces oppositions sont à leur tour les seules qui puissent donner un sens à une revendication de pouvoir en région.

1.2 LES MASS MEDIA COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

La communication de masse, synthétiquement celle qu'établissent les mass media, contribue-t-elle au développement d'une société? On répond généralement oui à cette question, mais souvent de façon plus intuitive que rationnelle. Il est en effet difficile de déterminer les limites de cette contribution parce qu'il est tout aussi difficile de préciser les mécanismes d'influence des mass media sur la population qu'ils desservent, mécanismes liés à la nature du medium jusqu'à son mode d'organisation. La réponse serait sans doute plus simple si l'on pouvait encore accepter l'inquiétante omnipotence des media qu'entrevoient Tchakhotine dans "Le viol des foules par la propagande politique" ou Vance Packard dans "La persuasion clandestine". L'évolution des sciences humaines ne permet plus, en effet, de croire à cette

omnipotence des mass media, comme l'a souligné fort justement l'UNESCO.

Models of society, concepts of human nature and images of man all change. Learning theory, work on motives and attitudes, the development of personality theory, the emphasis on selectivity in attention and perception, attention to individual differences, the formulation of psychodynamic models of persuasion, the use of social categories in surveys and empirical work generally, the rediscovery of the primary group, the acceptance of influence on informal group ties, the development of such concepts as reference group and stress on the diffusion of information and social interaction have all played their part in producing more refined and elaborate approaches and more developed theories..."²¹.

Le matériel empirique permettant d'évaluer la place des mass media dans le processus de développement est toutefois peu considérable. Pour être plus juste, il faudrait surtout dire que les principales études réalisées autour de cette question sont d'un intérêt relatif dans une perspective d'analyse de l'impact des mass media sur le développement de pays ou même de régions considérés industrialisés.

Que ce soit les travaux de Daniel Lerner, de Wilbur Schramm ou Leonard Doob ou Lucian Pye, ils ont tous été menés dans des pays dits sous-développés (Moyen-Orient, Afrique, Inde). Sans entrer dans le débat de la détermination de la frontière entre développement et sous-développement, il apparaît ici essentiel de tenir compte de la différence des structures socio-économiques entre les pays industrialisés et non-industrialisés. Ces inégalités de structures traduisent des différences fondamentales dans la nature des besoins sociaux et aussi dans la façon de

les satisfaire. En ce sens, la valeur des media comme éléments de solution à la satisfaction des besoins sociaux ne peut être appréciée de la même façon dans des contextes socio-économiques aussi opposés. Cette nuance est importante à retenir dans la mesure où elle incite à faire glisser l'analyse davantage vers la façon d'utiliser les media en regard du développement plutôt que de l'arrêter à la seule détermination de leurs influences.

Les résultats généraux de toutes ces recherches ne doivent pas être jugés inutiles pour autant, loin de là. Ces travaux ont le mérite d'avoir bien démontré l'apport essentiel des mass media au développement de ces sociétés. Ils ont surtout montré qu'il fallait aussi réunir certaines conditions préalables pour que l'apport des mass media au développement social soit significatif. Ainsi, Lerner avait bien établi que le rôle des mass media ne pouvait s'exercer efficacement que dans la mesure où un certain niveau de développement était déjà atteint, notamment sur le plan de l'urbanisation et de l'alphabétisation.

Ces conclusions indiquent elles-mêmes à quel point elles représentent un intérêt relatif quand elles sont appliquées à des pays ou des régions bénéficiant depuis longtemps de ces conditions minima décrites par Lerner. Que les media participent au développement en façonnant la psychologie de l'individu, comme l'a montré Daniel Lerner, ou en fournissant à cet individu un accès supplémentaire à certaines connaissances, comme l'a souligné Schramm, il est difficile d'en douter. Mais dans des pays dits industrialisés, le degré d'évolution et de complexité des réseaux d'éducation et de communication permet de moins en moins d'attribuer distinctement aux media leur véritable part de responsabilité dans le processus de changement social. Et c'est à ce stade que la recherche actuelle semble buter.

Cette complexité de l'organisation sociale a conduit à raffiner l'analyse des effets des mass media,

des mécanismes de leur influence. L'intérêt particulier de cette analyse a été de mettre ainsi en évidence la disjonction entre les potentialités des mass media et l'actualisation de ces potentialités; en d'autres mots, entre ce que les media font et ce qu'ils pourraient faire. En ce sens, l'utilité des mass media, dans une perspective de développement, n'est jamais que théorique. Ils offrent une gamme de possibilités, mais le résultat ne peut que dépendre de l'utilisation qu'on en fait.

Ces nuances nécessaires à apporter quant au rôle effectif des mass media conduit à poser le problème en termes d'objectifs de développement. Il ne s'agit plus de déterminer si les media constituent bel et bien des facteurs de développement, mais comment ils peuvent être utilisés dans le cadre d'une stratégie planifiée de développement. Un outil n'est jamais vraiment utile que si l'on sait précisément ce que l'on veut faire avec. Il en est ainsi des media dont l'efficacité dépend ultimement de la stratégie dans laquelle ils s'insèrent.

La complexité de la question de la contribution des mass media au développement est donc étroitement liée à l'ampleur du phénomène des communications de masse dans nos sociétés modernes et aussi des facteurs multiples qui conditionnent ses effets. Conséquemment, les réponses proposées ne sont encore que partielles sur le plan théorique. En effet, en raison de l'état actuel des recherches, ces réponses n'ont pu encore être fondues dans les cadres d'une approche globale et unifiée élaborée dans le but précis de situer les media dans le processus du changement social.

Ces constatations ne doivent cependant pas éliminer la nécessité de faire un rappel, même rapide, des cadres théoriques des mécanismes d'influence des mass media. Bien au contraire, un tel survol sert deux objectifs indissociables. Il doit permettre non seulement de souligner le caractère complexe, relatif

et limité de l'influence des mass media, mais aussi de faire ressortir simultanément toute l'importance d'une planification soignée de leur utilisation pour atteindre des objectifs précis.

1.2.1 L'analyse des effets

S'il est possible de formuler une amorce de réponse à la question de l'influence des media, il faut encore démontrer que leurs effets peuvent tangiblement favoriser le développement, ou du moins une certaine forme de développement. Il faut tout de suite reconnaître que les mass media ne sont qu'un des agents susceptibles de stimuler le développement et, qu'à ce titre, ils participent à un mouvement d'ensemble dont ils ne détiennent pas nécessairement l'initiative.

Avant de prétendre déterminer l'influence des mass media sur leur public, l'école fonctionnaliste propose une distinction utile sur la fonction que remplissent ces media. L'avantage du recours à l'école fonctionnaliste réside dans le fait que l'étude des fonctions des media de masse oblige à ne plus considérer le public comme passif devant le message reçu, contrairement à ce que suppose l'étude stricte des effets selon laquelle "l'activité serait du côté de la source (du message) et la passivité du côté des sujets récepteurs"²². Jean Cazeneuve est encore plus précis sur l'utilité du recours à l'étude des fonctions des media:

... la recherche des effets définis comme les conséquences d'une action directe de l'émetteur sur le récepteur limite considérablement le champ d'investigation et risque surtout de donner une image déformée de la réalité, dans la mesure où le public se trouve placé dans une situation de choix au moins possibles, et dans la mesure où les adhésions sociales de ce public peuvent l'orienter dans ces choix. Le

contexte sociologique est alors celui d'individus ou de groupes qui demandent ou cherchent quelque chose (consciemment ou inconsciemment) et qui, en retour, et d'une façon qui correspond ou non à cette demande, subissent certains effets. En d'autres termes, la considération des effets n'est pas séparable des fonctions²³.

Quand Cazeneuve fait état d'une recherche consciente ou inconsciente opérée par les individus ou les groupes, on peut rapprocher cette affirmation de la dualité des fonctions des mass media qu'il identifie.

... les mass media dans le monde sont structurés et exercent leurs effets d'une manière qui ne peut être vraiment comprise que si l'on prend en considération leurs fonctions, non point seulement les fonctions manifestes (par exemple informer ceux qui en ont besoin) mais aussi des fonctions latentes (diffuser des cultures dominantes, promouvoir les sociétés globales et les catégories sociales modernisées)²⁴.

Cette distinction n'est pas tant utile pour l'élaboration d'une typologie des fonctions que pour bien démontrer l'extension des fonctions des mass media en société. Elle met bien en relief également le double rôle cognitif et non cognitif des media, double rôle qu'ils sont d'ailleurs susceptibles d'assumer simultanément.

Avant d'identifier les principales fonctions des media de masse, il faut bien retenir le jeu des rapports mutuels qu'ils entretiennent avec le public et qui conditionne l'influence que ceux-là peuvent avoir sur celui-ci. Elihu Katz, cité par Jean Cazeneuve, a ainsi mis en évidence ces rapports:

"Il faut (...) concentrer l'attention moins sur ce que les media font aux gens, que sur ce que les gens font des media". Cette manière d'aborder la sociologie des communications, suppose (...) que "même le plus puissant des moyens de communication de masse ne peut pas, en règle générale, influencer un individu qui n'en a que faire dans le contexte social et psychologique où il vit. L'approche du problème, fondée sur les "usages", suppose que les valeurs, les intérêts, les groupements, les rôles sociaux des gens sont prévalents et que les gens adaptent à leurs besoins ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent"²⁵.

De façon plus dynamique, Jean Cloutier, à travers le concept d'"Emerec"²⁶, souligne pertinemment ces rapports:

Trop souvent, on étudie séparément chacune des grandes fonctions de la communication. Si l'on se place du point de vue d'Emerec-émetteur, ces fonctions sont les objectifs que celui-ci poursuit en communiquant, c'est ainsi qu'il peut informer, éduquer animer et distraire. Si on se place du point de vue d'Emerec-récepteur, les fonctions de la communication se confondent avec les motivations de ce dernier; il cherche ainsi à s'informer, à s'éduquer, à s'animer (ou à s'engager), à se distraire (ou à s'amuser)²⁷.

Donc, on doit finalement en venir à dire que les effets des mass media se confondent avec leurs fonctions, le public n'étant pas, comme on a pu le penser à un certain moment, passif devant les messages diffusés par les media. Le degré de réceptivité du public varie, de façon générale, en fonction de ses attentes envers le message; indéniablement, le récepteur est en mesure d'exercer ses choix, d'user de son libre

arbitre vis-à-vis les messages proposés et cela pour toutes les raisons, conscientes ou inconscientes, qui lui appartiennent.

Quelles sont maintenant ces différentes fonctions, manifestes ou latentes, qu'assument les mass media? Il n'existe vraisemblablement pas de recensement exhaustif de ces fonctions. Par ailleurs, il n'existe pas non plus d'unité terminologique pour désigner ces fonctions; de sorte que, d'un auteur à l'autre, des termes différents peuvent désigner sensiblement les mêmes fonctions. D'autre part, cette hétérogénéité se double d'une autre difficulté. Les champs sémantiques que recouvrent des termes différents pour désigner une même fonction n'ont pas forcément la même extension. Le rapprochement de certaines fonctions désignées par des termes différents laisse donc place à une certaine marge de subjectivité, d'où le danger d'une assimilation abusive d'un terme à un autre.

Il n'entre pas dans notre propos de trouver une solution à ce problème. Il est quand même possible en effet de recenser un certain nombre de fonctions des mass media autour desquelles l'unanimité s'est faite, même si certaines nuances pondèrent leur portée d'un auteur à l'autre.

Il faut aussi noter que l'ensemble des auteurs qui ont traité des fonctions des media de masse ne l'ont pas nécessairement fait en référence à tous les types de media, mais souvent en référence à un type particulier, par exemple la presse, la radio ou la télévision. En dépit de la spécificité de chacun de ces media, les fonctions qu'on leur attribue peuvent être transférées à l'ensemble des media; sur ce plan, ce qui vaut pour la presse écrite vaut aussi pour la radio et la télévision. Ces media ont en effet en commun d'établir une communication de masse dont les particularités selon chaque medium n'en minent pas les traits communs.

Enfin, soulignons surtout que ce ne sont pas toutes les fonctions attribuées aux mass media qui

peuvent éclairer pertinemment le rapport communication de masse/développement. Nous ne retiendrons donc, dans ce survol théorique, que les fonctions qui peuvent être utiles à notre démarche.

1.2.2 Convergence des fonctions

1.2.2.1 Fonction d'information

C'est sans doute la fonction la plus manifeste des mass media; ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'expression "media d'information" est couramment utilisée. Pour Jean Stoetzel, la diffusion de l'information constitue la fonction officielle de la presse²⁸ et s'exerce parallèlement à d'autres fonctions d'ordre psychologique ou psycho-sociologique.

Si Stoetzel n'est pas davantage explicite sur cette fonction, Roger Clause et Alain Girard, cités par Jules Gritti et Michel Souchon, sont par contre un peu plus clairs. Pour eux, l'information se décompose en deux éléments: l'information d'actualité (renseignements du jour, nouvelles, faits divers) et l'information générale (faits de culture ou de civilisation)²⁹.

Quant à l'UNESCO, elle prolonge cette idée en dynamisant le rôle social de l'information³⁰. Pour elle, l'individu vivant dans un monde en constante évolution doit être tenu au courant des événements qui sont susceptibles de l'affecter d'une quelconque façon et il est de la responsabilité des mass media de faire part de ces événements et de les rendre intellectuellement accessibles. Il est cependant nécessaire de souligner que l'UNESCO laisse planer un certain doute sur la volonté réelle des media d'assumer cette fonction en employant une forme conditionnelle équivoque:

Thus, primary role of the media should be one of translation, to make information

obtained from specialized sources (meteorologists, statisticians, scientific researchers, etc.) accessible and understandable to the point where it is useful³¹.

Il est cependant permis de supposer que cet emploi du conditionnel fait moins référence à la capacité réelle des media d'assumer cette fonction qu'à une pratique quotidienne qui peut les en détourner.

1.2.2.2 Fonction de communication

Pour Jean Stoetzel, si l'information constitue la fonction officielle de la presse, la communication en est la fonction centrale, soit celle de "permettre, de concert avec bien d'autres institutions, mais d'une manière originale, la communication à l'intérieur d'une société"³². Il précise en outre que cette fonction de communication est subordonnée à la fonction première de la presse, celle d'information. Il n'est cependant pas explicite sur le lien hiérarchique qui unit ces deux fonctions.

Clausse et Girard relèvent également cette fonction de communication, mais comme somme de sous-fonctions³³. Ils décomposent cette fonction de communication en quatre fonctions: 1) d'information, 2) de formation, 3) d'expression, 4) de pression. On note donc que ces auteurs attribuent, de toute évidence, à la fonction de communication une extension que Stoetzel ne lui donne pas ou du moins qu'il ne précise pas. Pour ce dernier, il semble que la fonction de communication se résume à la possibilité de garder en contact, plus ou moins lâche, une pluralité de personnes d'un même ensemble social par le lien unificateur de l'information sur des sujets qui les concernent de près ou de loin.

En somme, cette fonction pourrait se résumer à la possibilité, par la voie des mass media, d'une circulation d'informations, de points de vue dont l'intérêt fondamental est de resserrer la cohésion

sociale en proposant à tous les individus des références communes.

1.2.2.3 Fonction de participation sociale

La fonction de participation sociale découle directement de la fonction de communication, elle en est le prolongement direct. La diffusion uniforme d'informations dans un ensemble social donné contribue en effet à la socialisation des membres de cet ensemble comme, Pierre Albert le suggère:

En imposant collectivement à ses lecteurs les mêmes thèmes de réflexion que les événements de la grande ou de la petite actualité offrent au jour le jour, la presse harmonise leurs réactions et équilibre, en quelque sorte, la conscience collective³⁴.

Sans se référer strictement à l'actualité, Gérard Fortin estime que les mass media "véhiculent un ensemble de représentations collectives, d'attitudes face à l'univers et à la société, de nouvelles valeurs aussi bien que des symboles nouveaux"³⁵. Il faut ici souligner que Fortin, en reconnaissant aux media un statut d'agents de socialisation, leur confère aussi, implicitement, un rôle d'agents de transformation sociale (véhicules de nouveaux symboles et valeurs) qui doit être nuancé, ce que nous ferons plus loin. Retenons uniquement, pour le moment, que les media participent à la socialisation des individus en leur proposant, à travers leur contenu, des valeurs, des normes communes, nouvelles ou déjà établies.

Mais la participation sociale n'est pas que la stricte adhésion à des valeurs communes, comme le suggère Jean Cazeneuve:

La participation, dans le contexte des moyens de grande diffusion, doit être entendue au sens large, car il ne s'agit

pas précisément d'un nouveau mode d'organisation économique et sociale, mais du fait que dans leur ensemble les membres d'une société globale sont, grâce à ces moyens de diffusion massive, en relation plus directe et immédiate avec des faits, des événements, des idées extérieures à leur groupe le plus étroit, et du fait qu'ils sont aussi amenés à se sentir, comme l'on dit, concernés par la vie collective et, par suite, y prennent part d'une certaine façon³⁶.

Selon cette affirmation, on passe donc de la participation passive par partage d'informations communes à une forme active de participation. Jean Stoetzel rejoint Cazeneuve par ce qu'il a appelé la fonction d'appartenance sociale de la presse. Il soutient que "parmi les raisons du besoin d'être informé, il y a l'intention de se mêler aux problèmes de l'actualité, de participer aux connaissances et aux opinions du groupe"³⁷. Il accorde donc à la presse une fonction de participation sociale qui dépasse l'adhésion passive à des idées communes.

La réalité de ce rôle d'instrument d'appartenance sociale apparaît bien quand on remarque la corrélation qui existe entre l'intérêt pour la presse dans les diverses catégories du public et l'intensité de leur participation sociale. Ce sont les individus qui prennent la part la plus active à la vie des groupes, et notamment du groupe national, qui s'adonnent le plus fréquemment à la lecture de la presse³⁸.

De son côté, l'UNESCO reprend à son compte l'aspect socialisation de la fonction de participation sociale des mass media³⁹. Elle soutient que les médias doivent mettre l'accent sur la promotion des normes et valeurs essentielles qui doivent être comprises et adoptées par les membres d'une société.

Selon elle, le bon fonctionnement d'une société dépend du développement d'une conscience sociale basée sur la connaissance et l'application de ces normes et valeurs fondamentales.

Tel que l'UNESCO interprète la fonction de participation sociale, celle-ci correspondrait à ce que certains auteurs ont appelé la fonction d'intégration sociale des mass media. En affirmant cette fonction, en parlant de la presse, Pierre Albert démontre bien cette similitude entre participation et intégration sociales:

La lecture de la presse est un dialogue avec le monde. Les nouvelles qu'elle apporte, les idées qu'elle suggère, les sentiments qu'elle touche, brisent l'isolement des individus; par là, les journaux contribuent à leur meilleure intégration dans la société et favorisent leur participation à la vie collective⁴⁰.

Corollairement, en faisant référence au contenu informationnel des mass media, Blaise Lempem affirme que l'information garantit la cohésion du système social en évitant que s'y forment de trop grandes disparités pouvant occasionner des ruptures internes à ce système. Pour lui, l'information est un facteur de socialisation dans la mesure où l'individu en dépend pour ses rapports avec la collectivité.

L'individu dépend de l'information pour ses rapports avec la collectivité dans laquelle il est inséré, pour ses rapports avec le réel et pour ses rapports avec le système. L'information intègre l'individu à une communauté, elle l'intègre également à un sens et elle l'intègre en outre à un devenir⁴¹.

Pour Lempem, la dégradation de la communication sociale conduit à une situation d'incommunicabilité

partielle qui menace une collectivité de désagrègement parce que l'individu y est mal ou peu informé, où il ne participe pas et où il n'est pas consulté⁴². Blaise Lempen rejoint ainsi François Chazel qui affirme catégoriquement que:

C'est une chose claire pour nous tous qu'une société ne peut fonctionner sans communications. Pour parler en langage un peu plus sociologique, disons que sans communications, il n'y aurait pas d'intégration sociale possible⁴³.

1.2.2.4 Fonction de préservation et d'innovation

La fonction de préservation, telle que la désigne l'UNESCO⁴⁴, est très proche de la fonction de participation sociale ou d'intégration sociale qui ont été identifiées. Elle s'en distingue cependant dans la mesure où elle relève d'un choix social volontaire de préserver, de maintenir certaines traditions, certains traits de culture aux dépens d'autres dans le processus évolutif d'une société. L'UNESCO définit ainsi cette fonction comme une contribution des mass media au rappel des valeurs du passé pour affermir l'identité nationale et la confiance sociale⁴⁵.

Si l'on accepte la fonction de participation sociale des mass media, celle de préservation est, à toutes fins utiles, inévitable. On imagine mal en effet comment pourrait se réaliser l'intégration sociale en l'absence d'un certain nombre de valeurs communes et stables sur lesquelles s'articulent les interactions des membres d'une société.

D'autre part, l'UNESCO reconnaît qu'il appartient en même temps aux media de présenter de nouvelles valeurs et de nouvelles idées, comme Gérard Fortin, cité plus haut⁴⁶, estime qu'ils le font. Cependant, cette fonction d'innovation, comme l'appelle l'UNESCO, a été tempérée par plusieurs auteurs, sinon carrément contestée. Selon Jules Gritti et

Michel Souchon, les mass media seraient tout d'abord beaucoup plus conditionnés par le public qu'ils ne conditionnent eux-mêmes le public; ils remettent en cause l'omnipotence des media.

Les travaux de ces dernières années mettent davantage en lumière la relative stabilité de l'opinion publique et montrent comment l'action des mass media est conditionnée par les structures sociales de leur public⁴⁷.

D'une façon différente, Jean Cazeneuve appuie cet énoncé, inspiré des travaux de Riley et Riley⁴⁸, en soutenant que "les mass media reflètent les orientations de la société plus qu'ils ne les créent et (que) quand cette dernière devient moins conformiste, le contenu de la radio et de la télévision se fait lui-même plus critique"⁴⁹.

Dans le même sens, Cazeneuve remarque encore que, à propos de la télévision, plusieurs travaux sociologiques, portant sur ses effets moraux, sociaux, culturels et politiques, démontrent qu'elle ne détermine pas des bouleversements aussi importants qu'on aurait pu le croire.

... parce qu'il se produit des phénomènes d'adaptation, d'accoutumance et de saturation, et aussi parce qu'en général, en vertu de ce qu'on nomme l'attention sélective, les auditeurs sont intéressés surtout par ce qui est conforme à leurs goûts et opinions préalables, qui se trouvent ainsi plus souvent renforcés que modifiés⁵⁰.

Dans "La société de l'ubiquité", Cazeneuve reprend cette idée et soutient que par les communications de masse, "on ne crée pas (...) des mouvements d'opinions, on obtient difficilement des changements d'idées, de croyances, d'attitudes sociales"⁵¹. Il ajoute que "les traits de caractère, les propen-

sions, les certitudes, les incertitudes, les tendances au conservatisme, à la constatation, à l'approbation ou au changement subissent également l'effet du renforcement"⁵².

Il serait peut-être audacieux de conclure que les mass media ne peuvent en aucune façon susciter le changement social, car il est extrêmement difficile de préciser les influences réciproques entre media et public. On ne peut nier que les media de masse participent jusqu'à un certain point à l'élargissement des connaissances qui sont, elles, en partie à la source du changement, que celui-ci se réalise à plus ou moins long terme. Toutefois, on peut parler plus justement des media comme des agents d'accélération des tendances sociales existantes.

Les mass media contribuent naturellement à amplifier les tendances existantes et dominantes, que ce soient celles du maintien des valeurs établies ou celles du changement⁵³.

1.2.2.5 Fonction culturelle

La fonction culturelle reconnue aux mass media consacre leur rôle de transmetteurs de connaissances nouvelles et aussi celui d'entretenir les connaissances "que l'éducation a fournies aux individus"⁵⁴, comme le précise Pierre Albert.

L'UNESCO reconnaît cette fonction culturelle, mais la conçoit plus largement que dans cette stricte dimension intellectuelle de la transmission de connaissances. Pour elle, les media de masse constituent en eux-mêmes un mode d'expression culturelle dont le rôle est de soutenir les cultures traditionnelles en même temps que de paver la voie à de nouvelles formes culturelles; autrement dit de faire le lien entre la tradition culturelle et la nouveauté culturelle.

Gérald Fortin rejoint cette conception en faisant de l'information son noyau. Selon lui, "les mass media créent une situation culturelle nouvelle en accroissant la quantité d'information qui atteint l'individu"⁵⁵; cette masse d'information pourrait avoir, d'après Fortin, des conséquences sur l'organisation du système de croyances et d'attitudes. Concrètement, Fortin estime que le renouvellement constant de l'information contredit les croyances acquises et remet donc en question le système de croyances et d'attitudes. Fortin touche ici la fonction d'innovation des mass media, la reconnaissant comme partie intégrante de la dynamique culturelle d'une société.

La fonction culturelle demeure manifestement très large. Il est surtout important de noter, en somme, que la fonction culturelle des mass média est en quelque sorte la résultante des fonctions d'information, de participation sociale, de préservation et d'innovation telles que développées précédemment.

1.2.2.6 Fonction d'éducation

Pour l'UNESCO, les media, que ce soit leur objectif explicite ou non, sont éducatifs pour la simple raison que le public apprend des media tout comme il est influencé par eux.

Communication media are educative whether designed to be so or not, because people are always learning from and being influenced by them. They provide knowledge, and shape values. Directly applied, they can inculcate specific aptitudes or skills. To the degree that communication systems are given particular educational tasks, they frequently perform functions in areas where formal education systems have left a void⁵⁶.

L'UNESCO considère les media comme un véritable système d'éducation parallèle. Par leur capacité de dispenser des connaissances et de faire la promotion des valeurs sociales, l'UNESCO inscrit les mass media dans une perspective éducative à long terme dans le sens où ils permettent à l'individu de poursuivre son apprentissage en permanence, ce que l'UNESCO appelle "life-long education"⁵⁷.

L'organisme international ajoute même que les individus font davantage référence aux media qu'aux institutions d'enseignement comme telles.

Cette appréciation du rôle éducatif des media doit néanmoins être pondérée. Il faut aussi tenir compte du fait que l'éducation, en tant que processus d'apprentissage, est plus que la somme des connaissances qu'un individu peut acquérir. Michel Crozier précise à ce sujet "qu'il y a processus d'apprentissage quand les individus passent d'un mode de raisonnement à un autre mode de raisonnement leur donnant la possibilité d'intégrer un plus grand nombre d'éléments de la réalité"⁵⁸.

En vertu de cet énoncé, il faut supposer que la fonction éducative doit aller plus loin que la simple diffusion de connaissances en gardant le souci de soumettre cette diffusion à un minimum de rigueur pédagogique qui puisse garantir ce passage d'un mode de raisonnement à un autre. Crozier met en évidence ce caractère virtuel de la fonction éducative en affirmant que "tout moyen de diffusion a aussi comme fonction latente d'offrir des occasions d'apprentissage à ses usagers"⁵⁹.

C'est cette latence exprimée par Crozier qui relativise la portée réelle de la fonction éducative des media.

En effet, il faut bien mettre en évidence que le processus d'apprentissage, dont les mass media seraient partie prenante, est largement tributaire de la nature même des messages proposés, autrement dit de

l'intention du diffuseur. La conception des messages diffusés est-elle toujours appuyée sur une démarche pédagogique précise? Il est permis d'en douter; ce qui ne signifie pas pour autant que le public ne puisse tirer un certain profit des messages qu'il reçoit. Dans une perspective de complémentarité avec les autres institutions d'éducation, les media de masse sont probablement aptes à assumer une fonction d'éducation sans nécessairement s'astreindre à cette démarche pédagogique. Cependant, il faut essentiellement se garder de penser que cette fonction d'éducation s'accomplit dès l'instant où il y a diffusion. C'est dans cet esprit que Geneviève Jacquinet a fait cette mise en garde: "Il est nécessaire de dépasser la conception univoque ou diffusionniste de la communication et de ne pas réduire l'efficacité d'un apprentissage à une bonne communication"⁶⁰.

Dans le même esprit, elle remet en question la tendance à évaluer l'efficacité du medium sur lequel on fonde l'apprentissage à faire chez le récepteur selon des critères de qualité de transmission.

... le choix d'un moyen d'instruction ne peut dépendre uniquement de l'efficacité qu'a ce moyen de "transmettre" l'information ou de faire acquérir des connaissances. Il doit dépendre également des processus psychologiques mis en oeuvre et des aptitudes mentales qui se développent au cours de la délivrance de l'information ou de l'acquisition des connaissances au moyen de cette forme particulière d'instruction⁶¹.

Il s'agit là des six principales fonctions des mass media qui apparaissent les plus susceptibles de guider l'exploration des liens entre le développement et les communications de masse. D'autres fonctions sont reconnues aux media; on peut penser notamment à la fonction de divertissement ou la fonction psychothérapique. Toutefois, si elles ne sont pas dépourvues d'effets positifs et jusqu'à un certain point

productifs pour l'individu, elles n'en demeurent pas moins aléatoires comme éléments significatifs dans la contribution des mass media au développement d'une société.

1.2.3 Les limites théoriques

Si les mass media assument effectivement les fonctions qui viennent d'être identifiées et si l'on s'en tient à la définition du développement que nous avons donnée précédemment, la participation des mass media au processus de développement d'une société devient un énoncé difficilement contestable, peu importe dans quelle proportion les media y participent. Par la communication qu'ils établissent, par l'information qu'ils diffusent et l'éducation spécifique qu'ils dispensent, ils ne peuvent être exclus de ce processus.

Il est indéniable qu'il existe un lien entre le niveau des connaissances des membres d'une société et le développement de cette société. Charles Bettelheim estime pourtant que certains facteurs internes à une société contribuent à la tendance au blocage du développement. Il précise ainsi que "ces facteurs internes, étroitement liés entre eux, sont de nature économique, technique, sociale et culturelle"⁶². Ici, le niveau des connaissances doit être considéré comme faisant partie des facteurs culturels spécifiquement, Bettelheim ajoute que:

... de nombreux facteurs contribuent à fortifier la tendance au blocage du développement. Parmi ces facteurs, il faut mentionner l'esprit routinier et le respect de la tradition, le mépris du travail manuel, l'absence de confiance dans l'avenir, le faible sens des responsabilités, l'ignorance des possibilités de la technique⁶³.

Comme on peut le remarquer, ce sont là des facteurs qui sont largement tributaires des mentalités et du niveau de connaissance.

En tenant compte du caractère non limitatif de l'énumération de facteurs proposée par Bettelheim, il faudrait donc supposer que les mass media, pour contribuer au développement, devraient au moins s'attacher à participer à la résolution de ces problèmes de blocage. En regard des fonctions qui leur sont dévolues théoriquement, il faut supposer qu'ils y participent.

S'il est donc difficile de mettre en doute le rôle des mass media dans le développement, même si ce rôle est difficilement évaluable, il faut bien prendre conscience, pour employer les termes de Michel Pichette, que "n'importe quelle production radiophonique ou télévisuelle n'est pas, en soi, génératrice de développement"⁶⁴. Comme le dit si bien Pichette, la portée des émissions de radio et de télévision dépend finalement des stratégies qui président à leur production et à leur diffusion; stratégies qui doivent d'ailleurs encadrer le contenu formel des émissions.

La simple reconnaissance des fonctions des mass media ne suffit pas à juger de leur importance dans le processus de développement. Ce ne sont à toutes fins utiles que des fonctions potentielles qui ne mènent pas, de facto, au développement, mais qui doivent plutôt être exploitées en ce sens. Décrire uniquement les fonctions des media évacue les conditions de la production des messages à diffuser, conditions qui déterminent l'utilisation des mass media, les buts qu'on leur assigne. Cela pose tout le problème de l'"intention" des media de favoriser le développement et d'organiser rationnellement leur production dans cette direction.

En pays industrialisés, où la rentabilité et la concurrence sont à la base de l'économie et donc du fonctionnement des media, ceux-ci n'ont généralement

pas de stratégie interventionniste dont les objectifs seraient clairement définis et soutenus par une politique de programmation pertinente et cohérente. Régie par ces deux impératifs, la pratique a entraîné les media vers d'autres préoccupations. En quelques mots, Jean Cazeneuve a identifié ce problème:

Dans les pays industrialisés, après avoir semblé produire le conformisme et la stagnation, les techniques (de diffusion), en se diversifiant et en structurant les publics, disséminent les foyers créateurs et font naître l'espérance d'une émulation féconde en même temps que le danger d'un foisonnement sans finalité, régi bien plus par les hasards d'un marché disloqué que par un projet humaniste⁶⁵.

D'autre part, les entreprises publiques, si elles ne sont pas soumises aux exigences de la rentabilité comme dans l'entreprise privée, n'en sont pas moins influencées par les goûts de l'auditoire qu'on se doit de maintenir, idéalement d'élargir, pour justifier l'utilité du service public. Cette adaptation, au moins partielle, aux volontés de l'auditoire ne garantit pas le respect intégral d'une stratégie interventionniste que le medium public pourrait se donner. Dans l'édition du 24 octobre 1931 du journal "Le Devoir", le journaliste Jean Basile parle ainsi de Radio-Québec, une télévision éducative publique qui diffuse sur ondes ouvertes:

Mais ses emprunts constants aux télévisions concurrentes (et si différentes) portaient en eux-mêmes leur abcès, quand bien même de prime abord, ils étaient la solution efficace et la plus simple. Radio-Québec, en effet, sembla très vite s'égarer sur de drôles de chemins⁶⁶.

Par ailleurs, en admettant que les media exploitent au mieux les fonctions qu'on leur confère, il ne

pourrait y avoir d'incidence notable en terme de développement que dans la mesure où le récepteur est capable, et le désire, d'utiliser les messages qu'il reçoit. L'action des media doit se prolonger chez ce récepteur et l'on aurait tort de croire que tous les messages sont utilisés, compris et intégrés par le public simplement parce que celui-ci y a été exposé. A ce sujet, Christian Pagano indique que "l'expérience pédagogique enseigne qu'une notion est rapidement oubliée si elle ne s'avère pas insérée dans un contenu structural, capable de sélectionner, élaborer et mémoriser l'information reçue"⁶⁷. Dès ce moment, il faut se demander si les media fournissent effectivement ce contenu structural essentiel à la pleine compréhension et, conséquemment, à l'utilisation créative du message.

Marshall McLuhan, à travers ses écrits, a attribué aux mass media la responsabilité de l'émergence d'une "culture mosaïque" composée de fragments de connaissance d'où est évacué tout lien unificateur qui faciliterait l'intégration de l'information dans le vécu du récepteur. Abraham Moles a bien exposé cette conception macLUhanienne:

... il n'y a plus de point d'orientation, de réseau à ordonner, de voie royale, plus que des probabilités, des éléments plus fréquents que d'autres, des fragments de connaissance, des résultats sans base et des idées générales sans application, des mots-clés et des points hauts dans le paysage culturel. C'est la civilisation où nous vivons, dont la radio-télévision est l'un des éléments fondamentaux, sans doute la forme la plus moderne, la plus achevée, la plus influente de la communication de masse⁶⁸.

Cette culture mosaïque qui caractérise le contenu des media des masse est, de toute évidence, aux antipodes d'une stratégie interventionniste favorisant

le développement; elle laisse au contraire ce développement très aléatoire. La culture mosaïque donne tout son sens à la complémentarité des media avec les autres institutions sociales auxquelles revient la tâche d'éduquer les membres de la société, de leur fournir ce cadre structurel qui semble faire défaut aux mass media. Robert Wangermée est clair sur ce point quand il parle de la télévision.

La télévision, quant à elle, doit admettre qu'elle est incapable, seule, de mener au but son action culturelle; elle a besoin de l'école pour former des individus capables ensuite de tirer profit de toutes les richesses culturelles qu'elle leur propose. En attendant, elle doit tenir compte de la réalité - des niveaux variables de ses publics - pour déterminer la stratégie la plus efficace⁶⁹.

Sur ce rapport télévision/culture, Jean Caze-neuve appuie la position de Wangermée en soutenant que la télévision n'a de réelle portée dans la sphère culturelle "que dans la mesure où elle est un stimulant ou un complément"⁷⁰.

Comme on peut le constater, l'influence des mass media est conditionnelle à une foule de paramètres. Si tout cela n'en rend pas l'étude facile, il faut encore ajouter toute la dimension du prolongement de la communication de masse dans la communication interpersonnelle; une dimension que Paul Lazarsfeld et Elihu Katz ont explorée pour mettre ensuite au point leur théorie de la "communication à deux étages" (two-step flow of communication). Essentiellement, cette théorie rejette l'idée que les mass media constituent une source indépendante d'influence sur leur public et soutient qu'il faut intégrer à la mécanique d'influence des media le filtre des groupes sociaux, en particulier des groupes primaires, dont les leaders exercent une influence prépondérante sur les membres.

Cette théorie remet directement en question la notion de masse, substituant à l'ensemble indistinct d'individus qui la composent, les groupes sociaux d'appartenance et de référence dont font partie ces mêmes individus. Les travaux de Katz et Lazarsfeld et de Riley et Riley principalement ont bien démontré que c'est en fonction des groupes sociaux auxquels il appartient que l'individu filtre les messages des mass media.

L'interpénétration des deux formes de communication, de masse et interpersonnelle, n'en facilite pas l'étude des impacts. Comme l'a souligné Jean Cazeneuve, ces deux types de communication "agissent de concert, d'une manière très complexe, ce qui rend d'ailleurs très difficile l'étude des effets des mass media sur l'opinion"⁷¹.

En résumé, toutes ces considérations théoriques tendent à démontrer la complexité du rapport communication de masse/développement. Les facteurs à considérer sont nombreux et très difficiles à pondérer, rendant ainsi leurs corrélations d'autant plus ardues à établir. Pour toutes ces raisons, la contribution effective des mass media au développement de la société demeure spéculative. Si l'on ne peut aller jusqu'à douter que les mass media y jouent un rôle, peut-être est-il permis de douter, à l'encontre des idées courantes, de l'importance de ce rôle.

NOTES

1. René Passet, Politiques de développement, Paris, Dalloz (2ième édition), 1969, 1-11.
2. "Croissance" dans L'économie, Coll. "Encyclopédie du monde actuel", Paris, Le livre de poche, 1976, 78.

3. Bernard Cazes, La vie économique, Coll. "U", Paris, Armand Colin, 1965, 11.
4. Pierre Fréchette, Roland Jouandet-Bernadat et Jean-P. Vézina, L'économie du Québec, Montréal, Éditions HRW (2ième édition), 1979, 29.
5. René Passet, op. cit., 5.
6. Ibid., 7.
7. Gérald Fortin, "La planification des mass media en vue du développement" dans Communications, 14, Paris, Seuil, 1969, 129.
8. Ibid., 129.
9. Ibid., 131.
10. René Passet, op. cit., 10.
11. Gabriel Gagnon et Luc Martin, Québec 1960-1980. La crise du développement, Montréal, Hurtubise HMH, 1973, 24.
12. Jean-Jacques Dayries et Michèle Dayries, La régionalisation, Coll. "Que sais-je?", no 1719, Paris, PUF, 1978, 5.
13. Pierre Fréchette, Roland Jouandet-Bernadat et Jean-P. Vézina, op. cit., 365.
14. Alain Gagnon, Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec, Rimouski, GRIDEQ-UQAR, 1979, 6.
15. Jean-Jacques Dayries et Michèle Dayries, op. cit., 5.
16. Marcel Bélanger, "A propos de la régionalisation" dans Critère, 23 (automne 1978): 38.

17. Luc Chabot et André Grou, "La régionalisation au Québec en dehors du secteur de l'éducation" dans Prospectives, 8 (décembre 1972): 332.
18. Ibid., 333.
19. Jean Rivero, Droit administratif (3ième éd., Paris, Dalloz, 1965), cité dans A. Lajoie, Les structures administratives régionales (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968), cité par Luc Chabot et André Grou, "La régionalisation au Québec en dehors du secteur de l'éducation" dans Prospectives, 8 (décembre 1972): 333.
20. Luc Chabot et André Grou, op. cit., 334.
21. Unesco, "Mass media in society. The need of research" dans Reports and Papers on Mass Communication, 59, Paris, UNESCO, 1970, 9.
22. Jules Gritti et Michel Souchon, La sociologie face aux media, s.l., Mame, 1968, 95.
23. Jean Cazeneuve, La société de l'ubiquité, Paris, Denoël, 1972, 52.
24. Ibid., 56.
25. Ibid., 53.
26. Néologisme formé de la contraction des mots émetteur et récepteur. Jean Cloutier considère que le consommateur de media, le récepteur, a maintenant la possibilité, grâce à la multiplication des media de communication, rendue possible par la technologie légère, d'être aussi émetteur. Cloutier a clairement exposé ce concept dans son livre L'ère d'Emerrec.
27. Jean Cloutier, L'ère d'Emerrec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 47.

28. Jean Stoetzel, "Fonction de la presse: à côté de l'information" dans Sociologie de l'information, Paris, Larousse, 1973, 278.
29. Roger Clause, Les nouvelles (Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1963), cité par Jules Gritti et Michel Souchon, op. cit., 96.
30. Unesco, "Towards Realistic Communication Policies: Recent trends and ideas compiled and analysed" dans Reports and papers on mass communication, 76, Paris, Unesco, 1972, 12.
31. Ibid., 12.
32. Jean Stoetzel, op. cit., 278.
33. Roger Clause, op. cit., 96.
34. Pierre Albert, "La presse" dans L'information, Paris, Larousse, 1977, 38.
35. Gérald Fortin, op. cit., 129.
36. Jean Cazeneuve, L'homme téléspectateur, Paris, Denoël/Gonthier, 1974, 127.
37. Jean Stoetzel, op. cit., 278.
38. Ibid., 278.
39. Unesco, op. cit., 12.
40. Pierre Albert, op. cit., 37.
41. Blaise Lempen, Information et pouvoir, Lausanne, L'âge d'homme, 1980, 57.
42. Ibid., 32.

43. François Chazel, "La communication politique dans les sociétés industrielles" dans Systemes partiels de communication, Paris/La Haye, Mouton, 1972, 63.
44. Unesco, op. cit., 12.
45. Ibid., 12.
46. Cf. supra.
47. Jules Gritti et Michel Souchon, op.cit., 71.
48. Voir à ce sujet John W. Riley et Matilda W. Riley, "La communication de masse et le système social" dans Sociologie de l'information, Paris, Larousse, 1973, 69-96.
49. Jean Cazeneuve, L'homme téléspectateur, op. cit., 60.
50. Jean Cazeneuve, "Sociologie de la télévision" dans L'information, Paris, Larousse, 1977, 71.
51. Jean Cazeneuve, La société de l'ubiquité, op. cit., 40.
52. Ibid., 40.
53. Ibid., 65.
54. Pierre Albert, op. cit., 39.
55. Gérald Fortin, op. cit., 132.
56. Unesco, op. cit., 13.
57. Ibid., 13.
58. Michel Crozier, "Télévision et développement culturel" dans Communications, 7, Paris, Seuil, 1966, 23.

59. Ibid., 23.
60. Geneviève Jacquinot, "On demande toujours des inventeurs" dans Communications, 33, Paris, Seuil, 1981, 10.
61. Ibid., 8.
62. Charles Bettelheim, Planification et croissance accélérée, Paris, Maspero, 1978, 41.
63. Ibid., 42.
64. Michel Pichette, La radio et la télévision éducative: ses difficultés et ses possibles. Conférence prononcée au colloque sur l'amélioration de la contribution des moyens de communication de masse, Ottawa, 1979, 6.
65. Jean Cazeneuve, La société de l'ubiquité, op. cit., 251.
66. Jean Basile, "Radio-Québec: un plan d'ensemble", Le Devoir (24 octobre 1981): 26.
67. Christian Pagano, "Éducation et/ou communication" dans Formation et information, Paris/Sherbrooke, Apostolat des Éditions / Éditions Paulines, 1973, 284.
68. Abraham Moles, "La radio-télévision au service de la promotion socio-culturelle" dans Communications, 7, Paris, Seuil, 1966, 2.
69. Robert Wangermée, "Publics et culture en télévision" dans Communications, 14, Paris, Seuil, 1969, 115.
70. Jean Cazeneuve, La société de l'ubiquité, op. cit., 113.
71. Jean Cazeneuve, L'homme téléspectateur, op. cit., 62.

CHAPITRE 2

RADIO-QUÉBEC: SON HISTOIRE, SES ACTEURS

2.1 AVÈNEMENT DE RADIO-QUÉBEC ET CONTENTIEUX FÉDÉRAL/PROVINCIAL

Pour retracer les origines de Radio-Québec, il faut remonter aussi loin qu'en 1929 lors du discours du Trône du 8 janvier. A cette occasion, par la voix du lieutenant-gouverneur Pérodeau, le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, surprend les autorités fédérales et la Commission royale de la radio-diffusion en énonçant:

La radio est devenue un des grands instruments d'information et d'enseignement. Mon gouvernement a l'intention d'établir un poste d'émission d'où seront irradiés vers les foyers des programmes agréables et instructifs, s'inspirant de sujets québécois et canadiens¹.

L'intention du gouvernement Taschereau se concrétisa quelques mois plus tard dans la "loi relative

à radiodiffusion en cette province", sanctionnée le 4 avril 1929². Fort coûteux et générateur de peu d'emplois, ce projet n'aura pas de suite en raison des énormes difficultés engendrées par la crise économique à cette époque. L'impact de cette loi n'aura été que d'éprouver les relations entre le fédéral et le provincial en matière de radio-communications.

En 1932, le gouvernement du Québec manifeste à nouveau son intention de légiférer dans le domaine des radio-communications. Le gouvernement fédéral réagit rapidement et saisit l'occasion d'imposer son autorité en ce domaine. Les études se multiplient et quatre ans plus tard, Ottawa vote sa seconde "loi sur la radiodiffusion" qui donne naissance à Radio-Canada.

La Seconde Guerre mondiale permet plus tard un redressement de la conjoncture économique. Maintenant au pouvoir à Québec, Maurice Duplessis présente à l'Assemblée législative le 13 mars 1945 un nouveau projet de loi touchant la radiodiffusion. Ce projet est centré sur la valeur "essentiellement éducative" de la radio, précise le chef de l'Union nationale; et la juridiction exclusive des provinces en ce domaine est acquise. L'opposition officielle, par la voix de M. Adélard Godbout, appuie le projet. Sanctionnée le 20 avril 1945, la "loi autorisant la création d'un service provincial de radiodiffusion" institue l'Office de la radio du Québec³. En vertu de la loi, l'Office avait pour objet d'établir, posséder et exploiter un système radiophonique qui serait désigné sous le nom de Radio-Québec. Le gouvernement Duplessis n'applique cependant pas la loi qu'il a adoptée. Entré en guerre avec Ottawa sur le partage de l'impôt sur le revenu, Québec obtiendra 13% de l'impôt si Duplessis accepte de ne pas créer Radio-Québec. Ce qu'il fit.

Par ailleurs, le fédéral n'a pas cessé pour autant de travailler à accentuer son emprise sur la radiodiffusion alors qu'il voit poindre une nouveauté à l'horizon: la télévision. Les Américains la connaissent déjà et des centaines de Canadiens habitant

les régions frontalières s'y intéressent vivement. A Ottawa, on s'interroge sérieusement sur la portée d'un medium au succès aussi foudroyant.

Le gouvernement canadien réagit donc en 1949 par l'institution de la Commission Massey qui hérite de la tâche de réexaminer les positions du Canada en matière de radiodiffusion. Le rapport déposé en mai 1951 établit que:

- a) l'octroi du privilège de radiodiffusion au Canada continue de relever du gouvernement canadien;
- b) il semble donc nécessaire, dans notre propre intérêt, de doter le plus tôt possible les Canadiens d'un régime national de télévision⁴.

Les autorités fédérales mettent sans retard cette dernière recommandation en application et confient à Radio-Canada le soin d'implanter ce régime national de télévision. C'est ainsi que le 6 septembre 1952, Montréal inaugure sa première station émettrice de télévision, CBFT. En dépit des étapes franchies, les efforts du fédéral pour consolider sa position dans le champ des radio-communications se poursuivront.

2.1.1 La solution éducative - 1968-1970

Le Québec ne peut tolérer plus longtemps d'être tenu à l'écart d'un domaine où son intérêt vital est aussi évident, surtout si l'on tient compte des perspectives d'avenir des moyens audio-visuels de communication de masse, en particulier pour l'éducation, non seulement des jeunes, mais aussi des adultes⁵.

C'est en ces termes que M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec en 1968, prévient le gouvernement fédéral de son intention de créer une télévision éducative de juridiction exclusivement québécoise. En

février de cette même année, il applique la loi de 1945 créant Radio-Québec par l'octroi d'un budget et la nomination d'un premier conseil d'administration formé de trois membres. Le mois suivant, en mars, le gouvernement fédéral crée le Conseil de la radio-télévision canadienne par sa quatrième loi sur la radiodiffusion et en vertu de laquelle il envahit tout le champ de la télédiffusion. Né dans une controverse politique entre Ottawa, qui exerce un pouvoir absolu depuis l'avènement des communications radiophoniques, et Québec, qui se sent à l'étroit dans son carcan législatif, Radio-Québec constitue donc une réaction provinciale face au monopole fédéral. L'Office de la radio du Québec s'organise donc. Il faudra cependant patienter jusqu'en 1969 pour que soit institué l'Office de radio-télédiffusion du Québec.

Le 17 octobre 1969 précisément, une nouvelle loi se substituant à celle de 1945 crée donc l'ORTQ. La loi entre en vigueur le 1er novembre. L'institution confirme alors que son nouveau conseil d'administration "a la possibilité d'établir des orientations à court et moyen terme et de mettre au point les structures et règlements pour une administration stable"⁶. Reconnu comme service gouvernemental de radio-télédiffusion, l'Office "a pour objet d'établir, posséder et exploiter un service de radio-télédiffusion ainsi que de production et de diffusion de documents audio-visuels, désigné sous le nom de Radio-Québec"⁷. Le ministère de l'Éducation s'affiche comme le principal client de l'Office. L'optique privilégiée a en effet la prétention fort louable de "créer de véritables manuels scolaires, soumis à la révision, à la correction et à l'approbation du ministère ou de l'organisme qui en fait la demande"⁸. Conformément à sa loi, Radio-Québec doit aussi apporter son concours à divers comités où l'audio-visuel est utilisé à des fins éducatives.

Au cours de l'année financière 1969-70, l'Office peut commencer ses opérations régulières. Dès ses débuts cependant, l'ORTQ se voit déjà confronté à des problèmes de diffusion. Comme l'organisme ne possède

pas d'émetteurs, il se voit dans l'obligation de diffuser ses productions par l'intermédiaire des entreprises de diffusion publiques ou privées ou encore de les livrer directement à l'utilisateur. Cette situation a le désavantage pour Radio-Québec de ne pas lui garantir les heures de diffusion les plus conformes à ses productions en raison de la saturation des ondes. De plus, ces périodes de location lui imposent des dépenses relativement élevées, et à cela il faut ajouter que la livraison à l'utilisateur oblige l'Office à une reproduction de ses émissions en un certain nombre d'exemplaires. Comme le souligne le rapport annuel de 1969-70, "la multcopie est une opération lente qui exige des équipements complexes; sa généralisation en télévision éducative risque d'être très onéreuse"⁹. Devant ces problèmes, l'ORTQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et celui des Communications, nouvellement créé, se penche sur la question et étudie différentes options.

2.1.2 Le problème de la diffusion

Le début de la décennie '70 marque à Radio-Québec une période de consolidation. Les premières années d'existence ayant été consacrées à la mise en place des infrastructures, on cherche maintenant à affermir la gestion et l'efficacité des installations et des équipements. Au travers de cette phase de stabilisation, le problème de la diffusion ressort avec acuité. Les administrateurs confient que ce problème "est au coeur des interrogations de l'ORTQ"¹⁰ en cette fin d'année financière 1971-72. En effet, l'Office se sent à l'étroit dans cette situation en tant que service public parce qu'il est toujours réduit, après quatre années d'existence, à la transmission de ses productions par des voies différées. S'appuyant sur son statut de service public, sa mission éducative et la nécessité de préserver son prestige, l'ORTQ réclame la diffusion hertzienne.

... malgré la multiplicité des supports que l'audio-visuel peut apporter dans les écoles, rien ne saurait remplacer cette

présence immédiate, au coeur de chaque foyer, qu'assurent les mass media. C'est vraiment l'éducation chez soi¹¹.

L'ORTQ défend encore sa position en ajoutant que le film, le disque et la cassette se comparent aux manuels alors que les émissions de télévision établissent une relation qu'il qualifie de "stable et soutenue"¹², avec des communicateurs, une incitation éducative, une stimulation de l'intérêt et la création d'un climat d'échange.

Toutefois, la complexité de la mise en place d'émetteurs de télévision impose des délais dont s'accommode mal l'urgence d'une diffusion de la production de Radio-Québec. Cette incompatibilité a engendré l'amorce d'une réflexion qui a conduit, après études, à la formulation d'un projet-pilote de câblodistribution qui put démarrer le 5 novembre 1972. Ce projet touchait quelque 830 000 téléspectateurs dans les deux zones urbaines de Montréal et de Québec.

Le projet-pilote de l'ORTQ ne constitue cependant qu'une étape. Il ne met pas en veilleuse l'objectif de la télédiffusion par voie hertzienne. Ce projet était en effet destiné à identifier et susciter un public et ses bons résultats n'ont fait que renforcer la nécessité d'une diffusion hertzienne. Conséquemment, à la fin de l'exercice financier 1972-73, l'ORTQ étudie la situation dans une optique d'élargissement de l'accessibilité de son service. Il privilégie officieusement la mise en place d'un réseau UHF et, à l'exercice 1973-74, il décide de préparer un projet de diffusion pour 1975.

En mai 1973, l'Office transmet au ministre des Communications un "Mémoire de programme" pour la période s'étendant du 1er avril 1974 au 31 mars 1977. Le premier objectif de ce mémoire vise à :

... augmenter les liens de communications, l'éducation générale et civique, l'insertion dans la société et l'intérêt pour les

connaissances de base et la culture, d'au moins un million de Québécois de tous âges et de toutes conditions, rejoints directement à domicile par la télévision, dans un climat en continuité directe avec les occupations de la vie quotidienne¹³.

Par le second objectif, la volonté de l'ORTQ d'en arriver à la diffusion hertzienne trouve sa consécration dans ce plan triennal accepté par le gouvernement libéral de Robert Bourassa en 1973. Essentiellement, le but du plan est de mettre à la portée du plus grand nombre possible de citoyens les avantages de l'audio-visuel pour leur formation générale. Il prévoit donc l'implantation graduelle d'un réseau multidirectionnel qui devrait rejoindre, en 1977, environ 80% de la population québécoise. Suivant la logique du plus grand nombre, ce sont les zones urbaines de Montréal et de Québec qui bénéficieraient les premières du service; suivraient les Cantons de l'Est, l'Outaouais, le Centre du Québec et le Saguenay/Lac Saint-Jean; la Côte Nord et l'Est du Québec ne figurent pas parmi les priorités d'implantation du réseau. Parallèlement, selon le plan, l'ORTQ poursuivrait son travail d'élargissement de l'auditoire par la câblodistribution.

Entre-temps, diverses pressions tant internes qu'externes obligent le nouveau-né radio-québécois à marcher convenablement malgré son jeune âge. La clientèle fait valoir ses exigences pendant que la concurrence surveille attentivement. Aux prises avec une télévision éducative à inventer, les administrateurs de Radio-Québec se débattent du mieux qu'ils peuvent. Les employés, de leur côté, frustrés de ne pas avoir été consultés dans les nouvelles orientations de l'Office, contestent l'administration. Ils s'attendaient à une plus grande polyvalence, à de la flexibilité, à de l'efficacité administrative. Après cinq ans de fonctionnement, marqués de fréquentes mises au point, le train déraile; la grève éclate en 1973 alors que Radio-Québec obtient, le 27 juillet précisément, 5 millions de dollars additionnels à

son enveloppe de base pour réaliser la première phase d'implantation d'antennes UHF. La machine a des ratés.

2.2 SUR LA VOIE DE L'ÉDUCATION ÉLARGIE ET DÉMOCRATIQUE

2.2.1 L'opération 300: l'occasion d'une réflexion

Pendant la grève, les employés syndiqués ont pondu leur propre réflexion sur les orientations de l'ORTQ. En novembre 1973 sont présentés à la direction générale de l'Office les objectifs de l'opération 300 ou "Comment Radio-Québec devrait s'orienter"¹⁴. Ces objectifs sont essentiellement ceux de permettre aux Québécois de développer une meilleure compréhension d'eux-mêmes et de leur milieu et de participer plus pleinement au développement socio-économique de ce milieu, de leur permettre de parvenir à une formation reliée à leurs besoins, à leur mode de vie et à leurs capacités, compte tenu des besoins et des priorités de la société québécoise et d'intégrer les media à la vie des gens. Le document ajoute que le soutien à la formation scolaire et à l'action éducative des ministères et organismes divers par la préparation de documents audio-visuels devrait être amélioré et que les ressources financières suffisantes devraient aussi y être affectées. Les employés ajoutent qu'une télévision dite éducative devrait tenir compte, entre autres, de la démographie du Québec, de la langue de ses habitants, du contexte anglophone nord-américain et du processus d'assimilation anticipé, du revenu per capita et de la scolarité des gens. L'opération 300 couronne ses commentaires et suggestions en soulignant que les Québécois sont mal desservis par les "media de conditionnement" qui se contentent de refléter imparfaitement la société sans vouloir l'améliorer.

Les employés syndiqués ne manquent pas non plus de faire état de leur sentiment d'inutilité et d'impuissance dans la structure de Radio-Québec. Ils

suggèrent ainsi cinq orientations à considérer pour un développement plus dynamique de l'organisme:

- a) Radio-Québec reste ce qu'il est;
- b) Radio-Québec se démocratise à l'intérieur;
- c) Radio-Québec élargit l'éventail de ses services;
- d) Radio-Québec se démocratise à l'extérieur;
- e) Radio-Québec se régionalise¹⁵.

Dans le contexte du conflit de travail et isolé en tant que groupe revendicateur, le syndicat, par ses suggestions, ne souleva que très peu de réactions du côté de l'administration de l'ORTQ. Tout cela n'en constituait pas moins le symptôme des difficultés d'orientation qu'éprouvait l'organisme en même temps que le signe d'un changement nécessaire.

2.2.2 Le processus de diffusion

Le premier grand pas franchi par Radio-Québec a été sans conteste celui de la diffusion hertzienne. Un premier pas qui ne réglait pas ses problèmes d'orientation mais qui élargissait cependant l'éventail de ses choix d'orientation.

Tel que prévu, l'année 1974-75 marque donc le début de la diffusion hertzienne de Radio-Québec, c'est-à-dire l'installation du propre réseau de l'ORTQ. Les deux premières antennes sont érigées à Montréal et Québec et entrent en fonction le 19 janvier 1975.

Même si ces deux antennes rejoignent plus de la moitié de la population québécoise, l'ORTQ n'entend pas pour autant cesser la diffusion par la voie de la câblodistribution. Au contraire, la venue en ondes de ces deux stations permet à une trentaine d'entreprises de câblodistribution, situées dans leur périmètre de rayonnement, de retransmettre immédiatement les émissions du réseau. D'autre part, à la demande d'une vingtaine d'autres câblodistributeurs qui ne peuvent capter les signaux de Radio-Québec, ce dernier met sur pied un service gratuit de transcription sur bande

magnétoscopique et un service pour acheminer les émissions ainsi enregistrées. Ce système comporte toutefois le désavantage d'imposer des délais de deux semaines entre la diffusion originale de l'émission et sa rediffusion par le câblodistributeur. C'est par ce moyen que les émissions de Radio-Québec sont diffusées pour la première fois dans l'Est du Québec, dans le secteur Rimouski - Mont-Joli en 1977.

Maintenant que l'Office de radio-télédiffusion du Québec a franchi l'étape cruciale de son développement, celle de la diffusion hertzienne, il est en mesure de s'interroger sur ses orientations, sur les principes et modalités qui guideront l'extension et l'intégration de ce service public à l'ensemble du Québec.

Il faut bien rappeler ici qu'à ce moment extension et intégration ne signifiaient pas nécessairement régionalisation, en dépit des suggestions de l'opération 300. Bien d'autres schémas administratifs auraient pu en effet être retenus par l'ORTQ, de la centralisation pure et simple de la production jusqu'à la régionalisation des structures.

Avant de se lancer dans l'extension de son réseau, l'ORTQ décide donc de procéder à une consultation auprès de la population pour alimenter sa réflexion sur le processus à adopter. Le 21 janvier 1975, le conseil d'administration de Radio-Québec accepte donc la tenue d'audiences publiques dans les différentes régions administratives de la province. Du 8 avril au 30 octobre, les audiences se tiendront, dans une première phase, dans les régions du Saguenay/Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, de la Côte-Nord, des Cantons de l'Est, de la Mauricie, de l'Outaouais et de l'Abitibi, et dans une deuxième phase à Québec et Montréal.

2.2.3 Les audiences publiques de 1975

Depuis les débuts, l'ORTQ travaille à se consolider. Les critiques de ses employés en grève, ses

difficultés d'application du mandat éducatif, sans compter les réserves du gouvernement à l'égard de certains points du plan triennal 1974-77, minent littéralement le terrain sur lequel Radio-Québec progresse.

Dans ce contexte l'ampleur d'une entreprise comme l'extension du réseau de Radio-Québec mérite qu'elle ne soit pas enclenchée à la légère. Les régions du Québec possèdent des particularités qui leur sont propres. Le degré d'organisation et de satisfaction au plan des communications varie de l'une à l'autre. Les besoins ressentis par la population qui les habite représentent, aux yeux des autorités de l'ORTQ, une donnée essentielle pour la planification de son développement. Un des moyens les plus sûrs de recueillir ces informations à la source, estime-t-on à l'Office, ce sont des consultations régionales, des audiences publiques.

La tenue de ces audiences avait donc pour but de permettre aux citoyens des régions du Québec d'exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs attentes face à Radio-Québec. On espérait du même coup se rapprocher de l'auditoire qu'on avait mandat de servir.

Afin d'encadrer ces audiences, présidées par le président-directeur général de l'Office, M. Yves Labonté, Radio-Québec propose, sans que ce ne soit cependant restrictif, cinq points prioritaires à discuter lors des audiences:

- a) le type de programmation de télévision que devrait offrir Radio-Québec dans la région;
- b) l'installation d'une antenne UHF dans la région;
- c) les possibilités d'une éventuelle production régionale;
- d) le temps d'antenne pour diffusion régionale;

- d) Les modalités de participation bi-directionnelle du réseau de Radio-Québec¹⁶.

2.2.4 Les commentaires reçus

Les intervenants aux audiences publiques ont été relativement nombreux et les commentaires, dans l'ensemble, ont aussi été abondants, touchant plusieurs points allant du général au particulier.

Ainsi, une unité certaine émane de la grande majorité des intervenants, tant des régions que des centres urbains, sur l'impact social du médium télévision. Ce consensus reconnaît "un rôle éminemment social de par l'influence qu'elle (la télévision) exerce sur les esprits"¹⁷. L'Institut canadien d'éducation aux adultes la perçoit même comme "le plus subtil et le plus efficace instrument de contrôle"¹⁸ des masses, un "fournisseur de rêves"¹⁹. Inspirés par cette crainte de la puissance de la télévision, la majorité des intervenants s'entendent pour exiger de la télévision éducative de Radio-Québec qu'elle assume un rôle "d'éducateur, d'agent de communication et de facteur de démocratisation"²⁰.

Le fonctionnement et les orientations traditionnels de la télévision sont aussi critiqués. Considérant que la télévision constitue le loisir préféré de près de 90% des Québécois, l'UQAM s'inquiète pour sa part d'une utilisation possible de la télévision comme "outil d'uniformisation et de contrôle social au service d'intérêts commerciaux"²¹. A ce titre, elle est jugée comme "responsable en grande partie des phénomènes d'aliénation et des sentiments de passivité et d'isolement qui prévalent aujourd'hui"²². Trop souvent le reflet de réalités étrangères au téléspectateur québécois et à ses aspirations, le contenu des émissions ne semble pas le préoccuper fortement. L'UQAM estime même que Radio-Québec n'a pas cherché, en ce sens, à éviter le piège "du sacrifice de la signification des contenus au profit de la recherche du plus vaste auditoire possible"²³. La FNC, en accord avec l'UQAM sur ce point, va même jusqu'à

qualifier cette attitude de "course à la cote d'écoute"²⁴. En complément sur ce point, les régions ne manifestent pas d'étonnement face à une télévision québécoise marquée par l'absence de convergence entre "un souci de rentabilité financière et des efforts de développement socio-culturel"²⁵, position à laquelle adhère également le SGERQ. On semble compter fortement sur Radio-Québec pour combler cette lacune.

Dans la même perspective, on demande à Radio-Québec de rejeter les formules traditionnelles de télévision et de jouer un rôle innovateur sur le plan des télécommunications. "Centre nerveux de l'éducation par les télécommunications"²⁶, Radio-Québec permettrait aux citoyens de sortir de leur passivité en fournissant l'aide nécessaire, selon les besoins, pour comprendre et maîtriser le présent et le devenir. Informer le Québec, dans toutes les régions et toutes les couches sociales, élaborer des modèles culturels proprement québécois et les diffuser d'une façon originale, éviter les écueils de la culture élitiste comme de la culture de masse, voilà autant d'aspirations et de revendications communes aux intervenants et signalées au comité d'audiences.

En termes clairs, on désire une télévision donnant entièrement priorité à une mission sociale. Certains commentaires sont fort révélateurs. Ainsi, dans l'Est du Québec, le SEGP aimerait que Radio-Québec devienne un service public décentralisé consacré au développement social de la communauté québécoise. Le CRDEQ, quant à lui, désire un outil d'information régional oeuvrant dans une perspective participationniste. La TVC de Rivière-du-Loup voit en Radio-Québec une alternative favorisant la conscientisation des Québécois aux réalités socio-économiques, une télévision créant un mode d'apprentissage de l'éducation populaire et de la promotion culturelle axé sur les besoins des citoyens. Pour le Parti québécois régional, Radio-Québec doit favoriser l'émergence d'une conscience régionale tout en permettant la connaissance des autres régions.

Sur le plan national, l'ICEA estime que Radio-Québec doit devenir un instrument de développement entre les mains et au service des Québécois. Ceci contribuerait, selon l'Institut, "à démocratiser la culture en étant un outil de développement et de revitalisation de la culture populaire"²⁷. De son côté, la FNC voudrait que Radio-Québec oriente sa programmation en fonction des travailleurs, qu'il donne un droit de regard et de parole à ceux qui en ont toujours été privés, ce qui exige, d'après cet organisme, un changement radical d'attitude et de mentalité. Sur ce plan, la FNC estime même qu'en se rangeant du côté de la diffusion de masse, Radio-Québec s'est tenu à l'écart des nouvelles expériences de télévisions éducatives et communautaires au Québec. La FNC avance même une hypothèse, la télévision éducative serait un moyen de communication utilisant la télévision comme ressource technique principale à l'intérieur d'un ensemble de moyens intégrés. Cet ensemble de moyens formerait un processus éducatif incluant les participants à toutes les étapes d'élaboration et de production des projets. Ceux-ci s'adresseraient à des groupes populaires constitués, à des individus isolés afin de leur permettre de s'intégrer à des groupes qui représentent vraiment leurs besoins²⁸. Cette approche multi-media devait d'ailleurs recevoir une oreille attentive chez les régionaux.

On remarque qu'à travers tous ces commentaires, l'idée de démocratisation, de participation, bien qu'approximative encore, s'est installée en toile de fond des revendications adressées à Radio-Québec. Cette idée est demeurée persistante et, au-delà de la spécificité de chacune des suggestions, elle en a constitué comme une sorte de dénominateur commun.

Selon les intervenants, la défense de ce principe a pris évidemment différentes formes dont les objectifs n'étaient pas toujours très clairs ou solidement défendus. A ce moment, l'important semblait plus de faire avancer l'idée que d'en défendre la pertinence dans les moindres détails.

L'Est du Québec disait ainsi croire que "par une véritable démocratisation de la télévision, on peut et on veut assurer la présence et la participation des régions à l'évolution de l'ensemble du Québec"²⁹. Pour l'Est du Québec, la démocratisation représentait "une inspiration populaire authentique des programmes de télévision éducative"³⁰, tandis qu'on voyait la participation comme une collaboration entre les éléments de la population intéressés et les praticiens de la télévision à l'élaboration des programmes. Chose certaine, la démocratisation apparaît aux régionaux comme une condition essentielle à l'extension du réseau de Radio-Québec et pour eux la voie de la participation est la seule acceptable. L'idée est d'ailleurs partagée par les deux régions urbaines de Québec et Montréal tout comme par les employés de Radio-Québec. Sur ce point, l'UQAM, l'ICEA et la FNC ne sont pas en reste, ainsi que l'Association des consommateurs du Canada qui souligne dans son mémoire:

... puisque nous payons pour ces ondes, nous en voulons l'accès, en termes qualitatifs et quantitatifs. Nous ne voulons donc pas seulement des temps d'antennes, mais aussi la prise en charge du contenu de ces heures d'antennes³¹.

De la participation-démocratisation à la régionalisation des activités de Radio-Québec, il n'y avait qu'un pas qui a été vite franchi. Rappelant son attachement au principe de la démocratisation, l'Est du Québec estime que la régionalisation des opérations de production est nécessaire pour faire passer dans les faits le principe de la participation. D'autres régions revendiquent aussi cette régionalisation. L'Outaouais estime ainsi qu'elle pourrait aider à recouvrer une identité menacée, tandis que l'Abitibi-Témiscamingue la juge nécessaire dans la mesure où elle peut être génératrice de liens, de perfectionnement, de promotion et d'épanouissement de la communauté régionale. Mais ce qui est à noter, c'est que cette revendication de la régionalisation se fait dans

l'esprit de "réduire la domination des régions centrales et promouvoir l'autonomie des régions périphériques"³². Même le SGERQ appuie cette revendication en soulignant que c'est "la régionalisation de la programmation qui permettra de connaître et de faire s'exprimer les Québécois, dans leur diversité comme dans leur unité"³³. Les régions semblent accorder bien des vertus à la régionalisation au-delà de ces revendications politico- autonomistes; on y voit aussi bien un "véritable catalyseur de la réalité régionale"³⁴ qu'un moyen de favoriser "la maturation d'une conscience régionale"³⁵.

En dépit de quelques suggestions bien modestes, les moyens de mettre ces principes en application ne sont pas l'objet de véritables discussions aux audiences; le contraire eut même été surprenant à cette étape du dossier. Il s'agissait avant tout, pour les différents intervenants, de faire passer leur idée, de sensibiliser les instances radio-québécoises à leurs aspirations démocratiques communes; que cela s'accompagne de propositions d'extension du réseau d'antennes de Radio-Québec, de mise sur pied d'un réseau de distribution de productions audio-visuelles ou de production strictement régionale, ces suggestions ne revêtaient finalement, à ce moment, qu'un caractère accessoire.

L'intérêt principal de ces consultations populaires est qu'elles ont révélé la volonté générale des individus et groupes qui s'y sont présentés "d'obtenir accès, et le plus rapidement possible, aux émissions diffusées par Radio-Québec"³⁶. Un accès indissociable d'une démocratisation des structures de Radio-Québec que la régionalisation incarnerait.

La volonté de régionalisation s'est accompagnée de la revendication de pouvoirs décisionnels en ce qui touche la gestion, la production et la programmation de Radio-Québec; autrement dit, on revendiquait "une très large autonomie pour la composante régionale"³⁷ de la structure radio-québécoise. En ce sens, l'Est du Québec réclamait la constitution de

conseils d'administration régionaux auxquels seraient accordés des pouvoirs décisionnels réels et des budgets correspondants.

Essentiellement, les représentations faites aux audiences publiques de 1975 se résument à l'exigence de rendre la programmation de l'ORTQ accessible à tous les Québécois par la voie de la régionalisation des structures de l'Office et dont le projet d'extension du réseau constitue le préalable indispensable.

2.3 DIFFUSION ET RÉGIONALISATION

Au termes des audiences publiques de 1975, l'extension du réseau de Radio-Québec apparaît donc nécessaire pour satisfaire, dans un premier temps, l'ensemble des régions. Sur ce point, la demande régionale concorde parfaitement avec l'ambition de Radio-Québec. Quant à la régionalisation, il est encore tôt pour s'y lancer sans en étudier les implications plus à fond, implications tant administratives que financières. La régionalisation ne constitue pas en effet la seule voie possible d'extension du réseau sur le territoire. Mais cependant, comme le fait remarquer Michael Schmouth, agent d'information à Radio-Québec, région Bas Saint-Laurent/Gaspésie, la régionalisation pouvait, comme d'autres cadres administratifs, servir de "caution à l'élargissement du réseau panquébécois, rêve des diffuseurs de l'époque"³⁸.

2.3.1 L'extension du réseau et les comités régionaux

Au cours de l'année charnière 1975, l'ORTQ entreprend l'étude d'un projet baptisé "Programme d'extension globale du réseau de Radio-Québec" qu'il soumet au ministre des Communications en décembre. Ce projet prévoit que Radio-Québec doit rejoindre 96% de la population québécoise et que le réseau devrait compter 14 stations maîtresses et 42 stations réémettrices, toutes propriété bien sûr de l'ORTQ. Ce programme constitue alors la base sur laquelle s'appuiera

éventuellement la régionalisation de la programmation et des activités de l'Office. Le gouvernement libéral de l'époque n'adoptera aucune position ferme sur ce programme avant de perdre le pouvoir aux mains du Parti québécois en novembre 1976. Malgré tout, l'ORTQ entreprend, à même ses budgets de fonctionnement, la consolidation de ce projet d'extension.

Simultanément à la préparation de ce programme, l'Office élabore un nouveau plan triennal couvrant les années 1977 à 1980. L'ORTQ s'y voit au coeur du développement des communications et s'inscrit dans le cadre de la mission éducative et "culturelle"³⁹ du gouvernement. Dans ce plan, l'objectif fondamental de la programmation est toujours de favoriser l'accès des citoyens à une plus grande autonomie à tous les niveaux. Convenant que les mécanismes d'identification des besoins de l'auditoire n'ont pas été développés systématiquement, l'Office souligne qu'il tente de faire appel à la collaboration et à la participation extérieures. Dans la même foulée, sous l'angle de la participation, il se défend aussi de produire en vase clos comme le lui a reproché le Syndicat des employés de Radio-Québec. Il est important de signaler que ce plan propose des lignes d'orientation qui veulent tenir compte de deux éléments fondamentaux: les besoins exprimés en audiences publiques et les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

Les quatre points prioritaires de ce deuxième plan triennal sont les suivants:

- a) pourvoir à l'extension globale du réseau;
- b) assurer l'implantation organique de Radio-Québec dans huit régions;
- c) intensifier l'impact éducatif de sa programmation;
- d) se donner les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Radio-Québec propose ainsi les orientations de sa programmation éducative en suggérant des thématiques générales et une perspective dans laquelle aborder ces thématiques. L'ORTQ propose l'identification de processus par lesquels la programmation sera susceptible de s'adapter continuellement aux besoins éducatifs des auditoires qu'il veut rejoindre. Ces processus sont: la participation des représentants de l'auditoire aux étapes de la production, la régionalisation de ses activités et la mise en oeuvre de formes diverses de collaboration avec les milieux de l'éducation formelle et informelle. On précise en même temps que les modèles de participation sont encore à inventer et qu'ils devront être adaptés aux différentes étapes du processus de production.

Le choix de la régionalisation des activités de l'ORTQ apparaît comme le support à la mise en application de modèles concrets de participation et le moyen de retenir dans la programmation des contenus reflétant toute la société québécoise avec l'homogénéité et la variété qui la composent. L'application de ces modèles exigera toutefois, selon l'Office, la collaboration d'organismes des milieux régionaux, ce qui suppose la présence de représentants régionaux appelés à se concerter.

La régionalisation d'abord et le renforcement de la mission éducative constituent donc les deux éléments nouveaux de ce plan triennal. Telle qu'entendue, la régionalisation inclut l'extension du réseau d'antennes dans les régions non encore desservies, l'implantation d'une présence organisationnelle dans les régions du Québec ainsi que la programmation et la production d'émissions régionales. Quant au renforcement de l'impact éducatif, l'ORTQ entend par là la diffusion d'une programmation articulée à partir des besoins et d'auditoires-cibles bien identifiés. Dans le rapport annuel 1976-77, Radio-Québec croit ainsi pouvoir affirmer que ces priorités pourront "favoriser au mieux les potentialités de l'Office en élaborant des moyens et des styles d'utilisation du médium

électronique susceptibles de concourir au développement personnel et collectif des Québécois"⁴⁰.

Le plan triennal est soumis au gouvernement Bourassa en mai 1976. Comme pour le "Programme d'extension globale du réseau de Radio-Québec", la réponse se fait attendre de la part des autorités. Ceci n'empêche pas l'ORTQ d'entreprendre, au cours de la même année, une tournée visant à "présenter aux populations, lors d'audiences publiques, un ensemble de mécanismes, de processus et de moyens susceptibles de favoriser l'élaboration des travaux d'implantation de Radio-Québec à l'ensemble du territoire québécois"⁴¹. Huit régions sont ainsi visitées, dont celle du Bas Saint-Laurent/Gaspésie.

C'est à la suite de ces rencontres que se forment des comités régionaux dans chaque région de la province, comités dont le mandat formel est de:

- a) remettre des candidatures pour l'embauche de trois personnes qui constitueront le comité d'implantation;
- b) soumettre des candidatures pour l'embauche d'un délégué régional;
- c) produire trois demi-heures d'émissions traitant de questions régionales qui sont d'intérêt national.

Tout en s'attaquant à ce travail, les comités provisoires héritent par ailleurs de la tâche supplémentaire de mettre au point un plan d'action pour rejoindre les objectifs de la seconde phase de la régionalisation qui sont:

- a) de renforcer l'impact éducatif de la programmation régionale;
- b) d'assurer une présence accrue de Radio-Québec dans le milieu;

- c) de collaborer à la préparation de la programmation nationale;
- d) de participer à la mise sur pied de la troisième étape de la régionalisation.

Jusqu'à là, l'ORTQ s'engage dans des orientations qui n'ont pas reçu d'appui politique formel. Cependant, les ambitions radio-québécoises devaient être plus fortement supportées par le Parti québécois qui arrive au pouvoir en novembre 1976.

L'éducation permanente constitue en effet une préoccupation majeure pour les nouveaux dirigeants de la politique québécoise. En 1977, le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, s'explique ainsi de cette préoccupation:

On ne peut séparer l'objectif de l'éducation permanente de l'objectif de nos sociétés qui est la conscientisation de chacun des citoyens à ses problèmes personnels, aux problèmes de ses relations avec son entourage, son environnement, son milieu. On ne peut séparer l'objectif de l'éducation permanente de l'objectif de nos sociétés modernes qui sont axées sur la participation de chacun des citoyens à l'élaboration, à la construction de son milieu, aux prises de décision qui le concernent⁴².

2.3.2 L'action dans l'Est du Québec

Le comité provisoire de l'Est du Québec s'est mis au travail dans le contexte d'une région particulièrement défavorisée sur le plan des communications électroniques. La concentration des mass media s'est faite graduellement dans les villes les plus peuplées; une concentration téléguidée par des impératifs financiers et des intérêts politiques. Les conséquences se font sentir sur les productions plus locales

que régionales. De cette façon, les régions limitrophes ou les sous-régions risquent de ne plus pouvoir communiquer entre elles qu'en passant par Montréal ou Québec.

Soucieux de sauvegarder la spécificité régionale, dans ses dimensions tant sociale, économique que culturelle, le comité régional inscrit la régionalisation comme rempart à ce morcellement de la réalité régionale de l'Est du Québec et exprime sa préoccupation d'en donner une image plus dynamique. Dans son avis de janvier 1977 au ministère des Affaires culturelles, le Conseil de la culture de l'Est du Québec, rejoint par le comité provisoire, expliquait ainsi que:

... le problème avec la régionalisation est le raccordement; c'est qu'on croit qu'il ne reste plus en périphérie que des traits folkloriques. Il n'est pas possible de croire que la région se développera économiquement sans vivre les effets sociaux de la vie moderne (...), la régionalisation, c'est l'affirmation des valeurs actuelles et des valeurs en devenir d'une population et non pas seulement la garde de valeurs anciennes⁴³.

Pendant les quatre années de son mandat, le comité provisoire de l'Est du Québec a défendu les principes qu'il croyait légitimes d'une régionalisation qui devait être à l'image de la population régionale. Ces débats n'ont pas été sans incidences sur les délais à mettre en place des structures régionalisées opérationnelles de Radio-Québec et cela a même entravé la réalisation du mandat du comité provisoire. Parmi les débats les plus chauds de cette période, il faut ainsi signaler celui de la contestation de la rigidité de l'attitude montréalaise à l'égard de la production régionale, imposant des contraintes financières, matérielles et humaines qui rendent difficile la réalisation des premiers documents régionaux

radio-qubécois. La délimitation de la région, qu'on disait trop vaste, et les échéanciers d'implantation des antennes émettrices et réémettrices ont aussi donné lieu à de vives discussions.

Entre 1976 et 1980, le comité régional provisoire travaille donc à élaborer une proposition de structure organisationnelle de Radio-Québec en région. Il étudie la question sous différents angles: démographique, économique, culturel, social. Mais plus que le résultat concret de ce travail, c'est surtout le principe qui en a guidé l'élaboration qu'il est intéressant de noter. Comme l'a dit le comité, sa réflexion a été inspirée par:

... la volonté de briser ce lien de dépendance avec les grands centres, de remettre entre les mains de la population le pouvoir de la télévision, d'afficher avec dignité et fierté notre réalité propre en refusant le ghetto culturel régional, de ne pas craindre les solutions novatrices en rejetant les schémas traditionnels⁴⁴.

Outre cette inspiration autonomiste, le souci de faire de la structure de Radio-Québec un levier de développement anime également la réflexion du comité provisoire. Celui-ci a mis au premier plan la problématique de l'apport des communications au développement régional pour reléguer au second plan celle d'une politique de développement des mass media.

Quoi qu'il en soit, la proposition de structure régionale soumise à l'ORTQ par le comité provisoire de l'Est devait être rejetée. La complexité des structures qu'elle suggérait aurait entraîné, selon la version officielle de l'Office, des coûts excessifs. La proposition a été jugée irrecevable.

2.4 LE TEMPS DES ÉVALUATIONS

Le plan triennal 1977-1980 présenté par l'ORTQ au gouvernement ne sera vraisemblablement pas approuvé en 1977 en dépit des espérances de Radio-Québec. En effet, à l'été 1977, les comités régionaux provisoires contestent publiquement la politique de régionalisation de l'Office. Les comités reprochent principalement au plan triennal 1977-1980 de ne pas tenir compte des commentaires exprimés en audiences publiques précédemment. Cette levée de boucliers entraîne la décision du Comité ministériel permanent du développement culturel, le 1er novembre de la même année, de créer un comité d'étude spécial pour examiner les grandes orientations de l'ORTQ; ce sera le comité Rocher.

2.4.1 Certains paramètres d'évaluation

Avant de procéder à l'examen des grandes orientations de Radio-Québec, les administrateurs de l'Office ont donné leur appui à l'initiative d'un agent de recherche, M. Denis Fagnan, avec ses collaborateurs, de mener une étude sur l'opérationnalisation de la télédiffusion; une étude dont l'objectif est de développer un modèle d'évaluation pour Radio-Québec. Dans ce but, des entrevues furent menées auprès des équipes de production et des administrateurs impliqués dans la réalisation de la production et dans la programmation. Ces interlocuteurs ont pu ainsi faire part de leurs problèmes, de leurs difficultés, des besoins de l'organisation, et ils ont aussi eu l'occasion, du même coup, d'apporter certaines précisions sur la structure et le fonctionnement de Radio-Québec.

Le groupe d'étude proposait que soient évalués le support de l'État à l'organisation, le processus de production en regard de la mission éducative, la pertinence des émissions en fonction de cette même mission et les moyens mis en oeuvre par Radio-Québec pour supporter cette production, et enfin l'implication de l'auditoire.

Le groupe d'étude estime d'abord que, l'État étant à l'origine même de Radio-Québec, ce dernier est forcé de calquer son organisation sur la structure hiérarchique de l'État, ce qui a forcément des conséquences sur sa production, sa mission au sens où celles-ci doivent être conformes à certaines conceptions de l'organisation étatique.

Le groupe Fagnan-Bourbeau-Joly explique que, dans une approche éducative, on peut, d'une part, se rapprocher d'un pôle plus traditionnel, hiérarchique, où la connaissance vient du maître, du spécialiste, pour aller à l'élève, l'auditeur. D'autre part, on peut se rapprocher d'un pôle plus participatif où l'élève, l'auditeur, en coopération avec des ressources spécialisées, deviennent des agents de leur éducation. Pour le groupe d'étude, l'État hiérarchique aura tendance à concevoir la mission éducative en la rapprochant du pôle hiérarchique traditionnel. Mais l'État, dans un contexte où l'ensemble des pressions dans le domaine de l'éducation pousse vers le pôle de participation, ne peut pas non plus refuser l'autre pôle même s'il est un peu plus menaçant. Le résultat veut que cette mission éducative risque toujours d'osciller de façon plus ou moins claire entre le hiérarchique et le participatif. L'objectif de changement, de l'avis du groupe, visera à faire en sorte que l'organisation radio-québécoise évite de se retrouver confrontée à cette contradiction que son statut de société d'État lui met dans les pattes.

En ce qui touche la mission éducative plus directement, découlant de l'État, elle a une influence directe sur l'organisation car elle détermine en quelque sorte la tâche des employés. Pourtant, le groupe d'étude estime que, telle que perçue à Radio-Québec, la mission éducative n'oriente pas vraiment le processus de production. Il semble que l'idée générale de la mission éducative ne facilite pas les choix d'organisation de la production, notamment en ce qui touche l'établissement des objectifs de la programmation, de l'appel et de la sélection des projets, de l'élabora-

tion de la grille de programmation, de la conception des mandats à donner aux réalisateurs et aux équipes de production et de la détermination des formules d'émissions. Dans ce contexte, le groupe ajoute que la place de l'auditoire est nébuleuse et que les gens qui assurent la production s'interrogent sur la valeur des objectifs ainsi poursuivis et finissent même par ne plus s'en soucier. Sans mission claire, le processus de production est difficile à unifier. En conséquence, il ne peut arriver que laborieusement à orienter l'organisation dans un fonctionnement de gestion par objectifs.

Cette situation peut être imputée à deux éléments. Premièrement, la mission éducative n'est pas définie clairement. Elle n'indique pas ce que c'est que d'être éducatif et elle ne définit pas non plus dans quelle mesure l'approche éducative doit tendre vers le pôle hiérarchique traditionnel ou vers le pôle de participation. Deuxièmement, les différentes personnes impliquées dans la production ne perçoivent pas la position prise par l'organisme face à sa mission éducative. Cette position pouvait être claire, mais elle n'a pas été communiquée clairement aux responsables de la production.

Pour le groupe d'étude Fagnan-Bourbeau-Joly, les objectifs de changement exigent une formulation plus concrète de la mission éducative et elle doit être clairement communiquée à ceux qui doivent en être les artisans. Deux principes pourraient guider la mission: ne pas chercher à établir la définition miracle de l'éducation, mais la circonscrire dans une dynamique qui permettrait de l'ajuster aux besoins de l'auditoire et éviter de poser le problème de la mission éducative en terme de choix entre l'éducatif et le communautaire. Comme les conceptions de l'éducation oscillent entre un pôle hiérarchique rigide et un autre éducatif souple, de nombreuses variantes sont possibles entre ces deux pôles pour rejoindre les besoins de l'auditoire. La mission éducative, conclut le groupe, ne réside donc pas dans un énoncé qu'on

fait une fois pour toutes, mais la précision de cet énoncé est déterminante pour l'ensemble du processus de production.

Ce processus de production, le groupe d'étude juge qu'il constitue l'axe central, la pièce maîtresse de la télédiffusion en prenant sa source dans la mission éducative. L'identification des besoins est le point de départ du cycle de production. Ils sont déterminés annuellement par le canal d'audiences publiques où les experts se prononcent au nom de la population. Mais la notion même de besoins étant subjective, le public pourrait vouloir ainsi infléchir la mission et la nature mêmes de Radio-Québec.

Pour le groupe, le déterminisme des objectifs de programmation constitue d'ailleurs un compromis entre ces besoins identifiés à court terme, la mission même de Radio-Québec et les intérêts des individus qui y travaillent. Ces objectifs concrétisent jusqu'à un certain point la mission radio-québécoise, mais ils sont davantage le miroir des zones de changement que des changements eux-mêmes. C'est pourtant dans des objectifs précis, opérationnels et concrets, souligne le groupe d'étude, qu'on peut réussir une évaluation de la programmation.

Le groupe d'étude constate, en bout de ligne, que toutes ces imprécisions n'ont fait que bloquer toute homogénéité entre l'appel, l'analyse et la sélection des projets d'émissions, l'élaboration de la grille de programmation, la détermination des formules d'émissions, leur réalisation même et la constitution des équipes de production.

Le groupe Fagnan-Bourbeau-Joly en conclut donc que, pour l'ensemble du processus de production, c'est l'absence de ligne directrice claire qui transparaît partout; il n'y a pas d'unification des différentes étapes de production. Comme conséquence, on assiste à une baisse de la qualité des émissions, à l'omniprésence du poids de la structure hiérarchique et à la

difficulté du traitement des informations venant de l'auditoire. Un des mécanismes de réunification à privilégier serait les rencontres entre les équipes de production et les administrateurs dans le cadre d'une planification à moyen terme de la programmation et le développement d'une politique d'ensemble pour impliquer véritablement l'auditoire dans le processus de production.

Pour le groupe d'étude, sans objectifs clairs, il est difficile, en conclusion, de procéder à la gestion des ressources et à l'unification du processus de production. Les communications internes à Radio-Québec se diluent dans le dilemme hiérarchie/participation et personne n'a la responsabilité de la coordination d'ensemble de la production. A cela, il faut ajouter que la place de l'auditoire dans ce même processus demeure indéfinissable.

2.4.2 Les enjeux politiques

Au cours de cette période d'interrogation sur Radio-Québec, M. Yves Labonté, président-directeur général de l'organisme, commande au service de la planification et de la recherche une étude sur "la conjoncture québécoise et l'avenir de Radio-Québec". Monsieur Daniel Latouche, politicologue et journaliste, est alors chargé de mener cette étude. Au terme de ce travail, le service de la planification et de la recherche a comprimé le volumineux document en une synthèse qui voulait ramener cette réflexion prospective "à ses dimensions essentielles afin qu'elle puisse être lue et comprise par des hommes et des femmes d'action, engagés dans des tâches centrées sur un immédiat souvent très absorbant"⁴⁵.

Que doit-on retenir d'essentiel de la pensée de M. Latouche sur l'avenir de Radio-Québec? Considérons d'abord le court terme. Au début du débat référendaire, Radio-Québec est favorisé par la conjoncture socio-culturelle et politique, malgré un "non-succès" dans ses entreprises passées. L'étude Latouche aborde

ainsi l'avenir de l'ORTQ dans la perspective de la question nationale québécoise. Dans trois ans, les Québécois se prononceront; l'ORTQ doit se situer dès maintenant comme canal d'information et de communication parmi d'autres, favorisant le débat autour de l'enjeu référendaire. On doit pouvoir parler politique à son antenne sans pour autant crier à la trahison du mandat de télévision éducative et participationniste. L'Office ne doit pas non plus se croire en tutelle d'un gouvernement largement responsable de son développement à venir.

A moyen terme, c'est vers la crise canado-québécoise qu'il faudrait se tourner. On peut prévoir un aboutissement dans un compromis historique qui débouchera sur un réaménagement politique dont les répercussions se feront sentir dans le domaine de la radio-télévision. Voilà une autre occasion pour Radio-Québec de servir de forum d'expression privilégié pour les Québécois en plus de pouvoir approfondir son rôle d'éducateur politique. Latouche affirme sa conviction d'une victoire au référendum, ce qui aurait pour conséquence de donner le plein contrôle de la télévision à Radio-Québec.

Le long terme s'appuyant sur le moyen terme, l'auteur de l'étude conseille le repli ou le déploiement de l'Office dans une autre direction. Cela commanderait l'abandon de la diffusion hertzienne au profit d'un rôle de production, de formation et d'évaluation, de mémoire, de distribution, d'expérimentation et d'encadrement. Pour cela, il faut s'appuyer sur les institutions déjà en place dans chaque région.

En conclusion, Latouche estime qu'il faut éviter de faire de Radio-Québec un autre Radio-Canada et ne plus considérer la régionalisation comme une "priorité prioritaire" à cause des coûts énormes qu'elle implique. Radio-Québec devrait d'abord imposer sa présence dans le débat référendaire et, à long terme, tailler sa place en devenant le maître-d'oeuvre de toute la

politique québécoise en matière de télécommunications. Toutefois, les événements ayant donné tort à M. Latouche, les suggestions de son étude sont demeurées lettre morte.

2.4.3 Le comité Rocher

En 1977, Radio-Québec est encore une très jeune institution. En pleine expansion, elle est cependant confrontée à des problèmes sérieux de développement. Des questions majeures ont été soulevées à ce sujet depuis déjà quelques années et aucune réponse définitive n'est venue en préciser les orientations.

Déjà, en 1975, la société d'État a consulté le public, à la suite de quoi elle a déposé son plan triennal 1977-1980. Déception cependant à l'ORTQ; le ministre des Communications remet en cause les objectifs de radiodiffusion de ce plan et les comités régionaux provisoires contestent publiquement la politique de régionalisation de Radio-Québec. Devant cette délicate situation, il devient urgent que la volonté politique s'exprime sur le développement de l'ORTQ. Ainsi, au début du mois de novembre 1977, le Comité ministériel permanent sur le développement culturel crée un comité spécial chargé d'étudier la question. Entre autres, ce comité a la responsabilité de définir la mission éducative de Radio-Québec et de cerner les éléments principaux d'une politique de développement régional pour cet organisme.

Le mandat du comité, dont la direction est confiée à Monsieur Guy Rocher, porte sur cinq points:

- a) la définition de la mission éducative de Radio-Québec;
- b) les éléments principaux d'une politique de développement régional de Radio-Québec;
- c) les possibilités d'intervention de Radio-Québec dans le domaine de la radio;

- d) les rapports souhaités entre le COMPDC, le ministère des Communications et celui de l'Éducation;
- e) les solutions à considérer pour le développement des structures de diffusion.

C'est dans la perspective d'une étude exhaustive, approfondie que le comité Rocher entreprend son travail. Il veut d'abord préciser en six volets le développement de l'institution, soit ceux:

- a) d'atteindre toute la population du Québec;
- b) d'augmenter la programmation;
- c) d'augmenter la production originale d'émissions de télévision;
- d) de s'engager dans une démarche de démocratisation de la télévision par la participation de la population;
- e) de régionaliser la programmation et la production;
- f) d'améliorer la qualité de la programmation.

Pourquoi développer Radio-Québec, se demande-t-on? Parce que, répond-on, c'est la seule institution publique de communication de masse à appartenir à la collectivité québécoise. C'est son instrument de développement social et culturel, car il peut et doit "favoriser l'accroissement de la conscience sociale des Québécois, contribuer à l'enrichissement de leur culture et à l'affirmation d'une identité culturelle et nationale"⁴⁶. Comme on sait que les Québécois sont de grands consommateurs de radio et de télévision, il faudrait que le gouvernement du Québec développe une chaîne de télévision susceptible d'offrir aux téléspectateurs des émissions reflétant la culture nationale québécoise. Le caractère particulier de

Radio-Québec est d'ailleurs d'offrir des émissions éducatives. On peut croire que les particularités de l'Office se tonifieront avec la poursuite de l'expérience de la régionalisation, dans la mesure où cette dernière deviendra une véritable prise en charge d'une partie des émissions télévisées par des représentants de la population de chaque région. De plus, le marché du travail dans le domaine télévisuel est susceptible de s'étendre par l'expansion de l'ORTQ; l'État n'est-il pas le principal investisseur dans le domaine des arts, rappelle le comité Rocher?

Pour le comité, la première voie à suivre est de préciser ce qu'est une télévision éducative. Il s'est donc penché sur la question en relevant d'abord la définition que le fédéral soumettait au CRTC en 1972 sur la programmation éducative et de laquelle s'est inspiré le gouvernement du Québec dans le cas de l'ORTQ. Selon cette définition, la programmation éducative consistait donc en:

- a) des programmes conçus pour être présentés dans un contexte qui offre aux auditoires auxquels ils sont destinés une possibilité de perfectionnement continu, soit d'acquérir des connaissances, d'enrichir leur savoir et de s'ouvrir l'esprit, et dans des conditions qui permettent à une autorité provinciale de surveiller ou d'évaluer cette acquisition de connaissances, cet enrichissement du savoir et cette ouverture de l'esprit, par des moyens appropriés, et
- b) des programmes qui fournissent des renseignements sur les cours d'études dispensés ou qui présentent des événements spéciaux d'un caractère éducatif au sein du système d'éducation⁴⁷.

En s'inspirant de cette définition, il semble clair au comité Rocher que le gouvernement québécois a visé d'abord à mettre en place une radio-télévision

générale. En pratique, le sens du mot éducatif a été élargi. Avant tout, les objectifs de la télévision éducative sont d'ordre socio-culturel. Globalement, elle doit assurer:

- a) le droit des citoyens à l'instruction publique et à l'éducation permanente;
- b) le droit d'accès des citoyens à leur patrimoine culturel;
- c) le droit des citoyens à la liberté d'expression et à l'information;
- d) le renouvellement de la fonction sociale de la télévision en favorisant, par des structures ouvertes de participation, la prise de possession de ce moyen de communication par les usagers.

Afin de rencontrer les objectifs proposés, cinq différents modèles de télévision éducative ont été suggérés. Le comité Rocher a opté résolument pour celui qui retenait et accentuait le caractère éducatif de la télévision. Les autres modèles suggéraient la restriction ou l'abandon pur et simple de la mission éducative. Dans le modèle retenu par le comité, la grille-horaire de Radio-Québec devrait non seulement inclure des émissions scolaires, mais également s'ouvrir à l'éducation permanente. Ceci permettrait de répondre à des besoins plus spécifiques de groupes identifiés. Ressource éducative complémentaire, l'ORTQ pourrait ainsi compenser soit l'éloignement d'institutions d'enseignement, soit la pauvreté des ressources de développement culturel, soit les obstacles à ce dernier dressés par les conditions de vie et par le milieu de travail. Il ressort du rapport Rocher que la radio-télévision éducative convenant le mieux au Québec et à ses habitants, ce serait:

... une radio-télévision dont la mission éducative au sens large - reflétant et valorisant les caractéristiques fondamentales de la culture québécoise et traitant des événements politico-socio-culturels intéressant la population qu'ils instruisent en même temps. Cette radio-télévision éducative doit aussi diffuser et, sur demande, produire des émissions scolaires proprement dites, en s'associant de plein gré au ministère de l'Éducation, qui conserve la responsabilité première en la matière. Enfin, cette radio-télévision éducative au sens large doit tendre à produire et à diffuser certaines émissions s'adressant à des publics spécifiques⁴⁸.

Une télévision éducative, ça se conçoit; mais faut-il qu'elle soit régionalisée? La régionalisation des activités de Radio-Québec se pose comme l'un des problèmes fondamentaux du développement de cet organisme d'État. Même si le gouvernement participe au financement, il n'a pas encore pris position officiellement sur cette nouvelle orientation. Le comité Rocher identifie cependant certaines raisons qui militent en faveur de la régionalisation de la télévision éducative:

- a) dans l'esprit du comité, la régionalisation se rattache principalement au caractère éducatif; elle en serait une des modalités;
- b) la participation accrue du téléspectateur à la programmation, voire à la production, ne peut se réaliser sur une certaine échelle sans cette régionalisation;
- c) il faut reconnaître qu'il existe des différences régionales au Québec;

- d) la télévision régionale peut servir d'outil de développement régional par une sensibilisation de la conscience populaire aux réalités régionales, aux besoins et problèmes spécifiques de la région. Elle peut contribuer à la recherche de solutions;
- e) la politique de régionalisation concorde avec celle de décentralisation que prône le gouvernement du Québec;
- f) les ressources humaines et les talents sont vite brûlés par la télévision. Les groupes et personnes intéressés à une participation plus active à la télévision serviront à en étendre et en diversifier le réservoir des ressources;
- g) une contribution active peut être attendue de la part des jeunes qui ont grandi avec la télévision.

Le comité Rocher souligne toutefois qu'une régionalisation de la télévision éducative ne sera réussie qu'à certaines conditions:

- a) la participation régionale ne doit pas être un leurre. Elle doit s'accompagner d'une véritable prise en charge par une collectivité régionale de l'orientation des contenus de la télévision éducative, ainsi que d'une suffisante autonomie de la gestion des opérations;
- b) un minimum de qualités professionnelles et multidisciplinaires doivent se retrouver chez les personnes désirant participer à cette télévision;
- c) on doit retrouver de la qualité professionnelle dans les productions régionales;
- d) régionalisation de la programmation et régionalisation de la production doivent être distin-

guées. Elles ne requièrent pas les mêmes structures et ne font pas appel aux mêmes ressources;

- e) une régionalisation efficace suppose une suffisante autonomie de la gestion régionale.

Le travail effectué par le comité Rocher aura une incidence déterminante sur l'avenir de Radio-Québec. Le rapport, déposé en avril 1978, consacre en effet le principe de la régionalisation en recommandant qu'il soit clairement reconnu et que la régionalisation de la programmation se fasse immédiatement par la mise en place des structures appropriées.

2.4.4 Les réactions

Bien qu'il tendît à rejoindre les intérêts des régions, celles-ci n'en adressèrent pas moins certaines critiques au rapport Rocher.

Ainsi, le Conseil des communications de l'Est du Québec déplorait que "le rapport sur le développement de Radio-Québec ne soit pas assorti de modalités détaillées et cohérentes en ce qui a trait au développement régional (structures de production, de consultation et d'animation, composition des structures de décision, statut juridique...)"⁴⁹. Il soulignait également "le fait que le nombre d'heures d'émissions régionales et régionales/nationales mentionnées dans ce rapport est nettement insuffisant"⁵⁰.

Dans un mémoire conjoint déposé en juin 1978, le Conseil de la culture de l'Est du Québec et le CRDEQ posent aussi des questions au rapport Rocher.

Les auteurs font part de leur inquiétude face à l'interprétation de ce que doit être le développement de Radio-Québec, considérant les explications, qu'ils jugent peu claires, qu'en donne le rapport Rocher. En regard de la mission éducative de l'ORTQ, ces auteurs

s'étonnent aussi de l'absence totale d'information et de précision sur les objectifs et la structure de Radio-Québec. L'imprécision de la définition de télévision éducative les laisse songeurs et ils demandent qu'elle soit clarifiée. Les deux organismes recommandent également une évaluation du fonctionnement de Radio-Québec depuis 1969 afin d'apporter les correctifs nécessaires permettant l'application des principes de démocratisation et de régionalisation énoncés dans le rapport Rocher.

Sur le plan de la régionalisation, on reconnaît d'ailleurs le progrès que représentent les propositions du rapport Rocher par opposition à celles du plan triennal 1974-1977 de Radio-Québec; on estime cependant que le concept est encore flou.

Le rapport du CMPDC fut toutefois reconnu par la majorité des groupes qui y ont réagi comme la première étude gouvernementale structurée sur Radio-Québec. Cependant, le SGERQ, l'ICEA, le FCC, les organismes et comités régionaux, rappelant, dans un mémoire commun⁵¹, que certains d'entre eux travaillaient depuis 1972 à faire de Radio-Québec un véritable instrument de communication, d'éducation et de développement culturel au service des collectivités locales et régionales, disent regretter de ne pas avoir été consultés par le comité du CMPDC. Le groupe émet aussi des réserves sur le caractère nationaliste de la problématique dans laquelle le travail du comité Rocher se situe, selon lui, car cela suppose que la société québécoise dans son ensemble partage les mêmes intérêts sociaux, économiques, culturels et politiques. Malgré tout, on identifie la proposition de participation régionale comme l'aspect le plus positif du rapport tout en reprochant l'imprécision entourant le concept d'autonomie régionale. Les auteurs du mémoire recommandent donc que les collectivités régionales puissent bénéficier, dans le domaine de la télévision éducative, de toute l'autonomie nécessaire à leur travail de production, de programmation, de consultation, d'animation et aient les statuts et

pouvoirs correspondants.

Le groupe souligne aussi qu'il aurait aimé voir se développer parallèlement à la mission nationale, la fonction sociale de la télévision éducative. Cette fonction qui ferait de Radio-Québec un instrument de développement qui donnerait enfin voix au chapitre aux populations défavorisées et leur permettrait de s'organiser dans le sens de leurs intérêts. Le groupe insiste aussi pour que Radio-Québec fasse tous les efforts pour bâtir une grille de programmation qui, même si cela cadre mal avec les modèles traditionnels de télévision, chercherait à rejoindre les gens dans leur vécu pour en faire les agents de développement de leurs valeurs propres.

2.4.5 L'étude Lafrance

A l'époque de la mise sur pied du comité Rocher par le CMPDC, soit à l'automne 1977, M. Denis Fagnan, devenu directeur de la recherche et de la planification à l'ORTQ, demandait à une équipe du département des communications de l'UQAM, sous la direction de Jean-Paul Lafrance, d'effectuer une recherche dont le but principal était d'analyser des modèles de régionalisation de mass media et leurs incidences opérationnelles. Le résultat ne se voulait pas tant une recherche théorique en profondeur qu'une recherche action au milieu du débat sur l'avenir de Radio-Québec et sur la régionalisation. Après avoir réfléchi sur le mandat de Radio-Québec, fait une mise au point sur le divertissement et la culture, la télévision éducative et ses objectifs, la participation et la régionalisation, le groupe Lafrance émet deux hypothèses de développement.

Une difficulté dans la clarification de la mission de Radio-Québec entraîne une incohérence dans les aspirations, remarque le groupe d'analyse. Les termes qui définissent cette mission sont: éducation, culture, décentralisation, participation, démocratisation. On constate qu'aucun n'a de signification

précise et ils sont tous renvoyés l'un à l'autre. La télévision de Radio-Québec serait, de plus, centralisatrice, passive et reflétant l'opinion des dominants. Pourtant, à l'ORTQ, on rêve d'une télévision à vocations multiples dite "éducative au sens large", scolaire, mais aussi politique, sociale et culturelle. Le groupe d'étude voit dans ce foisonnement de caractéristiques et de vocations, si étroitement liées, qu'on veut conférer à la télévision éducative, le danger que cette dernière n'ait même plus les caractéristiques de la télévision. Dans bien des cas, selon le groupe, on a substitué une dénomination à une définition. Les termes "éducatif", "culturel", "régional" ne sont là que "pour illustrer des pratiques regroupées sous le même vocable, sans que la spécificité de chacune d'elles n'ait été examinée"⁵².

Quelques contradictions de la mission ambitieuse de Radio-Québec ont aussi été soulevées. Le groupe d'étude note que le divertissement et la culture empiètent sur le terrain de la mission éducative, en dépit des normes imposées par les ministères de l'Éducation et des Communications dans la définition de la mission éducative. Les émissions purement distrayantes ou divertissantes ne devraient pas avoir libre cours puisque seuls certains contenus ou traitements de contenu sont autorisés en vertu de ces normes.

Le groupe Lafrance reconnaît que la première conséquence du mandat éducatif conféré à l'ORTQ consiste en une limitation de son auditoire potentiel, auditoire évalué entre et 1% et 5% de la masse générale. En concurrence directe avec les autres chaînes de télévision, Radio-Québec ne dispose cependant pas de moyens financiers comparables. Ceci lui rend déjà la tâche difficile quant à la satisfaction de la clientèle spécialisée qu'il pourrait recueillir. Quant à l'ambition de l'ORTQ de couvrir toute la province, les garanties dans cette perspective d'une augmentation proportionnelle de l'auditoire sont inexistantes. Le statut de Radio-Québec impose enfin des cadres à la nature des contenus à diffuser, même si depuis ses

débuts l'Office n'a cessé d'élargir son mandat.

Selon le groupe Lafrance, même si on accepte l'idée d'un auditoire restreint, il faut garder en considération la gamme des contenus que suppose le caractère éducatif large suggéré par le rapport Rocher. Les objectifs socio-culturels sont tellement nombreux, disparates et contradictoires qu'il est difficile de les concilier de façon satisfaisante dans une grille de programmation. Malgré sa volonté de rejoindre l'ensemble de la population québécoise, Radio-Québec ne peut prétendre concurrencer les chaînes de télévision déjà en place, les ressources étant insuffisantes et le mandat inadéquat. En regard de l'auditoire, les chercheurs se demandent d'ailleurs comment il sera possible de rejoindre la population "défavorisée culturellement" alors que l'on sait pertinemment que les limites imposées par le mandat conféré à Radio-Québec restreignent son auditoire à la catégorie de population la plus scolarisée ou la plus cultivée et surtout la plus apte à témoigner de l'identité québécoise. L'ORTQ fait donc face à un paradoxe de taille. Il est dans la situation où il doit, soit d'un côté, rejoindre plus de téléspectateurs en élaborant des contenus de plus en plus généraux et extensifs et reconduire ainsi la situation actuelle; soit de l'autre côté, proposer des contenus plus spécifiques, traitant en profondeur des sujets abordés, mais du même coup sacrifier une partie de l'auditoire et renoncer à faire de Radio-Québec une télévision culturelle nationale⁵³.

Pour toutes ces raisons, le groupe Lafrance croit que le mandat extensif souhaité par Radio-Québec le condamne à l'impuissance et à la médiocrité. Un mandat plus modeste serait souhaitable; un mandat d'éducation permanente qui constituerait un outil culturel appréciable pour les Québécois.

Le groupe d'étude fait aussi une mise en garde sur les vertus qu'on laisse miroiter au sujet de la régionalisation. Il souligne ainsi que Radio-Québec

est un diffuseur de masse (où le contenu du message n'exprime jamais toute la réalité et où le spectacle du "réel" n'est pas l'expérience du réel, même si cette reconstruction prétend à l'objectivité) et qu'il ne faut pas confondre la décentralisation ou la régionalisation avec le thème de l'accessibilité des contenus télévisuels à la grandeur de la province. L'accessibilité ne garantit pas que le rapport spécifique du téléspectateur à la télévision change. Le groupe d'étude estime ainsi qu'on peut très bien décentraliser production et diffusion sans que la télévision incite à l'action, sans qu'elle soit ni éducative ni même régionale.

L'analyse du groupe Lafrance l'amène à formuler deux hypothèses sur la situation de l'ORTQ. L'une veut concilier les contradictions vécues par l'Office pour le projeter en avant sous l'impulsion de cette "dynamique dialectique"; c'est l'hypothèse conservatrice. L'autre change profondément le rôle de la télévision d'État pour en faire le principal instrument d'une nouvelle politique québécoise en matière de communication, intégrant les différents systèmes: télécommunications, câblodistribution, centres de production régionaux; c'est l'hypothèse dite audacieuse.

L'hypothèse conservatrice:

Pour le groupe Lafrance, la formation de l'ORTQ repose sur une ambiguïté légaliste. D'un mandat strictement éducatif reçu initialement, l'Office a rapidement débordé dans une mission culturelle. Éducation et culture ont été systématiquement pairées dans tous les textes officiels, cela dans le but plausible de confirmer le caractère québécois en "nationalisant" la culture. Parce qu'il a refusé d'être séchement scolaire, réticent à une mission civique, Radio-Québec a terni son rôle véritablement éducatif. On ne sait même plus ce qu'est l'éducation dans cet organisme. Il n'y a toujours pas de classification des objectifs éducatifs stratégiques pour cette

télévision, ce qui amène une situation urgente à corriger.

Un autre pivot de la vocation de Radio-Québec, la régionalisation, est à prendre en considération. Il faut remonter à l'époque mouvementée du BAEQ pour reconnaître la première manifestation véritable d'un traitement global et technocratique du territoire axé sur la régionalisation. Le jeu concurrentiel fédéral/provincial a déclenché cette opération. Radio-Québec s'y est cependant lancé en imposant des critères de qualité qui ont presque freiné la réforme des régions, laissant planer l'idée d'un retard d'expérience. Montréal s'est imposé comme guide, avec la conséquence que cela a émué la confiance des autres. Les principes mêmes à la base de la régionalisation ont été ébranlés par les contraintes financières et les conflits d'intérêts.

La démocratisation, souligne le groupe d'étude, fait partie de l'élan du renouveau québécois. Après le duplessisme, il semblait que la perspective s'ouvrait, pour le citoyen, d'accéder aux centres de décision et d'orientation de l'avenir. La route menant à la création du Parti québécois traçait le profil d'une véritable démocratisation. Radio-Québec correspondait à une attente précise dans ce contexte, celle d'être l'instrument de valorisation de cette expression québécoise qui constituait un des symboles de la démocratisation.

Radio-Québec faisait partie d'un renouveau idéologique déterminant au Québec. Dès sa fondation, les dynamismes québécois et les tentatives de développement tant aux niveaux culturel (éducation) qu'économique (régionalisation) et politique (démocratisation) étaient reformulés. On a trop attendu de Radio-Québec; on a compté sans ses erreurs de parcours, sa timidité initiale, sa recherche d'une personnalité. Il a déçu, pratiquement malgré lui, voire sans même qu'il s'en rende compte, parce qu'il devait être à la hauteur d'une situation qu'il ne pouvait atteindre que

graduellement. L'incubation et l'expérimentation lui étaient refusées.

Les pressions imposées ont forcé la croissance de l'institution en ébranlant du même coup ses objectifs. Le mandat éducatif s'est édulcoré dans la confusion croissante entre l'éducation et l'apprentissage avec la simple éducation civique. La régionalisation s'est transformée en enjeu économique et politique. La démocratisation a été compromise par des conflits de travail dont la population a été carrément exclue. En deux mots, une désarticulation d'ensemble frappe les objectifs de l'ORTQ. Les malaises de l'un se répercutent sur les autres. Avec des objectifs plus clairs et plus précis, stratégiquement mieux définis, Radio-Québec, selon le groupe LaFrance, risquerait de moins vaciller à chaque soubresaut.

La visée éducative de Radio-Québec devrait être plus audacieuse. Avec les pouvoirs qu'offrent les télécommunications, il peut sensiblement réduire les limites d'accessibilité; il est en mesure "de défaire l'armature sélective du savoir dans notre société"⁵⁴. Il doit cependant en avoir l'audace et l'imagination, mais il lui faut s'affranchir du modèle classique des mass media et privilégier une communication progressive à une communication d'entretien. Le public sera peut-être spécifique, restreint, mais on pourra compter à fond sur lui.

La majorité des opérations politiques de régionalisation ont, à ce jour, échoué. On n'a pas su comprendre les sociétés industrielles, on a manqué d'objectifs stratégiques de régionalisation en négligeant que celui du salut pur et simple des régions périphériques pauvres. A Radio-Québec, aucune concertation stratégique n'est en accord avec les objectifs. La régionalisation cadre mal avec l'éducation et, la population n'étant pas atteinte par les relais régionaux, la démocratisation reste au rang de principe. Les chercheurs de l'UQAM estiment que la régionalisation prendra racine dans des réseaux d'échanges déjà

établis. En marge des télécommunications, les régions sont devenues des entités culturelles et non plus géographiques, avec des rapports interactifs. Les réseaux éducatifs qu'on y retrouve sont nombreux et variés et Radio-Québec aurait avantage à y correspondre et non à essayer de les doubler. Il pourrait ainsi devenir un catalyseur essentiel dans le champ éducatif québécois. Le groupe Lafrance recommande que la régionalisation se fasse donc prioritairement dans les régions où les réseaux du savoir sont les plus concentrés afin qu'elle ne s'opère pas arbitrairement, à vide.

Une régionalisation sélective peut paraître en contradiction avec un autre objectif fondamental à Radio-Québec, celui de la démocratisation. Mais Radio-Québec n'a pas à tout construire dans chaque région; il peut s'inscrire dans une dynamique déjà établie. Comme pour les autres objectifs, ceux de la démocratisation doivent être clairs et réalistes. Les connaissances devraient être développées cumulativement, en association avec une préoccupation régionale. Cette stratégie deviendrait un atout plus favorable à l'évolution de la curiosité, de l'intérêt et de la prise de conscience du citoyen. La participation aurait ainsi une chance de s'accroître proportionnellement à une conviction d'autonomie chez le citoyen. Dans un tel contexte, la régionalisation se justifierait d'elle-même et ses étapes d'implantation seraient définies selon des objectifs concrets.

L'hypothèse audacieuse:

Le groupe Lafrance précise que cette hypothèse porte ce qualificatif parce que, si elle était essayée, elle risquerait d'entraîner de profondes modifications dans le statut et la structure organisationnelle de Radio-Québec. Son application exigerait d'abord une modification de stratégie du gouvernement au chapitre des relations fédérales-provinciales en matière de communications. Les autorités en place devraient avoir la volonté d'intervenir pour rationa-

liser le système de télécommunications. De plus, il faudrait investir quelques millions dans un secteur peu générateur d'emplois. Il fallait donc sortir de la boucle sémantique culture-éducation-régionalisation-démocratisation-culture, etc. Les chercheurs ont constaté qu'il y avait plusieurs modèles de régionalisation et plusieurs façons de rendre compte des besoins de communication à l'intérieur d'un territoire régionalisé. Trois types de problèmes demeurent toutefois en suspens dans le contexte radio-qubécois de 1977-78: 1) le sens et le type de régionalisation dont le Québec a besoin en fonction des objectifs socio-économiques; 2) la place et le rôle de Radio-Québec dans le système québécois; 3) le type de défi qui s'impose à l'État en fonction des contraintes politiques et juridiques du contexte fédéral-provincial dans les communications, le type de développement social et la planification d'un système intégré de communication publique.

Depuis 1976, le gouvernement québécois a fait de la régionalisation une de ses priorités sur la base de deux objectifs, soit ceux de fournir un cadre approprié au dynamisme local et régional et redonner la responsabilité au citoyen par une plus grande participation. Il faut cependant distinguer les divers sens du mot régionalisation et ne pas le confondre avec déconcentration ou décentralisation. Le groupe insiste pour dire qu'il conçoit la régionalisation comme un transfert de pouvoirs du centre vers des unités socio-politiques auxquelles sont conférés des fonctions et des pouvoirs précis accompagnés de sources de financement autonomes. Le groupe Lafrance croit ainsi que Radio-Québec pourrait constituer l'instrument privilégié de développement dans le cadre d'un projet de décentralisation politico-administrative nécessitant la mise sur pied d'un réseau intégré de télécommunications et l'utilisation de la câblodistribution comme infrastructure de diffusion locale.

Dans cet esprit, pour le groupe d'étude, Radio-Québec pourrait avoir comme mission de soutenir,

d'articuler et de permettre le développement de la production communautaire radio et télévision; de rendre possible la production locale/régionale en câblodistribution; de mettre en place les structures permettant l'interrégionalisme, tant au niveau de la production que de la distribution; enfin, de développer les réseaux physiques et logiques de communications spécialisées (éducation, médecine, information gouvernementale, etc.). Afin d'y arriver, le gouvernement devrait procéder au clubage des territoires de câblodistribution selon une logique socio-politique. L'échange interrégional serait favorisé par une interconnexion des réseaux. Les infrastructures de diffusion locale et régionale devraient être à la mesure des unités politico-administratives et considérées comme des installations au service de la collectivité. Le service de programmation serait responsable de l'utilisation de l'ensemble des canaux de communication, soit la transmission aux chaînes de télévision non captées dans la région, la programmation de la production locale et communautaire, la télédistribution spécialisée et, éventuellement, les communications bi-directionnelles.

On constate, comme l'avait bien dit le groupe Lafrance, que l'audace de cette hypothèse remet complètement en cause toute l'organisation de Radio-Québec. Il est loin d'être étonnant que l'hypothèse n'ait eu à peu près aucun écho à l'ORTQ, surtout que celui-ci avait, dans le même temps, bien d'autres chats à fouetter que de remettre son organisation en question.

2.4.6 La situation

Confronté à une contestation de plus en plus insistante de son administration, l'ORTQ doit en effet faire face de nouveau à un long conflit de travail de plus de sept mois qui devait prendre fin en septembre 1978. Pendant le "lock-out", le SGERQ se présente même en commission parlementaire pour dénoncer la gestion en vase clos de l'Office et revendiquer du même

coup une participation plus intime des employés à la vie de Radio-Québec. Le règlement du conflit de travail n'empêchera pas non plus le syndicat de continuer à revendiquer plus d'ouverture de la part des gestionnaires.

Cette période de remous passée, il n'en reste pas moins que, malgré les enquêtes, études, analyses et résistances diverses, Radio-Québec continue de fonctionner, mais sans mandat précis. Le plan triennal 1977-1980 n'a pas été formellement approuvé par le gouvernement, mais l'ORTQ s'engage quand même dans de nouvelles orientations qu'il décide de supporter financièrement. Aucune somme supplémentaire ne lui sera octroyée; ce sont les budgets réguliers qui seront ventilés différemment. Parallèlement, l'ORTQ se tourne vers les responsables gouvernementaux pour demander "un mandat précis sur le rôle éducatif de Radio-Québec, son extension planifiée pour servir le plus de Québécois possible et en impliquant toutes les régions dans un réseau de communication véritable"⁵⁵.

2.5 LE TEMPS DE L'EXTENSION

Les événements houleux qui ont secoué Radio-Québec en cette année 1978, l'engagement de la société d'État dans un projet de régionalisation qui n'a pas reçu l'approbation du conseil des ministres, les études maison, le rapport Rocher et les consultations du ministre des Communications ont finalement amené le gouvernement à réviser la loi de l'ORTQ pour l'amender de façon à y définir une politique globale de développement à Radio-Québec.

2.5.1. L'amendement de la loi

Le 26 septembre 1978, le ministre des Communications, Louis O'Neill, dépose au Conseil des ministres un mémoire dont l'objet est de préciser, à la lumière du rapport Rocher, la mission éducative et régionale

de Radio-Québec et de proposer les modifications administratives nécessaires à l'accomplissement de cette mission ainsi qu'à l'instauration des mécanismes de contrôle requis. Le ministre considère que la situation à Radio-Québec présente un caractère d'urgence. Jamais, depuis les dix dernières années d'existence de l'Office, sa mission n'a été définie de façon précise. Des questions majeures, soulevées lors des audiences publiques de 1975, sont restées sans réponse. Des questions qui touchent la régionalisation, la nature de la programmation, la participation, le plan triennal 1977-1980. Le ministre constate aussi qu'il règne une atmosphère inquiétante au sein de l'Office et dont le dernier long conflit de travail ne fut qu'un élément spectaculaire. Il souligne le climat de méfiance à l'intérieur de l'institution d'État, les relations houleuses avec les gens tant de l'intérieur que de l'extérieur de Radio-Québec, une gestion de qualité douteuse, une programmation souvent incompatible avec les besoins de la clientèle.

Les grandes lignes de la politique de développement de Radio-Québec esquissée par le ministre s'inspirent largement du rapport Rocher et s'inscrivent dans la foulée du livre blanc du gouvernement sur le développement culturel au chapitre de la dimension éducative de la culture et de celui de l'éducation permanente. Le ministre sera ainsi séduit par cette proposition du rapport Rocher d'adopter une orientation éducative "au sens large", tout comme il sera très sensible à celle de la régionalisation, que le rapport associe à la mission éducative, d'autant plus qu'elle correspond à la volonté politique de décentralisation du gouvernement en rendant la programmation de Radio-Québec accessible à l'ensemble des Québécois. En conséquence, le ministre des Communications recommande donc au conseil des ministres:

- a) que l'on définisse clairement la mission éducative de Radio-Québec;

- b) que le gouvernement accepte le développement immédiat et progressif du réseau d'antennes de Radio-Québec;
- c) que le plan de développement de l'ORTQ s'échelonne sur une période de dix ans;
- d) que la loi de l'ORTQ soit amendée pour qu'on y précise davantage l'autonomie de l'Office;
- e) que Radio-Québec se présente annuellement devant la Commission parlementaire des communications pour y expliquer ses politiques; répondre aux questions de l'Assemblée nationale et justifier l'emploi des fonds publics;
- f) que des mécanismes de collaboration et de coordination soient établis entre Radio-Québec et le ministre de l'Éducation et éventuellement tout autre participant;
- g) qu'une loi sur la programmation éducative soit présentée à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.

L'opération politique d'orientation de Radio-Québec est enfin lancée. A coups de mémoires au conseil des ministres, le ministre des Communications précise davantage les modifications qu'il souhaiterait voir apporter à la loi de l'ORTQ. Dans son effort pour convaincre le conseil des ministres d'agir dans le sens de l'approbation plus spécifique de la régionalisation, le ministre O'Neill en soulève les implications financières. Il veut démontrer que la régionalisation, loin d'entraîner des coûts excessifs, coûterait moins cher que de réaliser le même nombre d'heures de production dans un modèle centralisé.

Dans le but d'éclairer le conseil exécutif sur le développement de Radio-Québec, l'ORTQ formule de son côté ses réponses aux questions des politiciens. Sur la question de la fragmentation de l'auditoire,

qui semble inquiéter le conseil, l'ORTQ se fait rassurant en affirmant que ce n'est précisément pas son intention de s'y limiter dans sa stratégie de diffusion. Il rappelle que l'extension du réseau est souhaitée et attendue avec impatience dans toutes les régions du Québec. Là, on se soucie peu de fragmentation de l'auditoire car le besoin se fait plus sentir du côté d'une alternative de niveau national, d'une porte d'entrée pour parler de soi au niveau régional, d'un instrument pour apprendre.

Sur les craintes à l'égard d'une diminution de la qualité des émissions avec l'augmentation de la production régionale, l'ORTQ réplique qu'il cherche à répondre aux besoins réels du plus grand nombre possible de Québécois tout en tenant compte des ressources régionales et des disponibilités budgétaires. Pour l'ORTQ, l'émulation saine et normale peut aider à une augmentation rationnelle de la production régionale et au maintien souhaitable de la qualité.

Par ses réponses aux questions du gouvernement, l'Office cherche parallèlement à démontrer la nécessité d'une position politique claire sur l'orientation de Radio-Québec. Le nouveau président-directeur général de l'ORTQ, M. Gérard Barbin, s'explique ainsi sur cette question dans une missive adressée au ministre des Communications le 24 janvier 1979 et dans laquelle il souligne "le tâtonnement et l'absence d'engagement formel de la part du gouvernement de développer cette entreprise dans un sens précis"⁵⁶. Il demande donc un mandat clair.

S'il doit survivre et se développer, Radio-Québec doit devenir un instrument professionnel de diffusion culturelle et éducative spécifique pour les Québécois, collant à leurs structures et leur réalité; en même temps, sa justification viendra du fait qu'il sera un instrument de communication entre les Québécois de toutes les régions⁵⁷.

M. Barbin prend soin d'ajouter qu'il croit que, dans la structure régionalisée de Radio-Québec, la centrale devrait être forte tout en associant à son orientation et à sa gestion des représentants de tous les milieux ainsi que de toutes les régions.

Radio-Québec obtient finalement ce qu'il réclame depuis longtemps. Le projet de loi de la "Société de radio-télévision du Québec" est rédigé et le gouvernement accepte d'appuyer, dans ce cadre, le développement de cette société d'État. Il prend cette décision le 14 février 1979 et la rend publique cinq jours plus tard.

Dans un document remis aux media d'information⁵⁸, le ministre des Communications explique la décision gouvernementale. Le gouvernement reconnaît que Radio-Québec est un important instrument culturel dont la mission est particulière en raison de son contenu éducatif et de la participation des régions à ses activités. Cette politique s'inscrit dans la ligne de pensée du livre blanc sur le développement culturel qui consacre l'apport essentiel de la culture et de l'éducation permanente au fonctionnement de la société québécoise. Pour l'ensemble de la population, Radio-Québec doit devenir un médium attentif à la réalité québécoise et ouvert au monde de la connaissance. En créant l'ORTQ, le Québec a voulu se donner un instrument de développement social et culturel.

Le document souligne que Radio-Québec sera une télévision éducative par la voie de sa mission comprise dans un sens large; une mission qui reflétera et valorisera du même coup la culture québécoise, traitera des événements d'intérêt général et des questions socio-culturelles intéressant la population. Une attention particulière sera aussi portée aux communautés ethniques et aux minorités culturelles.

La loi de l'Office sera donc amendée afin d'y préciser la fonction éducative et culturelle de Radio-Québec. La définition de la programmation éducative

suggérée par le comité Rocher est retenue; une définition qui inclut l'aspect scolaire et socio-culturel d'une programmation éducative ainsi que celui de l'éducation permanente.

Pour le gouvernement, la régionalisation de Radio-Québec apparaît maintenant comme un critère majeur de développement culturel authentique; il en reconnaît officiellement la nécessité et en consacre le rythme progressif de croissance. Il approuve aussi l'extension du réseau d'antennes de Radio-Québec et le choix des régions prioritaires effectué par les administrateurs de la société d'État. Cette régionalisation se traduira par une participation régionale à deux paliers de la structure radio-québécoise: par des comités régionaux et par la représentation de la région au conseil d'administration. Le gouvernement reconnaît aussi qu'il est essentiel de maintenir l'autonomie de Radio-Québec en définissant plus précisément dans une loi sa mission éducative, les responsabilités du conseil d'administration et les mécanismes de relations avec le gouvernement.

De cette décision du 14 février 1979 découleront deux lois: la loi 5 sur la "Société de radio-télévision du Québec" et la loi 4 sur la "programmation éducative".

2.5.2 La loi 5 et la loi 4

Le rapport Rocher n'est donc pas resté lettre morte. Entériné par le ministre des Communications, il donne lieu à l'élaboration et au dépôt du projet de loi 5 modifiant la loi de l'ORTQ; la loi sera adoptée le 22 juin 1979. En vertu de la loi 5, l'ORTQ devient la Société de radio-télévision du Québec et est autorisée à régionaliser ses activités.

Administrativement, Radio-Québec subit de profonds changements consécutifs à cette loi. Le conseil d'administration procède en effet, pour chaque région, à la constitution d'un comité régional

permanent dont le mandat est d'établir la programmation régionale et d'assurer la production d'émissions ainsi que la gestion des ressources humaines et matérielles qui y sont nécessaires. Le conseil d'administration de la SRTQ est élargi à vingt-et-un administrateurs dont chacun des présidents des comités régionaux.

Quant à la loi 4, sanctionnée le 27 novembre 1979, elle définit la programmation éducative et donne le pouvoir à la Régie des services publics du Québec de statuer sur le caractère éducatif des programmations qui sont appelées à lui être soumises. La loi stipule que la programmation éducative doit favoriser l'exercice du droit des citoyens à l'éducation, promouvoir l'accès des citoyens à leur patrimoine culturel ainsi qu'à leur bien-être économique et social et favoriser l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et à l'information. Désormais, Radio-Québec devra adresser chaque année à la Régie des services publics une requête pour approbation de l'ensemble de la programmation éducative de son réseau et de ses stations.

Concernant la loi 5, les premières réactions viennent du SGERQ. Celui-ci semble satisfait du contenu de la loi quant à l'organisation administrative qu'elle préconise et se réjouit de la relative autonomie des comités régionaux⁵⁹. Du côté régional, la perspective de régionalisation sur laquelle la loi ouvre la porte rencontre l'approbation de l'Est du Québec. Dans sa publicité d'implantation, le comité régional du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie mentionne ainsi que "les citoyens intéressés collaboreront au développement de cette télévision éducative et contribueront à en faire ainsi un instrument de première ligne pour leurs propres activités de développement de leur milieu"⁶⁰.

Si la loi 5 fixe le cadre général dans lequel fonctionnera désormais Radio-Québec, c'est toutefois la loi 4 qui, définissant la programmation éducative,

lui conférera sa réelle spécificité. Dans le texte de loi, la programmation éducative est définie comme toute programmation ou partie de programmation:

... conçue de façon à être présentée à la fois dans un contexte susceptible de permettre aux auditoires auxquels elle est destinée, la poursuite d'une formation par l'acquisition ou par l'enrichissement de connaissances ou l'élargissement du champ de la perception, et dans des conditions que cette acquisition ou cet enrichissement de connaissances, ou cet élargissement du champ de la perception puisse être surveillé ou évalué; ou destinée à fournir des renseignements sur les cours d'études dispensés ou à présenter des événements spéciaux à caractère éducatif au sein du système d'éducation⁶¹.

En dépit des précisions apportées par la loi 4, le SGERQ, se référant aux plans de programmation antérieurs, répète que Radio-Québec a toujours été réfractaire à la segmentation de l'auditoire. Il soutient que l'orientation de télévision culturelle de masse reste privilégiée, ce qui, d'après lui, ne colle en rien à une démarche éducative. Pour le syndicat, respecter le principe de la fragmentation de l'auditoire, c'est souscrire véritablement à la mission éducative parce qu'elle implique l'identification des besoins de segments précis de la population qui doivent guider la conception et la production des émissions qui doivent leur être adressées prioritairement. Malgré tout, le SGERQ croit que les contrôles prévus par la loi 5 sur la SRTQ seront suffisants pour garantir la qualité de sa mission éducative. Le plan de programmation 1979-1980 de Radio-Québec, dont l'objectif était l'accroissement de l'auditoire par la présentation d'émissions destinées aux jeunes principalement, devait d'ailleurs obtenir l'assentiment du syndicat même si celui-ci reproche à la SRTQ d'être plus culturelle qu'éducative.

Si la justesse de la critique du SGERQ est difficile à évaluer, il n'en reste pas moins que la SRTQ, brandissant la nécessité de tenir compte de l'ensemble de son auditoire, soutient que ses émissions doivent être populaires et éviter l'élitisme. En ce sens, elle affirme que l'éducation n'est pas réservée exclusivement aux initiatives scolaires et que l'apprentissage doit devenir une démarche permanente appuyée par la télévision; il faut, selon elle, adapter les habitudes pédagogiques à l'évolution de la télévision plutôt que d'asservir le médium à ces mêmes habitudes.

2.5.3 La participation

Fort du cadre législatif sur lequel elle peut maintenant s'asseoir, la SRTQ se lance dans le processus de régionalisation avec le souci de bâtir une télévision proche du quotidien du téléspectateur et de ses préoccupations. Cependant, dans sa publication sur cette démarche de régionalisation, la SRTQ rappelle que l'opération se veut beaucoup plus qu'une simple décentralisation des moyens de production. Ce doit essentiellement être la remise entre les mains des citoyens d'une partie des pouvoirs décisionnels, c'est-à-dire ceux qui concernent la programmation de chaque région. Le président-directeur général, Gérard Barbin, croit "que c'est en puisant à ses racines qu'on a le plus de chances d'atteindre l'universalité et non en empruntant le masque de la standardisation"⁶². Il profite d'une tribune devant les membres de la Fédération des réalisateurs pour rappeler aux professionnels de la télévision leur rôle dans cette mise en place de la régionalisation:

... rien ne change vraiment si les professionnels de la télévision ne décentralisent pas leurs pouvoirs. Les producteurs doivent apprendre à partager les connaissances et les moyens, se mettre à l'écoute et au service des gens, et continuer à démocratiser la télévision⁶³.

Pour M. Barbin, la participation doit de plus en plus caractériser la télévision professionnelle de Radio-Québec.

2.5.4 Processus de formation des comités régionaux

Cette volonté de participation à Radio-Québec devait s'incarner, comme il avait déjà été envisagé, dans des comités régionaux qu'on voyait comme une sorte de microcosme de la société régionale, c'est-à-dire les plus représentatifs des forces, des dynamismes régionaux. Un groupe de travail est mis sur pied pour préparer le terrain à la mise en place de ces comités.

Ce groupe de travail s'est mis à la tâche en se fixant deux objectifs de base: une participation réelle des citoyens à un développement de Radio-Québec conforme à sa mission de télévision éducative et apte à répondre aux besoins des populations régionales. Ce travail, relativement imposant compte tenu de la difficulté du mandat et des délais serrés, a débouché sur treize recommandations composant la procédure de constitution des comités régionaux.

La procédure suggérée se divise en quatre grandes étapes distinctes. La première consiste en la sensibilisation du grand public, et particulièrement des organismes et institutions d'enseignement, à toute l'opération. Dans le même temps, un avis public invite les groupes et institutions d'enseignement à proposer des candidatures. Seconde étape, suivant la publication de l'avis, les groupes socio-économiques, culturels, populaires et les institutions d'enseignement ont six semaines pour remettre des candidatures. Celles-ci sont reçues par un comité spécial régional (comité-conseil) qui les analyse et émet un avis qu'il adresse au conseil d'administration qui, à son tour, transmet les candidatures au gouvernement. En troisième étape, le gouvernement nomme officiellement les membres du comité régional et, en dernière étape, pure formalité, il appartient à la SRTQ de rendre ces

nominations publiques. Ce sont les membres de chacun des comités régionaux qui désignent leur président(e) respectif.

La procédure proposée par le groupe de travail est acceptée par les autorités de Radio-Québec et sa mise en application se fait en 1980. Ainsi, dans l'Est du Québec, le comité-conseil a entrepris son travail de cueillette et de sélection des candidatures en mars 1980 et les nominations ont été rendues publiques en octobre de la même année.

De façon générale, dans son rapport⁶⁴, le groupe de travail a qualifié l'opération de "succès honnête" en dépit des contraintes qu'il a dû subir. Il souligne que cette opération a suscité beaucoup d'espoirs dans les diverses régions de la province et que la SRTQ se doit maintenant d'y répondre.

2.5.5 Scission de la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

Souvent, en raison de la particularité socio-économique de la Gaspésie par rapport au Bas-Saint-Laurent, la division de cette région administrative en deux nouvelles régions distinctes a été demandée par la Gaspésie. Dans le cas de Radio-Québec, à l'amorce du processus de régionalisation, cette demande a été réitérée et, à peine les premiers comités régionaux constitués, le conseil d'administration de la SRTQ acceptait officiellement le principe de la division de la région administrative 01 en deux régions distinctes. Cette adoption survenait après que le comité régional provisoire se fut déjà prononcé en faveur du principe d'une telle division.

Après consultation, les nouveaux territoires sont délimités. La région Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine comprendra les circonscriptions provinciales de Bonaventure, Gaspé et Iles-de-la-Madeleine ainsi qu'une vaste partie de la circonscription de Matane jusqu'à mi-chemin entre Saint-Ulric et Baie-des-Sables;

quant à la région Bas-Saint-Laurent, elle comprendra les circonscriptions de Matapédia, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska jusqu'à Saint-Pacôme ainsi que la portion restante de la circonscription de Matane.

A Montréal comme en région, Radio-Québec commençait enfin à voguer avec plus d'assurance.

2.6 LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET SON APPROBATION

Une année de fonctionnement sous le nouveau régime légal a permis à Radio-Québec d'élaborer un plan de programmation pour l'année 1980-1981. Ce plan vise à consolider les domaines de la promotion culturelle, des affaires publiques et de la vie quotidienne; il consacre aussi la volonté de Radio-Québec de développer la programmation destinée aux jeunes ainsi qu'un certain souci des auditoires scolaires, d'éducation permanente, ethniques et régionaux⁶⁵.

Confrontée aux exigences de la loi 5, la SRTQ a dû soumettre pour la première fois sa programmation éducative 1980-1981 à la Régie des services publics du Québec. En vertu de la loi, la Régie a ainsi, à l'égard de Radio-Québec, la responsabilité de "dépolitiser le geste qui consiste à reconnaître officiellement le caractère éducatif d'une programmation en la soustrayant à l'action directe des ministres de l'Éducation et des Communications"⁶⁶. En 1980, la RSPQ tient donc ses audiences sur la programmation de Radio-Québec.

2.6.1 Les interventions

Devant les régisseurs, les représentants de la SRTQ ont tenu un discours qui visait ostensiblement à défendre cette position d'une télévision éducative au sens large. Le directeur-adjoint à la programmation, M. Kees Vanderheyden, avait ainsi ouvert la voie en

signalant qu'il ne fallait pas tout demander à la télévision car il existe des techniques complémentaires et des partenaires naturels en éducation. Le président-directeur général de la SRTQ, M. Gérard Barbin, avait renchéri que, la télévision étant ce qu'elle est, on ne peut ignorer les impératifs de la technologie ou négliger les préceptes du métier. Pour M. Barbin, ces contraintes font que la télévision en circuit ouvert se prête mieux à l'élargissement du champ de la perception tant auprès d'un large public que d'un groupe spécialisé. En conséquence, selon M. Barbin, la radio répondrait mieux que la télévision à des actions pédagogiques qui appellent une grande mobilité de production et d'écoute. "Radio-Québec ne doit pas prétendre éduquer pour mieux téléviser, mais elle doit certainement mieux téléviser pour éduquer"⁶⁷, insiste M. Barbin.

Dès le départ, les assises discursives des autorités radio-québécoises rencontrent une opposition, celle du SGERQ. Le syndicat défend devant les régisseurs que Radio-Québec devrait moins s'inspirer des modèles dominants de la télévision de masse et essayer davantage de devenir un outil de communication pour aider à satisfaire les besoins réels de la population québécoise. Dans le même esprit, l'ICEA soutenait que la télévision conditionne les citoyens à un mode de vie conforme aux exigences et aux structures en place alors qu'elle devrait être un instrument privilégié d'intercommunication sociale; par cet organisme, on a simplement fait de la télévision "un instrument des plus puissants pour faire éclater les liens de la communication"⁶⁸.

Radio-Québec explique à la Régie qu'il est pourtant extrêmement difficile de déterminer le rôle précis de la télévision dans le cheminement d'ensemble d'un auditoire. Trouver les moyens appropriés pour remplir ce rôle efficacement n'est pas chose facile, surtout que la télévision éducative diffère des autres télévisions sur le plan de l'intention et des contenus proposés. Se défendant ainsi contre les accusations

de diffuseur traditionnel qui lui sont lancées, la SRTQ ajoute qu'elle est surtout soucieuse de ne pas tourner à vide et qu'en éducateur intelligent elle a pris les moyens pour se donner une base d'auditeurs et créer des habitudes d'écoute. La télévision est un moyen de communication coûteux qui doit se rentabiliser par un nombre suffisant de téléspectateurs, soutient la SRTQ.

Les arguments des représentants de Radio-Québec ne semblent pas satisfaire l'ICEA qui en profite pour signaler aux régisseurs l'absence de critères d'évaluation de la nature d'une mission éducative; opération difficile estime-t-elle, pour une télévision éducative au sens large. Historiquement, rappelle l'ICEA, les plans de programmation à Radio-Québec ont été préparés en vase clos, ce qui rapprochait la société d'État d'un comportement de télévision de masse centralisée, unidirectionnelle, incompatible avec son mandat éducatif, alors que l'élément le plus important de ce mandat serait la régionalisation. Poursuivant sa réflexion, l'ICEA précise que, selon lui, on peut, par la régionalisation, identifier et répondre aux besoins de la population, s'en occuper de façon concrète et permettre l'implication des gens dans le processus d'élaboration du contenu et de la production. A l'instar de plusieurs autres intervenants, l'Institut convient qu'il est nécessaire de fractionner les auditoires et d'encourager les émissions de type "éducation permanente". Pour l'ICEA, il faudrait pour cela cesser de s'entêter à diffuser à partir d'un pôle central, rappelant que Radio-Québec n'avait jamais réussi à intégrer les productions régionales dans sa grille-horaire. Pour ces raisons, l'ICEA conclut qu'il faudrait définir précisément la télévision éducative sans toutefois "verser dans un conception trop étroite de l'éducation ni d'en arriver à une télévision un peu scolarisante"⁶⁹.

Du côté des régions, c'est la régionalisation qui est objet de préoccupation. L'Est du Québec fait part à la RSPQ de ses craintes de voir Radio-Québec

succomber à la tentation de "fabriquer une grande culture officielle qui est souvent en contradiction avec les volontés de régionalisation"⁷⁰. La programmation régionale devrait être idéalement intégrée à la programmation nationale et traitée comme n'importe quelle autre contribution culturelle, pensent les intervenants de l'Est. Sans répondre à cette demande expresse, le vice-président à la programmation, M. Claude Sylvestre, voulait se faire rassurant en déclarant aux régisseurs que "la régionalisation apparaît comme un critère majeur de développement culturel authentique"⁷¹, tout en ne manquant pas de faire remarquer qu'un défi de taille devait cependant être relevé, soit celui d'équilibrer une grille de programmation en définissant des priorités qui collent davantage au mandat éducatif.

Sur le plan du mandat éducatif de Radio-Québec, les intervenants tirent dans toutes les directions; nature et objectifs du mandat sont contestés, détournés ou appuyés confusément dans la somme des représentations faites à la Régie. Alors que le président-directeur général de la SRTQ estime que, l'approche éducative demeurant au centre des préoccupations, la télévision éducative ne peut se cantonner dans l'enseignement objectif et magistral, l'Est du Québec revendique pour sa part une programmation éducative qui doit contribuer au processus démocratique et à l'épanouissement personnel; la CEQ, de son côté, croit qu'une télévision éducative ne saurait être populaire si on ne démocratise pas son processus de programmation; le SGERQ, enfin, juge que le mandat est trop large, qu'il devrait être plus serré, plus près des problèmes populaires et répondre plus précisément aux besoins et aux aspirations de ces strates sociales.

2.7 L'ÉVALUATION CONTINUE

2.7.1 Les objectifs à maintenir

Ce premier exercice de défense de la programma-

tion de Radio-Québec a abouti à un jugement très sévère de la RSPQ, un jugement qu'a d'ailleurs contesté la SRTQ.

Considérant, selon elle, que les éléments essentiels d'une télévision éducative sont les besoins de l'auditoire, les objectifs à poursuivre en fonction de ces besoins, le cheminement à adopter et l'évaluation de ce processus, la Régie dit croire que la télévision est autre chose qu'un instrument d'évasion et de pure détente dont Radio-Québec semblerait vouloir prendre certains traits. La RSPQ fait remarquer que, même si la qualité des émissions de Radio-Québec semble recueillir la satisfaction de l'auditoire, l'éducatif doit devenir, s'il ne l'est déjà, une préoccupation première à la SRTQ. Dans son ordonnance de mars 1981, la Régie traduit ainsi, plus sèchement, sa pensée:

Qu'elle (la SRTQ) soit donc, comme la loi l'y oblige, un éducateur équipé d'une télévision à réseau ouvert, qu'elle se conduise en conséquence et qu'elle ne vienne pas se plaindre des difficultés que vivent les télévisions de masse. Si l'évaluation est difficile, si le défi est trop abrupt, que Radio-Québec s'en plaigne au législateur².

Conséquemment, la Régie ordonne donc à Radio-Québec de concevoir dorénavant sa programmation éducative de façon à ce que sa présentation permette la poursuite et l'atteinte d'objectifs précis en terme de formation ainsi qu'en termes de surveillance et d'évaluation. Pour la RSPQ, c'est dans la localisation et la différenciation des besoins de la population que les préoccupations éducatives donneraient à la programmation son caractère spécifique. Les régisseurs demandent à la SRTQ de viser délibérément certains auditoires. Quant à la démarche pédagogique adoptée, elle devrait être à la poursuite des formations les plus diverses tout en permettant d'en évaluer les retombées. Dans son préambule à l'ordonnance comme

telle, la Régie propose même une procédure de base d'organisation d'émissions éducatives. Dans l'interprétation que les régisseurs font de la loi 4, l'éducatif comprend plus que le scolaire qu'elle intègre. En avertissement, ils lancent: "éducatif au sens large ne saurait être un argument en faveur de ceux qui veulent confondre éducatif et culturel"⁷³. L'émission éducative, ce que le téléspectateur voit, se voudrait la source et l'origine d'une démarche éducative; elle a donc besoin d'un maximum de crédibilité. Il ne faut pas non plus confondre besoins (nécessité) et attentes (préférences) parce que, dans la loi 4, rappelle la RSPQ, le législateur parle de besoins en les situant à la base de sa programmation. En suivant cette distinction essentielle, Radio-Québec devrait redonner à la recherche et aux cotes d'écoute la signification qu'elles doivent avoir en contexte éducatif. Quant à l'évaluation et à la surveillance des retombées de la programmation, elles ne sembleraient possibles, pour la Régie, que si les bénéficiaires de la programmation sont dûment identifiés, si l'on sait de quel point précis ils partent et si les besoins peuvent être cernés avant comme après l'action éducative.

La SRTQ devrait donc s'ajuster aux conséquences de son mandat, concluent les régisseurs, et porter le tout à l'attention du législateur dans une perspective d'amendement de sa loi.

En dépit de la sévérité de ce jugement et des arguments sur lesquels il s'appuie, la Régie a quand même déclaré éducative la programmation de Radio-Québec telle que soumise. Il restait clair pour tous que cela n'exempterait plus Radio-Québec cependant d'apporter une toute nouvelle rigueur à la confection de sa programmation éducative. La SRTQ n'a d'ailleurs pas prisé les conclusions de l'ordonnance et a contesté le jugement en portant sa cause en appel.

2.7.2 L'autre télévision de demain

L'épisode du débat public sur sa programmation n'a pas empêché Radio-Québec de continuer à fonctionner en attendant les résultats de l'appel. Chose certaine, cet épisode a surtout mis en relief l'énorme difficulté pour Radio-Québec, en dépit des lois qui devaient supporter son action, de clarifier, dans les faits, son mandat et de le faire accepter par tous, de l'auditeur jusqu'à la RSPQ.

Ce qui demeure étonnant, c'est que le Radio-Québec de demain, en dehors des questions d'infrastructures qui ont quand même trouvé leur aboutissement, reste confronté au même problème qu'à ses débuts, soit de trouver sa véritable vocation, son créneau de diffuseur spécifique que le slogan a déjà consacré, peut-être prématurément, comme "l'autre télévision".

NOTES

1. Québec, Discours du Trône, 8 janvier 1929.
2. Québec, Loi relative à la radiodiffusion en cette province, sanctionnée le 4 avril 1929.
3. Québec, Loi autorisant la création d'un service provincial de radio-diffusion, sanctionnée le 20 avril 1945.
4. Canada, Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences du Canada, Ottawa, mai 1951, 42.
5. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1971-72, 28.

6. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1969-70, 5.
7. Québec, Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec, sanctionnée le 17 octobre 1969.
8. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1969-70, 24.
9. Ibid., 27.
10. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1971-72, 27.
11. Ibid., 29.
12. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1969-70, 5.
13. Bernard Benoist, Chronologie socio-politique de la télédiffusion au Québec de 1844 à 1980, Montréal, 1981, 8.
14. Syndicat général des employés de Radio-Québec, Opération 300 ou Comment Radio-Québec devrait s'orienter, document de réflexion, Montréal, novembre 1973, 8.
15. Ibid., 23.
16. Office de radio-télédiffusion du Québec, Consultations régionales, Rapport-synthèse préparé par le groupe de travail (support aux audiences), Montréal, 31 mars 1976, 2.
17. Ibid., 6.
18. Ibid., 133.
19. Ibid., 133.
20. Ibid., 6.

21. Ibid., 133.
22. Ibid., 6.
23. Ibid., 133.
24. Ibid., 134.
25. Ibid., 6.
26. Ibid., 7.
27. Ibid., 136.
28. Ibid., 138.
29. Ibid., 8.
30. Ibid., 9.
31. Ibid., 138.
32. Ibid., 10.
33. Ibid., 154.
34. Ibid., 12.
35. Ibid., 10.
36. Ibid., 17.
37. Ibid., 20.
38. Ibid., 23.
39. Office de radio-télédiffusion du Québec, Mémoire de programme, Plan triennal 1977-80 (3^{ième} édition), Montréal, novembre 1977, 7.
40. Office de radio-télédiffusion du Québec, Rapport annuel 1976-77, 14.

41. Ibid., 1.
42. Québec, L'éducation permanente, projet de société?, notes du ministre d'État au développement culturel, Québec, septembre 1977.
43. Comité régional provisoire de l'Est du Québec, Proposition de la structure organisationnelle de Radio-Québec, région de l'Est, document de travail, Rimouski, mars 1978, 24.
44. Ibid., 1.
45. Office de radio-télédiffusion du Québec, La conjoncture québécoise et l'avenir de Radio-Québec, condensé d'une étude préparée par Daniel Latouche déposée au service de la recherche de l'ORTQ en août 1978. Condensé déposé en décembre 1978, Montréal 1978, 33.
46. Québec, Rapport du comité de travail du Comité ministériel permanent sur le développement culturel sur le développement et l'avenir de Radio-Québec, Montréal, 25 avril, 5.
47. Ibid., 12.
48. Ibid., 19.
49. Syndicat général des employés de Radio-Québec, l'Institut canadien d'éducation aux adultes et al., Mémoire au comité Rocher, Montréal, juin 1978, 4.
50. Ibid., 5.
51. Ibid., 6.
52. Société de radio-télévision du Québec, Analyse de la situation du dossier de la régionalisation à Radio-Québec, recherche menée par le groupe dirigé par Jean-Paul Lafrance pour le compte de la société d'État, Montréal, décembre 1978, 4.

53. Ibid., 22.
54. Ibid., 33.
55. Office de radio-télédiffusion du Québec, Lettre du président-directeur de l'ORTQ, M. Gérard Barbin, au ministre des Communications, M. Louis O'Neill, Montréal, 24 janvier 1979.
56. Ibid.
57. Ibid.
58. Québec, Développement de Radio-Québec, document de presse du ministre des Communications, Québec, 19 février 1979.
59. Syndicat général des employés de Radio-Québec, Mémoire présenté à la Commission parlementaire qui étudie les projets de lois numéro 4 et numéro 5, Montréal, mars 1979, 3.
60. Radio-Québec Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, Radio-Québec à l'image du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, brochure institutionnelle, Rimouski, avril 1980, 7.
61. Québec, Loi sur la programmation éducative, sanctionnée le 24 novembre 1979.
62. Société de radio-télédiffusion du Québec, La régionalisation: solution d'avenir pour la télévision, allocution prononcée par M. Gérard Barbin au colloque de la Fédération des réalisateurs, Montréal, 9 mai 1980.
63. Ibid.
64. Société de radio-télédiffusion du Québec, Du rêve à la réalité..., chronologie commentée de l'opération constitution des comités régionaux de Radio-Québec, Québec, septembre 1980.

65. Société de radio-télédiffusion du Québec, Plan de programmation 1980-81, Montréal, février 1980, 7.
66. Régie des services publics du Québec, Ordonnance 9567 concernant l'approbation préalable de l'ensemble de la programmation éducative du réseau de Radio-Québec, Montréal, 16 mars 1981, 15.
67. Ibid., 10.
68. Institut canadien d'éducation aux adultes, Pour une télévision éducative, mémoire présenté à la Régie des services publics du Québec au sujet du plan de programmation 1980-81 de Radio-Québec, Montréal, octobre 1980, 5.
69. Régie des services publics du Québec, op. cit., 43.
70. Ibid., 24.
71. Ibid., 22.
72. Régie des services publics du Québec, op. cit., 205.
73. Ibid., 112.

LA RÉGIONALISATION COMME DISCOURS

La description de l'évolution historique de Radio-Québec, à travers faits et intervenants, permet maintenant de procéder à une analyse du discours. Il s'agit de retirer de cet historique les thèmes pertinents pour notre étude et de soupeser l'argumentation tenue par les régionaux et les nationaux pour défendre ces thèmes. L'argumentation sera analysée autant par rapport à sa logique, à sa cohérence internes que par rapport aux éléments théoriques exposés au premier chapitre.

Les concepts retenus pour fin d'analyse sont ceux du développement, de l'éducation et de la régionalisation. Il s'agit de mettre à jour les conditions d'émergence de ces notions dans le discours et de dégager la justification ainsi que l'extension qu'en ont données les intervenants.

Le but de ce chapitre est de mettre en relief les fondements de l'argumentation régionale et

nationale, d'en montrer les similitudes et les différences. Ceci doit permettre de mieux juger de la pertinence de l'argumentation pour ensuite jeter un éclairage plus large sur les ambitions plausibles des deux groupes d'intervenants dans le dossier de la régionalisation de Radio-Québec.

3.1 LE PRÉTEXTE DU DÉVELOPPEMENT

3.1.1 Le développement indéterminé

Comparativement aux notions d'éducation et de régionalisation, celle de développement est sans conteste la plus nébuleuse des trois. De toute évidence, aucun des deux groupes d'intervenants - nationaux et régionaux - ne s'appuie dans son discours sur une définition précise, ne serait-elle que partielle, du développement. Si l'on fait la somme des interventions jalonnant le discours sur le sujet du développement, il semble bien que pour tous les intervenants, l'intérêt de préciser cette notion n'était pas évident.

Comme le premier chapitre voulait le démontrer, la notion de développement est vaste et c'est précisément cette particularité qui doit justifier la nécessité de sa clarification pour éviter d'en faire une notion fourre-tout. Cette particularité appelle une clarification qui devrait situer le concept de développement en deçà d'un sens trop extensif dans lequel il se diluerait et au-delà d'une réduction abusive à quelques-uns des éléments qui le composent.

Dans le discours radio-québécois régional et national, c'est manifestement ce côté extensif qui occulte finalement la notion de développement. Chez les deux fractions, le concept recouvre indistinctement les champs du social, du culturel et de

l'économique sans que ne soit suggéré un portrait des principaux éléments qui devraient composer ces champs pourtant différents. Un portrait qui devrait logiquement aider à mieux évaluer les pratiques et les objectifs de diffusion que ces intervenants défendent. Ces pratiques et ces objectifs ne peuvent en effet être efficacement élaborés que dans la mesure où les champs d'intervention qui en sont la cible sont bien circonscrits.

D'autre part, il faut objectivement déduire que le développement n'est jamais considéré par l'un ou l'autre groupe autrement que dans un sens très général de croissance. Mais croissance de quoi? Jusqu'où? Ces questions ne sont jamais posées noir sur blanc. La question du comment est probablement la seule qui soit soulevée, encore qu'elle n'apparaisse que par inférence dans les pratiques auxquelles font appel les intervenants pour dégager l'idée du développement: conscientisation, participation, démocratisation, régionalisation, éducation.

C'est donc par référence à d'autres concepts ou postulats que la notion de développement prend sa place dans le discours. Ce sont ces concepts et postulats qu'il convient maintenant d'identifier.

Il convient au départ de préciser qu'il est malaisé de mettre exactement le doigt sur ces concepts de référence dans la mesure où ils ne sont pas utilisés rigoureusement par les différents intervenants. En effet, le recours à ces concepts ne se fait pas toujours explicitement dans le sens d'un rapport avec le développement. Tout au plus peut-on induire l'idée générale de développement qu'il suggère. D'autre part, l'absence de récurrence de ces concepts rend doublement difficile l'établissement de leur lien formel avec la notion de développement.

En ce sens, le concept le plus ambigu est sans doute celui de la conscientisation, concept auquel régionaux et nationaux font volontiers référence.

Ainsi, du côté régional, la TVC de Rivière-du-Loup parle de Radio-Québec comme d'un outil de conscientisation aux réalités socio-économiques, rejoignant en cela le Parti Québécois de l'Est du Québec qui estime que Radio-Québec doit favoriser l'émergence d'une conscience régionale. Ce rôle de conscientisation que devrait assumer Radio-Québec semble recevoir l'assentiment de la plupart des intervenants régionaux d'ailleurs; on se regroupe ainsi sous la vague idée de "maturation d'une conscience régionale"¹ par la voie de la programmation de Radio-Québec, ce "catalyseur de la réalité régionale"².

Comme on peut le constater, non seulement ces quelques références lapidaires sont-elles les seules à apparaître dans le discours régional, mais, de plus, elles ne comportent aucun véritable lien explicite avec le développement. Prendre conscience de la réalité régionale, c'est la condition fondamentale pour en corriger les imperfections; on peut tout au mieux supposer que c'est cet argument pour le moins général qui sous-tend le recours à ce concept de conscientisation, même s'il n'est pas précisément signifié.

Avec à peine plus d'insistance, les intervenants nationaux font aussi appel au concept de conscientisation, à la différence qu'on y retrouve l'évocation plus évidente d'un rapport avec le développement. C'est surtout le comité Rocher qui a évoqué la conscientisation comme vecteur de développement. Après avoir posé qu'il est de la capacité et du devoir de Radio-Québec de "favoriser l'accroissement de la conscience sociale des Québécois"³, le comité avance que la télévision peut constituer un agent de développement régional en sensibilisant "la conscience populaire aux réalités régionales, aux besoins et aux problèmes spécifiques de la région"⁴.

Dans le même sens, bien avant le comité Rocher, l'opération 300, menée par les employés de la société d'État, avait aussi lié conscientisation et développe-

ment socio-économique. C'est en s'appuyant sur la qualité de diffuseur éducatif de Radio-Québec que l'opération 300 avait soumis l'idée qu'une meilleure compréhension des Québécois d'eux-mêmes et de leur milieu leur permettrait de participer plus efficacement au développement socio-économique de ce milieu.

En plus d'être les seuls intervenants nationaux à aborder la conscientisation comme prérequis fécond au développement, le CMPDC et l'opération 300 sont tout aussi parcimonieux d'explications que les régionaux sur la portée véritable de ce prérequis; on préfère l'affirmation à la démonstration. Au-delà de cette alliance de vues générales entre conscientisation et développement, ce dernier est par ailleurs intégré au discours par l'appel à la participation, ce concept étant ici accepté comme le terme générique regroupant différentes formes de contributions populaires à Radio-Québec.

Dans le cas de la participation, les intervenants qui y font référence semblent davantage prendre pour acquis les vertus de cette pratique qu'en démontrer l'efficacité et en proposer des modèles opérationnels. D'autre part, le concept est large et il n'est pas surprenant qu'il ait emprunté, chez ces acteurs, différents visages: démocratisation, décentralisation et même régionalisation.

Chez les régionaux de l'Est du Québec, on estime que la démocratisation de la télévision assurera la présence et la participation des régions à l'évolution de toute la province. Démocratisation étant étendue comme "une inspiration populaire authentique des programmes de télévision éducative"⁵, on ajoute que la condition de réalisation de cette démocratisation-participation, c'est la régionalisation. Bien que demeurant encore au niveau des principes, c'est déjà une vue plus élaborée que celle du CRD de l'Est du Québec qui revendique en Radio-Québec un outil régional d'information oeuvrant dans une perspective participationniste, ou de celle du SEGP qui demande que

Radio-Québec soit décentralisé et se consacre au développement social de la communauté québécoise. La candeur qui teinte ces attitudes n'est pas disparue au fil du temps puisque, au lendemain de l'adoption de la loi 5 consacrant le principe de la régionalisation, les régionaux se sont simplement félicités de ce que les citoyens pourraient ainsi collaborer dorénavant au développement de Radio-Québec et en faire conséquemment un outil de développement de leur milieu.

Du côté des nationaux, le credo en la participation est sensiblement le même; l'assurance dogmatique y côtoie l'idéalisme. Chez eux, la participation a été principalement envisagée cependant dans le sens d'un support au mandat éducatif de Radio-Québec. Ainsi, l'opération 300 estime que la société d'État doit s'orienter vers une plus grande démocratisation dont le but serait la régionalisation. De son côté, l'ICEA soutient carrément que Radio-Québec devrait être un instrument de développement au service des Québécois, ce qui constituerait, selon cet organisme, un moyen de démocratiser la culture.

Du côté gouvernemental, on préfère de beaucoup parler de décentralisation ou même de régionalisation que de participation, ce qui est plus conforme au langage politique et bureaucratique. C'est d'abord le comité Rocher qui étaye une réflexion sur ces notions. Dans la suite logique de son recours au concept de conscientisation, il souligne dans son rapport que la télévision régionale (donc démocratisée devons-nous supposer), en ouvrant l'esprit aux réalités du milieu environnant, sensibilise l'individu aux problèmes régionaux et peut stimuler la recherche de solutions à ces problèmes.

Pour sa part, le gouvernement du Parti québécois affirme que Radio-Québec est un important instrument culturel par la particularité de sa mission éducative à laquelle se greffe la participation des régions et reconnaît en la régionalisation "un critère majeur de développement culturel authentique"⁶, un énoncé que reprendra mot pour mot le vice-président à

la programmation de Radio-Québec, M. Claude Sylvestre.

Enfin, dernier concept de référence: l'éducation. S'il faut se surprendre que la justification de l'appel à la participation soit assise sur des bases rationnelles bien fragiles, il faut s'étonner encore plus que l'éducation, principe géniteur de Radio-Québec, n'apparaisse qu'en filigrane dans les interlignes du discours du développement. On peut toujours tenter d'expliquer cela par le fait que l'éducation semble tenir lieu de dénominateur commun à ces pratiques participationnistes, décentralisatrices ou régionalistes, le discours les fondant l'une dans l'autre; un exemple en est sans doute cette remarque du CMPDC qui fait de la régionalisation une modalité du mandat éducatif de l'ORTQ.

Pour l'ensemble des intervenants, on remarque que les liens entre ces concepts de référence et le développement sont relativement lâches, peu étayés, imprécis. On peut tout au plus déduire que l'idée de développement constitue une trame de fond à peine esquissée sur laquelle se dessine le mandat éducatif de Radio-Québec. Considérant sans doute qu'il était superflu de faire l'apologie de l'éducation dans un processus de développement, les divers intervenants se sont appliqués davantage à témoigner des vertus des pratiques participationnistes qu'à justifier les raisons pour lesquelles ils en ont fait des éléments indispensables à la mission éducative. C'est dans l'arbitraire de ce rapprochement entre éducation et participation que le concept de développement s'effiloche.

3.1.2 L'accès au processus de production télévisuel

En empruntant le langage inductif plutôt que déductif, les intervenants régionaux et nationaux laissent penser que le développement est forcément consécutif à la participation, dans une forme

décentralisée ou régionalisée, des citoyens à la télévision éducative qu'est Radio-Québec. Il ne serait pourtant pas sans intérêt de pousser la réflexion sur la valeur effective de cette pratique dans un processus de développement.

Les intervenants ne parlent jamais en effet des conditions, des règles minimales de participation qui seraient les gages de son efficacité, pas plus que l'on ne discute des objectifs précis de cette participation. D'autre part, si la décentralisation ou la régionalisation peuvent être considérées comme des moyens de susciter la participation, il faudrait au moins qu'on puisse évaluer les limites concrètes qu'ils imposent à la participation. Participation de qui? A quoi? Pas de réponse, pas même de piste valable de réponse.

Par ailleurs, de façon plus générale, les différents intervenants postulent que le développement est conséquent à l'éducation. Voilà qui est plus que difficile à nier, mais qui ne clarifie pas la complexité de la mécanique qu'un tel rapport présuppose. Si le développement n'est pas traduit en termes d'objectifs précis, on peut se demander comment il devient possible d'élaborer pratiquement une démarche éducative pour y parvenir. Ceci n'exclut pas qu'on puisse obtenir des résultats positifs, mais sans objectif clair on ne peut logiquement mesurer la valeur de la démarche éducative adoptée ainsi que la qualité du produit éducatif offert. Sans objectif mesurable, l'interprétation de quelque résultat que ce soit ne peut que souffrir de l'arbitraire.

Développement et éducation sont deux concepts qui demandent à être circonscrits, le premier dans ses objectifs et le second dans ses méthodes, si l'on veut évaluer la pertinence des pratiques qui en actualiseraient les rapports. Ces objectifs et ces méthodes n'étant pas précisés, l'appel à des pratiques participationnistes, démocratiques ou régionalistes comme support à l'éducation en vue du développement a plus

ou moins de fondement. Aucun des intervenants cités n'a pu démontrer rationnellement que ces pratiques constituaient des éléments essentiels à un apprentissage par la télévision. Elles ne sont certes pas dénuées d'une certaine valeur en regard d'un tel apprentissage, mais l'absence d'objectifs clairs ne permet pas d'en mesurer la pertinence et l'importance.

Démocratie, participation et régionalisation, dans le discours des régionaux et nationaux, sont des concepts qui s'emboîtent l'un dans l'autre et qu'on peut ramener à un dénominateur commun aussi simple qu'évident: la volonté de rapprochement entre le citoyen et l'appareil de production télévisuelle. Et c'est dans ce rapprochement, élevé au rang d'axiome, qu'on veut voir un facteur de développement.

Au-delà de la faiblesse de l'argumentation sur la question du développement, il est bon de souligner à ce propos la concordance des points de vue régionaux et nationaux.

Il est évident qu'il serait étonnant que les deux groupes d'intervenants ne s'entendent pas sur une finalité aussi "consensuelle" que le développement. Toutefois, il faut mentionner que l'approche participationniste qui soutient leurs discours respectifs n'allait pas forcément de soi, principalement du côté des instances radio-québécoises et gouvernementales. Celles-ci auraient pu en effet donner priorité à une toute autre approche qui leur eut garanti une main haute sur les orientations de Radio-Québec et de son fonctionnement tout en témoignant d'un souci de participer, d'une autre façon, au développement social, culturel et économique de l'ensemble québécois.

En fait, tout le discours tend à justifier le recours aux valeurs de participation en regard d'un objectif de développement. Nous verrons cependant plus loin que les conditions d'émergence du principe de participation pouvaient avoir d'autres sources et

qu'elles ont même suscité des oppositions entre nationaux et régionaux.

Éduquer pour développer, participer pour être mieux éduqué ou même pour mieux s'éduquer. Si le discours des divers groupes d'intervenants peut être réduit à ces aphorismes où la démonstration rigoureuse a peu de place, il faut encore souligner l'absence de véritable réflexion sur la spécificité du rapport qu'établit le médium de masse avec le téléspectateur.

Dans un contexte de diffusion de masse, où s'inscrit Radio-Québec, il importe de prendre en considération un certain nombre de points. Comme nous avons voulu l'esquisser au départ, il faut nécessairement tenir compte de plusieurs facteurs qui conditionnent l'impact, l'influence de la télévision sur le public. Bien loin d'être exhaustif, ce survol théorique du rapport communication de masse/développement n'avait pour but que de mettre en relief la complexité des mécanismes d'influence des médias. De plus, ce survol ne rend pas compte de toutes les approches théoriques qui, en s'ajoutant à l'approche fonctionnaliste que nous avons principalement retenue, apporteraient de nombreux éléments nouveaux à ce débat.

La télévision de masse est plus qu'un simple moyen audio-visuel. Ce qui est visible à l'écran masque d'un côté la complexité et la dimension des ressources humaines et techniques mises en oeuvre pour l'élaboration, la mise en forme et la diffusion de la programmation, et de l'autre les particularités, besoins et attentes des individus qui composent le public. Deux groupes séparés par un écran qui se veut le reflet de rapports pourtant réduits obligatoirement à des sondages de cote d'écoute ou quelque autre consultation partielle selon lesquels l'appareil télévisuel tente d'ajuster son tir. La faiblesse des échanges entre émetteur et récepteur et l'absence quasi totale de contrôle sur la portée véritable de ces échanges sont au coeur même de toute la question de l'influence des mass media. C'est en tenant compte

de ces données de base que la participation doit prendre un sens, que son apport doit être évalué.

Quoi qu'il en soit, il reste clair que toute considération théorique et pratique sur le pouvoir et les mécanismes d'influence des mass media est à toutes fins utiles absente du discours régional et national. La position des deux groupes se retranche très prudemment, presque naïvement, derrière cette lapalissade de la contribution des mass media au développement. Le tout n'est pourtant pas de savoir si les media peuvent constituer des instruments de développement, mais bien comment ils peuvent l'être.

3.2 L'ÉDUCATION: L'ARGUMENT DE LÉGITIMITÉ

3.2.1 Le contexte politico-constitutionnel

Au départ, il est utile de revenir ici sur les aspects politiques et constitutionnels qui sont fondamentaux dans la question de la mission éducative. On pourrait peut-être tenter de résumer cette situation en posant simplement la question suivante: Radio-Québec aurait-il été une télévision éducative si la diffusion hertzienne eût été de compétence provinciale? La réponse demeure hypothétique bien sûr, mais il est une chose certaine: dans un tel cas, le gouvernement québécois aurait eu au moins le choix d'en faire ou non une télévision éducative.

Comme il a été expliqué dans la partie historique, si le Québec voulait implanter son propre réseau de télévision, il devait trouver une échappatoire constitutionnellement acceptable, et cette échappatoire devait être l'éducation, un champ de compétence provinciale. Ce détour était de bonne guerre et aucun des gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis la création de Radio-Québec ne s'est vraiment caché de cette stratégie: le comité Rocher l'a d'ailleurs rappelé:

Il (le gouvernement du Québec) a dû utiliser par la suite la seule porte qui lui permettait d'entrer dans le champ de la radio-télédiffusion tout en demeurant à l'intérieur de sa compétence exclusive: faire une radio-télédiffusion éducative⁷.

Mais l'échappatoire constitutionnelle ne trouve pas sa raison d'être que dans une logique de partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provincial. Elle n'a vraiment de sens que si on la considère comme une solution juridique à un problème politique.

Il n'entre pas dans notre propos d'insister sur les objectifs politiques poursuivis par le gouvernement québécois à travers Radio-Québec. Il suffit de retenir que, dans le cadre général de ses manoeuvres d'affirmation de l'identité culturelle spécifique du Québec, le gouvernement provincial y a inséré la radio-télédiffusion en lui assignant, par obligation constitutionnelle, des objectifs d'éducation.

3.2.2 L'éducation: une mission en définition

Dans l'évolution du discours radio-québécois, l'utilisation du concept d'éducation a sûrement souffert, à l'encontre de son importance, des mêmes approximations que celles affectant la notion de développement. Cela a été vrai du moins pendant une certaine période puisque c'est le seul concept dont on a proposé une définition, soit celle contenue dans la loi 4 adoptée en 1979 à la suite des recommandations du comité Rocher. Avant cette date, même si l'éducation constituait le coeur du mandat de Radio-Québec, on ne s'était pas attardé à la définir précisément; ce qu'a d'ailleurs clairement souligné le groupe Fagnan-Bourbeau-Joly⁸. Considérant que la notion d'éducation renvoie à tout un contexte de société, on comprend que l'exercice constituant à la définir théoriquement et ensuite de faire consensus autour du

résultat de cet exercice ne représentait pas une tâche facile mais pourtant à faire.

Le paradoxe d'une télévision éducative qui n'arrive pas (ou très tard) à proposer sa définition d'une programmation éducative prend en partie ses racines dans ce contexte politique qui vient d'être évoqué. Et ce contexte politique a amené le gouvernement québécois à envisager davantage une télévision dite culturelle, qui ferait contrepoids à Radio-Canada sur son propre terrain, qu'une télévision éducative. Dans un tel contexte, la conceptualisation de la vocation éducative n'était pas forcément une priorité, ou peut-être l'était-elle dans le sens d'une préoccupation de la formuler avec suffisamment de souplesse pour qu'elle ne ferme pas la voie à une télévision culturelle.

Radio-Québec a mis onze années à coucher sur papier une définition de la programmation éducative consignée dans la loi 4 de 1979. Du groupe Fagnan-Bourbeau-Joly, qui déplorait l'imprécision de la mission éducative en regard de l'organisation de la production, au groupe dirigé par Jean-Paul Lafrance, qui soulignait l'assimilation systématique de l'éducation à la culture dans tous les textes officiels, en passant par les commentaires et critiques des régionaux et des groupes organisés nationaux comme l'ICEA, le SGERQ ou la FNC, plusieurs ont décrié la timidité de Radio-Québec à préciser ce qu'il entendait par mission éducative.

La conception du mandat éducatif à Radio-Québec n'a donc pris forme que très lentement. Elle a été tantôt esquissée par les instances radio-québécoises en réponse aux commentaires qui leur étaient adressés sur ce sujet, et tantôt configurée par les pratiques télévisuelles et les choix d'organisation de la production.

Si l'on refait le survol de l'évolution de la société d'État, on remarque que les régionaux se sont

relativement peu préoccupés du concept d'éducation, du moins de sa définition. Sans doute estimait-on en région qu'il était de la responsabilité de Radio-Québec de se débrouiller avec les formalités arides des définitions, aussi la mission éducative a-t-elle été surtout une occasion pour les régionaux de réaffirmer leur attachement prépondérant à la démocratisation de Radio-Québec, un principe étroitement lié à la régionalisation.

Ce n'est véritablement qu'après le dépôt du rapport Rocher, en 1978, que les régionaux ont manifesté un certain intérêt pour ce débat sur la mission éducative. Un intérêt tempéré toutefois puisqu'il s'agissait bien plus de veiller à la protection des valeurs démocratiques que d'élucider le problème de la définition de la mission éducative.

Pour l'Est du Québec particulièrement, la mission éducative, indépendamment de la démarche télévisuelle à laquelle elle devait donner lieu, devait avant tout être subordonnée aux intérêts régionaux et aux éléments que la région considérait en être les garanties, soit la démocratisation et la régionalisation. C'est ainsi que l'Est du Québec affirmait sa crainte de voir Radio-Québec "fabriquer une grande culture officielle" qui serait en contradiction avec les volontés de régionalisation et précisait que "la programmation éducative doit contribuer au processus démocratique et à l'épanouissement personnel"⁹.

En dehors de ces considérations très générales sur la mission éducative, les régionaux ne se sont pas souciés de tenter de traduire ces préoccupations au sujet de la démocratie en propositions concrètes de types de production télévisuelle. Même si au tout début de l'implication régionale dans le dossier de Radio-Québec, les régions ont semblé séduites par l'idée d'une approche multi-media, comme la FNC l'avait suggéré, cette idée est demeurée lettre morte. Les régions ont semblé voir, un peu confusément, dans cette approche multi-media une sorte de rempart contre

l'asservissement de la télévision éducative de masse à des intérêts de rentabilité financière, intérêts incompatibles selon elles à de véritables efforts de développement culturel. Mais les régions n'ont même pas réussi à étayer clairement leur vision d'une option multi-media qui constituerait effectivement ce rempart. La confusion autour de cette option chez les régionaux rendait de surcroît sa portée éducative spéculative.

Si les régionaux ont donc peu insisté sur le caractère éducatif de la mission radio-québécoise, les nationaux, en revanche, y ont accordé une place beaucoup plus importante dans leur discours. A l'instar des régionaux, les nationaux se sont aussi fait les défenseurs des valeurs démocratiques. Ainsi, l'ICEA fait indirectement état de cette position en caractérisant la télévision éducative par ce qu'il appelle une relation de réciprocité entre celui qui produit et émet la connaissance et les collectifs auxquels elle est destinée, tandis que le SGERQ traduit sensiblement la même idée en démontrant son souci d'une télévision éducative proche des couches sociales populaires et de leurs problèmes. La CEQ souhaite aussi ce rapprochement entre la télévision éducative et les couches sociales populaires, mais précise que ce rapprochement n'est possible que par la démocratisation du processus de programmation.

A Radio-Québec même, on est également sensible à ces préoccupations. En assignant à l'éducation des objectifs de promotion de l'autonomie personnelle chez le téléspectateur, de développement du jugement en regard des besoins d'auditoires-cibles, on reconnaît, tout comme les régionaux, l'importance de la participation et de la régionalisation comme mécanique d'ajustement de la programmation éducative aux besoins de l'auditoire. On semble estimer à Radio-Québec que l'éducation doit mener l'individu à une meilleure prise en charge de lui-même et qu'il faut impliquer cet individu dans la définition du mode d'utilisation de l'instrument didactique qu'on lui propose, en

l'occurrence la télévision.

D'autre part, il est pertinent de noter que le comité Rocher, en condensant et raffinant le discours de l'ORTQ, soutenait les principaux points de l'argumentation de ce dernier. Le comité reconnaissait le bien-fondé des objectifs de perfectionnement, d'acquisition de connaissances, d'enrichissement du savoir, d'ouverture d'esprit tout en établissant la régionalisation comme une des modalités de la démarche éducative. Le CMPDC a cependant mis en relief le fait que le gouvernement québécois avait malgré tout davantage cherché à mettre en place une radio-télévision générale. Conséquemment, le CMPDC a suggéré l'identification d'un modèle de télévision qui garantirait la mission éducative et a ajouté qu'il fallait plus précisément définir cette mission.

A cette étape, la réflexion du comité Rocher équivaut à admettre que, si l'on arrive à dégager quelques lignes de force générales, dont le développement des qualités intellectuelles et la participation des téléspectateurs semblent constituer le point de départ, ceci ne peut composer raisonnablement les deux seuls pôles de la mission éducative de Radio-Québec. La remarque du CMPDC tient non seulement au souci de dégager tous les éléments constitutifs d'une mission éducative, mais aussi de lever le voile sur les velléités gouvernementales de faire de Radio-Québec une télévision à l'image de ses concurrentes.

Les objectifs et les modèles de télévision éducative proposés par le comité Rocher, et qui devaient mener en principe à une clarification de la mission éducative de Radio-Québec, n'ont pas paru tout éclaircir. L'ampleur des objectifs et la souplesse des modèles, qui intégraient formules scolaires, éducatives et culturelles, laissaient la voie encore mal déblayée. Le groupe d'étude dirigé par Jean-Paul Lafrance reprochait d'ailleurs à ces objectifs d'embrasser des champs d'intervention trop larges pour être compatibles avec les impératifs de production

d'une programmation télévisuelle.

Malgré la valeur du travail du CMPDC, cela a laissé encore place aux errances sur les formules de télévision éducative. Si le gouvernement et l'ORTQ ont eu grand peine à préciser la mission éducative, ils ont manifestement écarté sa dimension scolaire. Forcé de considérer l'approche de la télévision scolaire, Radio-Québec a en effet refusé de verser dans une télévision qui dispenserait un enseignement que son président-directeur général, M. Gérard Barbin, qualifiait d'objectif et magistral. Radio-Québec avait d'ailleurs déjà soutenu cette position en affirmant que l'éducation n'était pas réservée aux initiatives scolaires et que l'apprentissage constituait une démarche permanente soutenue par la télévision. On introduisait ainsi, en faisant de la télévision l'appendice d'une démarche éducative, une idée de complémentarité avec d'autres modes d'apprentissage, idée que le directeur-adjoint à la programmation, M. Kees Vanderheyden, avait reprise plus explicitement devant la Régie des services publics du Québec en 1980. Il avait ainsi dit "qu'il ne faut pas tout demander à la télévision car il existe des techniques complémentaires et des partenaires naturels"¹⁰; d'une autre façon, M. Gérard Barbin l'appuyait en invoquant les contraintes de production pour justifier le retrait de Radio-Québec d'une démarche d'enseignement formel.

Le refus de l'orientation scolaire, sous le couvert du rôle complémentaire de la télévision dans l'apprentissage, a donc rapproché davantage la mission éducative d'une orientation culturelle. Cette attitude était sans doute largement tributaire de l'idée séduisante d'une télévision éducative au sens large, suggérée par le comité Rocher, entérinée par le gouvernement, mais discutée par plusieurs, dont la RSPQ plus tard. Ce sens large auquel on a reproché d'être un pas vers une télévision plus culturelle qu'éducative a néanmoins constitué l'assise de la définition d'une programmation éducative établie par la loi 4.

La suggestion du comité Rocher de conserver une grande extension au caractère éducatif de la mission radio-québécoise n'a donc pas aidé à mettre de véritable frein au débat sur les distinctions entre télévision éducative et télévision scolaire. En proposant un mandat éducatif large, le comité Rocher légitimait d'une certaine façon la "tentation culturelle" qui couvrait depuis la création de Radio-Québec. Le groupe Lafrance n'avait-il pas fait remarquer déjà que le mandat éducatif de Radio-Québec avait très vite débordé dans une mission culturelle, ce qui s'est affirmé, selon Barbier-Bouvet et Flichy, au moment de l'entrée en ondes de Radio-Québec en 1975. Parlant de la position de l'ORTQ après l'obtention de sa licence de diffusion par voie hertzienne, ces auteurs ont ainsi affirmé: "Radio-Québec n'hésite plus désormais à se présenter comme une télévision "culturelle" au sens large, récusant progressivement sa dénomination éducative"¹¹.

Pour ces auteurs, il semble donc que l'obtention du permis de diffusion ait été le moment de lever la voile sur des intentions latentes, plus ou moins dissimulées, mais qu'il fallait laisser couvrir, le temps que le CRTC délivre le permis.

Pourtant, de prime abord, même si le sens extensif donné à l'éducation portait en lui les germes de tendances "culturelles", il n'écartait pas nécessairement toute visée plus formellement éducative. Cela ne facilitait certes pas l'identification de critères d'évaluation de la mission éducative, comme l'a fait remarquer l'ICEA, mais c'eût été probablement un moindre mal si Radio-Québec n'avait opté concurremment pour une diffusion de masse.

Il semble que ce soit ce choix qui, pour certains groupes, risquait de compromettre la mission éducative. Le SGERQ, par exemple, estimait que l'orientation culturelle de masse ne collait en rien à une démarche éducative et que Radio-Québec ne pouvait vraiment répondre aux besoins réels de la population

s'il entendait prendre modèle sur les canons de la télévision de masse. C'est dans cet objectif de satisfaction des besoins spécifiques d'auditoires-cibles, assis sur une base d'échanges entre auditeurs et producteurs, que l'ICEA voyait aussi le coeur de la mission éducative de Radio-Québec; un objectif qui se concilie, somme toute, assez mal avec la diffusion de masse, c'est-à-dire une diffusion vers un public indistinct. Sur cet aspect, les vues de l'ICEA s'accordent parfaitement avec la position qu'allait adopter plus tard la RSPQ dans son ordonnance de 1981 sur la programmation éducative. Elle soulignait ainsi que "c'est dans la localisation et dans la différenciation des besoins de la population que les préoccupations éducatives donneraient à la programmation son caractère spécifique"¹². Réciproquement, on peut encore citer Barbier-Bouvet, Beaud et Flichy qui, excluant la possibilité, en diffusion de masse, de produire des émissions pour des collectifs ou des groupes particuliers, soutiennent que cette démarche "conduit nécessairement à une unification des valeurs et de la culture"¹³. Pour eux, il s'agit là d'un processus qui mène à "un développement de la conscience des similitudes culturelles nationales au détriment de la conscience des différences ou des antagonismes sociaux"¹⁴.

En somme, en dépit des subtilités de sa dialectique, il est de bon droit d'avancer que Radio-Québec a systématiquement cherché à subordonner sa vocation éducative à une vocation culturelle que le gouvernement cherchait à lui donner au départ. Nécessité juridique d'abord, la mission éducative n'a jamais été conceptualisée autrement que dans un sens très extensif, confusément assimilée à des considérations culturelles et tenue à l'écart des formules scolaires. L'éducation au sens large ouvrait la porte à la standardisation des formules télévisuelles et légitimait, a posteriori, le recours à la diffusion de masse.

3.2.3 Stratégie de diffusion d'une culture

Élaborée dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la conception de la télévision éducative n'ait pas suscité de débat de fond sur le potentiel même du médium télévision comme instrument d'éducation, d'apprentissage. L'option éducative large et la diffusion de masse ramenaient le médium dans les cadres des pratiques télévisuelles conventionnelles mises au point en dehors de préoccupations formellement éducatives. Les habitudes d'écoute qu'ont engendrées ces pratiques sont d'ailleurs devenues l'étalon de mesure de la valeur de la programmation télévisuelle et, consécutivement, le maître guide. Sauf que, en réduisant l'analyse des habitudes d'écoute à de strictes ambitions d'augmentation de l'auditoire et en utilisant ces analyses pour bâtir une programmation, il est loin d'être garanti que le souci éducatif, au sens rigoureux du terme, y prenne une large place.

Support didactique indiscutable, la télévision ne peut pourtant être éducative sans un minimum de considération de ses contenus, mais aussi dans l'adaptation de ceux-ci au public visé. D'autre part, ces deux pierres angulaires de la fonction éducative exigent l'identification des dénominateurs socio-économiques communs des publics visés, la justification du type de diffusion et forcent surtout à tenir compte des conditions de l'apprentissage.

Dans le cas de Radio-Québec, on trouve difficilement trace de ces constantes dans les critères ayant inspiré l'orientation de la programmation. Les conditions minimales de l'apprentissage ont été à toutes fins utiles évacuées de son argumentation et le choix a priori de la diffusion de masse faisait pencher de facto la balance du côté du nivellement, de l'indifférenciation des publics.

Dans un tel contexte, il n'est pourtant pas permis d'affirmer catégoriquement que toute visée éducative ne peut être atteinte. Mais si la télévision

peut ainsi assumer, du moins en partie, un rôle éducatif, il n'est pratiquement plus possible d'en évaluer sa portée, ses résultats. L'évaluation de ces résultats, dans la perspective d'un ajustement de la communication medium/public, devrait en principe être une composante indispensable à une télévision éducative.

Comme il a été indiqué dans la partie théorique, la télévision de masse remplit des fonctions indissociables d'une mission éducative. Il ne s'agit pourtant là que de fonctions potentielles dont l'actualisation est directement en rapport avec les contenus. Mais de quelle façon ces contenus doivent-ils être conçus pour permettre l'actualisation d'une ou plusieurs de ces fonctions? Si une stratégie de programmation ne peut au moins proposer un élément de réponse à cette question, elle prend tous les traits de cette conception diffusionniste, évoquée par Geneviève Jacquinet, qui réduit l'apprentissage à la qualité de la communication.

Dans les discours, confirmés par ses choix organisationnels de la production, Radio-Québec, tout en continuant d'affirmer ses prétentions éducatives, ne s'est manifestement pas dégagé de cette conception diffusionniste. Ces prétentions étaient liées aux potentiels du medium, mais des potentiels qui sont restés orphelins des mesures pratiques qui les eussent rendu effectifs. Autrement dit, réaffirmer ainsi le rôle éducatif de la télévision, c'est reprendre un poncif qui occulte les conditions d'actualisation de ce rôle éducatif.

3.3. LA RÉGIONALISATION: UN PRINCIPE POLITIQUE

3.3.1 Les fondements participationnistes des années soixante

La régionalisation, en tant qu'approche administrative, n'est pas née, est-il besoin de le dire, avec

Radio-Québec. Comme l'a indiqué avec à-propos Jean-Paul Lafrance, "il faut remonter à l'époque mouvementée du BAEQ pour reconnaître la première manifestation véritable d'un traitement global et technocratique du territoire axé sur la régionalisation"¹⁵.

La régionalisation, considérée dans le sens d'un partage du pouvoir décisionnel entre l'État et la société régionale dans un exercice de planification, procédait, dans le temps du BAEQ, du principe de la participation de la population à l'aménagement du territoire¹⁶. A la base, comme l'a expliqué le collectif de recherche dirigé par Hugues Dionne, la justification de l'utilisation de l'approche participationniste "était centrée sur le constat des déséquilibres structurels entre les structures humaines et les structures physiques (ressources, structures économiques, structures spatiales...)"¹⁷. Dans l'esprit des agents du BAEQ, il appartenait à la population de corriger ces déséquilibres et cela par sa participation, son implication dans la planification du développement. D'autre part, le participationnisme devait aussi constituer une mesure psychologique d'adaptation de la population au passage de la société traditionnelle à une société plus moderne¹⁸.

Le recours à la participation comme instrument de développement, s'il a pris force avec le BAEQ, n'est pas mort avec lui. Il a non seulement survécu à son géniteur, mais aussi aux gouvernements de toutes allégeances qui se sont succédé après le BAEQ et qui ont fait de la participation un élément prépondérant de la dynamique du développement. Toutefois, cette adhésion au principe de la participation n'a jamais inclu que l'État abandonne ses prérogatives en matière de planification. Sans se lancer dans l'exégèse de la participation, il est bon de rappeler ici la critique qu'en a faite Jean-Jacques Simard¹⁹; critique qui tendrait à expliquer la résistance de l'État à transférer certains de ses pouvoirs. Simard voit en effet dans la participation un important instrument idéologique de récupération de la contestation populaire,

qu'elle soit latente ou manifeste.

Sous le couvert de la "consultation" et de la "participation", en fait, la technobureaucratie étend ses tentacules dans toutes sortes de recoins de la vie quotidienne, question de systématiser et d'allonger les courroies de transmission de son idéologie²⁰.

Pour Simard, la participation n'est pas tant un mode d'association de la population au processus décisionnel ou à l'élaboration de la planification qu'un moyen de faire accepter par cette population les choix de l'État. Si cette position est discutable selon les points de vue, elle a néanmoins le mérite de mettre en relief les divergences plausibles d'intérêts entre État et citoyens en évaluant la participation dans une dynamique de leurs rapports. En corollaire, son mérite est de mettre de côté l'idée que la participation équivaut nécessairement à une symbiose des intérêts des parties en cause.

Ces remarques préliminaires sur la participation sont importantes dans la mesure où ce concept, comme à l'époque du BAEQ, a été aussi, en teintant le discours radio-québécois, à la base de l'introduction du discours de la régionalisation et peut expliquer les divergences de vue fondamentales des deux groupes d'intervenants sur cette question.

3.3.2 Convergences et divergences chez les régionaux et les nationaux

Même si au départ la régionalisation n'était pas au coeur de l'avènement de Radio-Québec, elle en est vite devenue un enjeu important. Important parce que, d'une part, les régionaux en ont fait principalement une procédure d'actualisation des principes de démocratie et de participation et que, d'autre part, souscrivant à cette position, les nationaux l'ont étroitement liée, de surcroît, à l'exécution du mandat

éducatif de l'ORTQ.

C'est aux audiences publiques de 1975 que prend véritablement forme la perspective de régionalisation; celle-ci n'ayant couvé jusque là que sous des appels à la participation, bien que l'opération 300 en eût proposé une esquisse quelques années auparavant.

Aux audiences, les régionaux en ont profité pour reprendre à leur compte les suggestions de l'opération 300. Derrière l'idée d'un accroissement de la participation des régions à l'évolution de l'ensemble du Québec, on a d'abord soutenu dans l'Est du Québec que l'ORTQ devait démocratiser sa structure et on a proposé la régionalisation comme moyen de démocratisation; une régionalisation qui aspirerait en périphérie des responsabilités de production et des pouvoirs décisionnels.

Au-delà de cette position de principe, l'Est du Québec a rapidement débordé dans une attitude beaucoup moins virginale en établissant clairement le but poursuivi à travers la régionalisation. Dans sa démarche préalable à la mise en place d'une structure régionale, le comité régional provisoire de l'Est du Québec le dit précisément: sa réflexion est d'abord guidée par

la volonté de briser ce lien de dépendance avec les grands centres, de remettre entre les mains de la population le pouvoir de la télévision, d'afficher avec dignité et fierté notre réalité propre en refusant le ghetto culturel régional, de ne pas craindre les solutions novatrices en rejetant les schémas traditionnels²¹.

C'était là une position franchement politique par le rapport de dominance sur lequel elle s'asseyait, et qui était entre autres partagée, dans une autre rhétorique, par le Conseil de la culture de l'Est du Québec qui voyait la régionalisation comme "l'affirmation des

valeurs actuelles et des valeurs en devenir d'une population et non pas seulement la garde des valeurs anciennes"22.

Cette attitude autonomiste, si l'on peut employer cette expression, tout en ayant imprégné le discours régional, n'a cependant pas soulevé les oppositions, du moins de façon manifeste, auxquelles elle eût pu donner lieu. Si les nationaux ne voyaient pas les choses de la même façon, ce qui aurait pu être un affrontement a été limité à des divergences de vue dont l'écueil polémique a été évité. Devant la lourdeur de la tâche à accomplir en terme de régionalisation, les deux parties ont sans doute préféré se montrer conciliantes pour ne pas tuer le projet dans l'oeuf. Ainsi chez les régionaux, cette souplesse a enlevé sa trop forte saveur politique au projet et s'est traduite par des revendications plus concrètes de pouvoirs décisionnels, d'accessibilité et d'élargissement des infrastructures de Radio-Québec. Cependant, preuve que l'idée d'indépendance des régions face au centre hantait encore les régionaux, il faut rappeler la déclaration du président du comité régional de Radio-Québec Bas-Saint-Laurent, M. Bernard Boucher, au moment de l'inauguration de l'antenne du Mont-Comi en 1981, qui disait que "la régionalisation, c'est notre capacité de présenter l'expression de notre défi quotidien avec des moyens qui ont, jusqu'à maintenant, servi à faire de nous des consommateurs"23.

Par ailleurs, il faut souligner que le discours régional n'a pas fait de cas, à toutes fins utiles, de l'importance de la régionalisation en regard de la mission éducative de Radio-Québec, ce que l'ORTQ a, au contraire, mis au premier plan de son argumentation sur la régionalisation.

En effet, à Radio-Québec, on partageait à peu près sans restriction l'objectif d'une régionalisation qui serait le support à la participation des citoyens, mais principalement, sinon exclusivement, en fonction

de la mission éducative. Pour l'ORTQ, la régionalisation constituait un des moyens d'adapter sa programmation aux besoins éducationnels, toujours en évolution, de son auditoire et de rendre compte simultanément de l'homogénéité et de la variété de la société québécoise par la participation rendue ainsi possible.

Ces nuances de points de vue entre les deux groupes d'intervenants sont indicatives de l'enjeu que nationaux et régionaux voyaient dans la régionalisation. Pour les premiers, c'était le développement et la consolidation de Radio-Québec ainsi que l'actualisation de son mandat éducatif, pour les seconds, c'était un moyen de réduire le déséquilibre entre la périphérie et le centre. Des divergences de fond qui expliquent en grande partie la contestation de la politique de régionalisation de l'ORTQ par les comités régionaux provisoires en 1977.

Ces oppositions ont donné naissance au comité Rocher qui s'est penché sur la question de la régionalisation et à laquelle il a donné une bonne poussée vers l'avant en lui reconnaissant plusieurs mérites. Selon le comité, en quelques mots, la régionalisation est une des modalités de la mission éducative de Radio-Québec; elle constitue un gage de la participation du téléspectateur à la programmation et éventuellement à la production et en même temps un remède à l'obsolescence rapide des ressources humaines en télévision; elle est en mesure également de rendre compte des différences régionales au Québec et de servir d'outil de développement régional en favorisant la prise de conscience de ces différences. Débordant de foi en la régionalisation, le comité a toutefois insisté sur le fait que la régionalisation ne pouvait se faire qu'à certaines conditions, dont la plus importante était sans aucun doute celle de la délégation de pouvoirs décisionnels à la collectivité régionale en ce qui touche les contenus de la programmation et l'autonomie de la gestion des opérations.

D'emblée, la vision de la régionalisation du CMPDC se rapproche davantage de la position des nationaux que de celle des régionaux. Elle est clairement appréciée comme démarche administrative et laisse dans l'ombre le cachet politique que lui donnent les régionaux.

Malgré tout, les régionaux se sont montrés relativement satisfaits des conclusions du comité Rocher, déplorant d'un côté sa vision monolithique des intérêts sociaux, économiques et culturels des Québécois, mais louant, de l'autre, celle de la participation régionale. Les régionaux ont aussi regretté l'imprécision de la notion d'autonomie régionale et ont revendiqué, à la suite du rapport du CMPDC, toute l'autonomie nécessaire au travail de production, de programmation, de consultation et les statuts et pouvoirs en conséquence.

L'accueil généralement favorable au rapport Rocher a bien sûr milité en faveur de la régionalisation, mais dans une bonne mesure parce que les conclusions du rapport rejoignaient la philosophie du gouvernement du Parti québécois qui avait déjà fait sa profession de foi en la régionalisation comme approche administrative; la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme en étant sans doute la meilleure illustration.

Cet intérêt gouvernemental, le groupe d'étude dirigé par Jean-Paul Lafrance l'a bien souligné, le CMPDC lui-même en a fait état et le ministre des Communications de l'époque, M. Louis O'Neill, l'a confirmé en parlant de cette mission régionale qui s'harmonisait avec la volonté de décentralisation exprimée par le gouvernement. Dans le cas précis de Radio-Québec, la régionalisation constituait pour le gouvernement, comme il a été dit, un critère majeur de développement culturel authentique, ce qui justifiait, selon lui, qu'il en reconnût la nécessité.

Jusque là, la régionalisation a été davantage considérée, par les nationaux, comme un cadre devant favoriser la participation des citoyens; un cadre sans réelle portée toutefois puisque ses modalités d'application n'en étaient pas encore fixées. La régionalisation était toujours au rang de principe, mais des idées étaient avancées. Sur ce plan, la position principale de Radio-Québec est sans doute celle où il affirme que la régionalisation doit être plus qu'une décentralisation des moyens de production, c'est-à-dire le transfert aux citoyens de certains pouvoirs décisionnels, soit ceux de la programmation régionale.

Cette position de Radio-Québec faisait suite à l'adoption de la loi 5 qui consacrait déjà le principe de la régionalisation. Quelques mois avant l'adoption de cette loi, le président-directeur général de l'ORTQ, Gérard Barbin, revendiquant auprès du ministre des Communications une orientation précise pour la société d'État, tenait en substance les mêmes propos. Soutenant que, s'il devait continuer à opérer, Radio-Québec devait devenir un instrument de diffusion culturelle et éducative moulé sur les structures québécoises et que, tout en conférant les pouvoirs à une centrale forte, on devait associer à l'orientation et à la gestion de celle-ci des représentants de tous les milieux et de toutes les régions réunis dans des conseils régionaux chargés de la production régionale. Cette idée de pouvoir central fort et d'association de représentants régionaux n'était cependant pas sans laisser planer une ambiguïté certaine sur la manière dont le pouvoir serait bel et bien partagé dans un tel système.

Postérieurement à l'adoption de la loi 5, et en dépit de cette référence à la nécessité d'un pouvoir central fort, M. Barbin devait affirmer, ajoutant à la confusion, que la régionalisation impliquait un pouvoir régional réel et la participation de la population aux trois niveaux de l'orientation, de l'élaboration et de la réalisation des émissions de Radio-Québec.

Il semble clair que malgré des concessions mutuelles des nationaux et des régionaux face à la régionalisation, l'opposition fondamentale entre ces deux groupes en terme de pouvoir central et régional n'a pas été résorbée. Cette opposition embaume discrètement tout le discours des deux groupes d'intervenants, l'un revendicateur, celui des régionaux, l'autre défensif, celui des nationaux.

3.3.3 Radio-Québec en région: un outil revendicateur d'autonomie culturelle

Dans toute la démarche d'implantation et de développement de Radio-Québec, le rôle de la dynamique de la régionalisation, en tant que cadre administratif, est largement inspiré des conceptions du BAEQ. A toutes fins utiles, il ne s'en démarque à peu près pas.

Comme il a été dit plus haut, autant pour les régionaux que les nationaux, la régionalisation constituait une procédure d'actualisation des principes de démocratie et de participation. Il est difficile de déterminer à quel moment précis et dans quelles circonstances ces principes ont pu émerger et se faire une place dans les préoccupations radio-québécoises. Dès 1973, l'opération 300 a revendiqué cette participation populaire, mais il y a fort à parier qu'elle n'aurait pas fait si aisément son chemin sans la caution d'une société québécoise qui avait appris à en faire, depuis une dizaine d'années, une valeur prépondérante dans toute stratégie de développement.

En fait, ce qu'il faut noter, c'est que la participation et la démocratie semblent avoir été invoquées pour leurs vertus intrinsèques sans autre considération véritable pour leur apport pratique à la démarche radio-québécoise. En deux mots, la question ne semble pas avoir été celle des raisons qui militaient, tout objectivement, en faveur de la démocratisation et de la participation à Radio-Québec, mais plutôt celle de la façon de tenir compte de ces deux

principes dans le fonctionnement de la structure de Radio-Québec. Autrement dit, l'ensemble des intervenants ont convenu préalablement de la pertinence de la participation en fonction d'un processus global de développement (avec ce que ces termes comportent d'imprécision) dans lequel Radio-Québec devait prendre place, mais non en fonction de sa pertinence en regard des exigences pratiques de la production télévisuelle. En ce sens, la régionalisation s'est imposée dans le discours comme une méthode concrète d'application des principes de démocratie et de participation, reléguant au second plan les motifs pratiques d'organisation qui auraient justifié, en le renforçant, le recours à ce mode de décentralisation. Au mieux y a-t-on vu, a posteriori, un auxiliaire intéressant pour mener à bien la mission éducative.

Bien davantage pour les nationaux que pour les régionaux, la régionalisation constituait une pièce maîtresse de la mission éducative de Radio-Québec, maîtresse dans la mesure où l'actualisation de cette mission tenait pour une bonne part, si l'on se fie au discours, dans l'implication de la population dans la production et la programmation de Radio-Québec.

Toutefois, cette équation entre régionalisation et éducation était établie sur des bases mal assurées. Au premier chef, il est difficile de concevoir qu'on ait pu juger de la valeur de la régionalisation en regard d'une mission éducative que l'on n'arrivait pas à définir convenablement, une mission qui ne devait sa raison d'être première qu'à une tentative d'esquive politico-juridique. Deuxièmement, on n'a pas démontré en quoi le rapprochement et l'implication du citoyen dans la structure de Radio-Québec constituaient des gages de l'accomplissement, de la réussite de la mission éducative. Que cela favorise la conscientisation et l'expression des différences régionales demeure possible, mais ces conséquences ne peuvent être considérées comme des facteurs déterminants sur le plan éducatif sans être intégrées à une démarche pédagogique soigneusement élaborée.

D'autre part, substituer le citoyen à l'employé de Radio-Québec ne se réduit qu'à une distinction de statut sans effet si cela ne s'inscrit pas dans un concept de production télévisuelle susceptible de lui donner un sens concret; un concept de production résolument éducatif où la participation n'est pas un objectif mais un prérequis.

Si les nationaux ont insisté sur l'apport éducatif de la régionalisation, les régionaux, quant à eux, se sont beaucoup moins préoccupés de cet aspect. Ils ont préféré débattre de la régionalisation sur un tout autre terrain.

La ligne de conduite adoptée par l'Est du Québec dans le débat sur la régionalisation traduit bien les préoccupations régionales: rompre le lien de dépendance avec les grands centres et obtenir des pouvoirs en conséquence. L'attitude n'est pas forcément étonnante si on l'intègre à la dynamique des luttes régionales depuis le BAEQ. Le désenchantement populaire face aux recommandations des agents du BAEQ avait non seulement institué un climat de méfiance à l'égard des pouvoirs centraux, mais il avait aussi fait émerger les différences de perception du rôle et du devenir de la région entre l'État et les régionaux. Si le premier avait des visées intégristes face aux régions, les seconds n'entendaient partager ces visées qu'au prix de la sauvegarde d'une identité dont ils défendaient la légitimité. Briser le lien de dépendance avec les grands centres, comme le disait le comité provisoire de l'Est du Québec, c'était afficher avec dignité et fierté la réalité régionale.

Mais le terrain politique pour discuter de la régionalisation était hasardeux. Hasardeux dans le sens où il était loin d'être sûr que les régionaux pussent y entraîner les nationaux, ce qui se confirma d'ailleurs. Les nationaux ont soigneusement évité cette rhétorique politique des régionaux pour se réfugier dans celle, beaucoup moins polémique et tout aussi défendable, de l'éducation par la régionalisa-

tion. Mais du côté national, l'enjeu politique n'en était pas pour autant inexistant.

Cet enjeu restait présent pour une bonne raison. Il faut bien souligner, en effet, que indépendamment de la forme pratique qu'elle adopte, la régionalisation est en soi une opération politique. Elle est une opération de décentralisation administrative qui constitue théoriquement une des issues du règlement des oppositions entre l'État central et les régions sur la question de la planification du développement régional. En d'autres mots, le transfert de pouvoirs, qui est coeur de la régionalisation, doit en principe modifier le rapport de force centre/périphérie à l'avantage de la région. Toutefois, l'ampleur de la modification de ce rapport de force est directement proportionnelle à la spécificité des pouvoirs transférés. Mais jusqu'à quel point le centre est-il prêt à laisser aller certaines de ses compétences s'il n'en retire pas lui-même certains avantages? Cette question pose tout le problème de l'objectif visé par une opération de décentralisation, selon qu'il soit vu du centre ou de la périphérie.

Dans le cas précis de Radio-Québec, la volonté de l'Est du Québec est assez claire: s'affranchir le plus possible du centre. Cependant la dimension résolument autonomiste de cette volonté ne se conforme pas très bien à celle, plus intégratrice, des autorités centrales. Une volonté qui, sans avoir été avouée, s'est exprimée dans les efforts de Radio-Québec pour adopter une mécanique administrative consacrant l'autorité centrale et pour justifier cette autorité par la nécessité de conserver un minimum d'unité à l'intérieur de ce réseau de télévision.

Le retrait prudent des autorités nationales de Radio-Québec d'un débat sur la régionalisation coïncé dans une polarisation autonomie/intégration doit s'expliquer par la crainte de politiser à outrance la discussion et d'engager le gouvernement dans des sentiers politiques qu'il voudrait bien prendre quand bon lui

semblerait. En ce sens, l'aspect politique de la régionalisation était donc présent, mais toujours étouffé. Conséquemment, il est plausible de supposer que le souci de Radio-Québec de s'écarter d'une telle forme de débat soit la raison fondamentale justifiant l'orientation de la discussion sur l'apport plus spécifiquement éducatif de la régionalisation.

En résumé, si l'on reconnaît le peu de consistance de l'argumentation chez les deux groupes d'intervenants, le discours a tout de la plaidoirie justificatrice.

Alors que l'on fait de l'éducation, bien que par nécessité, le fer de lance de Radio-Québec, que l'on consacre la régionalisation auxiliaire vital de l'éducation et que l'on fait ensuite de l'éducation et de la régionalisation les deux mamelles du développement, régionaux et nationaux sont incapables d'en proposer parallèlement un plan pratique d'application. Ce qui n'a finalement rien de surprenant puisque ces éléments, pourtant fondamentaux d'après le discours, n'ont pas même été définis rigoureusement.

Entre une mission éducative imprécise, une régionalisation aux mécanismes nébuleux et un medium dont on n'interroge jamais les véritables potentialités, s'insèrent des considérations politiques qui achèvent d'obscurcir la cohérence du discours.

Si les acrobaties discursives des régionaux et des nationaux ont plus à voir, après analyse, avec l'amphigouri qu'avec la démonstration scientifique, elles tiennent néanmoins à une logique, celle de la légitimation. Légitimation de l'existence même de Radio-Québec, au détriment de la mission spécifique qui lui était assignée ainsi qu'au détriment des grands objectifs sociaux à la poursuite desquels tous les intervenants souhaitaient pourtant que Radio-Québec participe.

NOTES:

1. Cf. supra, 70.
2. Cf. supra, 70.
3. Cf. supra, 85.
4. Cf. supra, 89.
5. Cf. supra, 69.
6. Cf. supra, 106.
7. Québec, Rapport du comité de travail du C.M.P.D.C. sur le développement de Radio-Québec, 1984, 14.
8. Cf. supra, 80-82.
9. Cf. supra, 115.
10. Cf. supra, 113.
11. Jean-François Barbier-Bouvet, Paul Beaud et Patrice Fligny, Communication et pouvoir, Paris, Anthropos, 1979, 119.
12. Cf. supra, 116.
13. Jean-François Barbier-Bouvet, Paul Beaud et Patrice Fligny, op. cit., 120.
14. Ibid., 120.
15. Cf. supra, 96.
16. Nous n'oublions pas tout l'aspect de l'animation sociale qui était couplée à l'idée de participation, mais nous la laissons volontairement de côté, n'étant pas essentielle à notre propos.

17. Hugues Dionne, dir., Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Rimouski, GRIDEQ-UQAR, 1983, 22.
18. Ibid., 23.
19. Jean-Jacques Simard, La longue marche des technocrates, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 38-44, 53-71.
20. Ibid., 38.
21. Cf. supra, 77.
22. Cf. supra, 76.
23. Allocution du président du comité régional de Radio-Québec Bas-Saint-Laurent, M. Bernard Boucher, lors de l'inauguration de l'antenne de Radio-Québec au Mont-Comi le 3 novembre 1981.

CHAPITRE 4

LE DISCOURS JUSTIFICATEUR

A la lumière de la précédente analyse du discours, il ressort très clairement que le concept de développement a été très étroitement lié, autant chez les régionaux que les nationaux, aux notions d'éducation et de régionalisation. En fait, l'idée du développement ne consistait pas en un objectif à atteindre; elle s'est plutôt formée, comme une sorte d'expansion, à la périphérie des notions d'éducation, qui englobait le concept de conscientisation, et de régionalisation, qui englobait à son tour les concepts de participation et de démocratisation.

Germe de l'éducation et de la régionalisation appelé à prendre vie dans la jonction opérationnelle de ces notions, le concept de développement doit forcément être analysé en fonction de celles-ci. La nature de ce concept, chez les régionaux et les nationaux, doit nécessairement apparaître à travers la justification, dans le discours, de l'éducation et de la régionalisation. C'est sur cette justification que

nous allons maintenant nous attarder.

4.1 DE LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE A LA TÉLÉVISION GÉNÉRALE

4.1.1 L'éducation, un mal nécessaire

Ce sous-titre traduit ce qui est primordial de retenir dans l'avènement de Radio-Québec, c'est-à-dire le caractère éminemment politique de la notion d'éducation. Esquive juridique à une barrière constitutionnelle qui ne permettait pas au Québec d'exploiter, sous d'autres statuts, son propre réseau de télévision, l'éducation fait inmanquablement figure de compromis. Ce compromis n'a cependant jamais évacué les visées politiques d'identification culturelle québécoise qui sont à l'origine même de Radio-Québec. La preuve en est sans doute la lenteur surprenante (plus de dix ans) à voir apparaître une première proposition de définition du mandat éducatif. A cela, il faut ajouter que le caractère très extensif de la définition contenue dans la loi sur la programmation éducative peut objectivement être jugé comme un indice du maintien des velléités gouvernementales de faire de Radio-Québec une télévision générale. Dès lors, il est permis d'affirmer que le mandat éducatif, en étant asservi à d'autres ambitions que l'éducation même, ne pouvait être véritablement porteur des vertus que le discours radio-québécois voulait bien lui accorder. Cela est surtout plausible si l'on tient compte du fait que l'organisation concrète de la structure télévisuelle de Radio-Québec n'a jamais reposé objectivement sur des principes pédagogiques.

C'est en effet sur le plan de l'organisation de la production télévisuelle que se confirme la sujétion de l'intérêt éducatif à l'intérêt culturel.

Le refus d'une orientation scolaire, sous le couvert d'un principe de complémentarité de la télévision avec d'autres moyens d'apprentissage, l'absence

de démarche pédagogique minimum, le choix de la diffusion de masse, tout cela couronné par la négligence des conditions d'influence de la télévision, constituaient autant de boulets au pied de l'actualisation du mandat éducatif. Pourtant, avec une mission éducative laissée volontairement très large, ces boulets se sont transformés en de précieux butoirs pour ouvrir davantage la brèche vers une télévision beaucoup plus générale.

4.1.2 La question éducative: une interrogation portée surtout par les nationaux

Parce qu'il était en principe l'assise même de l'existence de Radio-Québec, il est compréhensible que le mandat éducatif fût à toutes fins utiles omniprésent dans le discours radio-québécois. Non seulement devait-on en admettre la primauté, mais, de plus, les difficultés et les hésitations à en préciser la nature ont nourri les débats.

Comme on a pu le constater à la lecture du chapitre précédent, ce sont surtout les nationaux qui se sont préoccupés de la question éducative. Par simple responsabilité surtout puisqu'il appartenait avant tout à Radio-Québec de répondre du mandat qui lui était confié, ce qui est tout naturel. Sur le plan national, à l'extérieur de Radio-Québec, le débat sur la mission éducative a eu des échos importants principalement chez les groupes directement concernés par l'éducation, notamment la CEQ et l'ICEA, et dans une bonne mesure aussi chez les syndicats impliqués dans le dossier de Radio-Québec, le SGERQ bien sûr et la FNC.

L'implication de ces groupes dans le débat sur l'éducation a eu l'avantage, par la rigidité conceptuelle de leur argumentation, de faire quelque peu contrepoids à la souplesse des autorités administratives et politiques de Radio-Québec à l'égard de l'éducation, même si au fond le résultat est demeuré inchangé. Les commentaires de ces groupes ont au moins

démontré l'importance de bien clarifier ce mandat si l'on voulait qu'il porte ses fruits. Il ne faut pas penser par contre que cette rigidité a été observée uniquement par bienveillance à l'égard de Radio-Québec; si c'eût été le cas, elle aurait peut-être été moins teintée d'un certain idéalisme. Il faut garder à l'esprit que l'implication de ces tiers-groupes s'est faite aussi, en partie, sous le couvert de leurs propres intérêts. Les uns l'ont sûrement fait pour défendre une philosophie, une idéologie de l'éducation, on pense ici surtout à la CEQ et à l'ICEA; les autres, SGERQ et FNC, peuvent s'être impliqués pour les mêmes raisons, mais des intérêts professionnels étaient aussi à l'arrière-plan.

Par ailleurs, la question éducative a peu préoccupé les régionaux. C'est une mission qu'ils semblent avoir prise pour acquis dès le départ, au sens où ils n'ont pas véritablement cherché à en identifier des objectifs précis et des modalités pratiques pour atteindre ces objectifs. Conservant au mandat éducatif un sens très large qui rendait mieux compte des potentialités de cette mission que de ses véritables capacités, les régionaux ont utilisé l'éducation comme argument de justification de la revendication de la régionalisation.

Les régionaux ont ainsi principalement assimilé le mandat éducatif à l'expression des différences régionales. Plaçant au premier chef la défense de l'identité régionale, liant ensuite cette défense à une nécessaire démocratisation de la télévision radio-québécoise, le discours régional a ainsi tenté de démontrer que la mission éducative devait obligatoirement déboucher sur la régionalisation; cette dernière étant, selon les régionaux, l'instrument de la démocratisation et donc de l'éducation.

Du côté de l'éducation, le discours régional est cependant demeuré au rang de postulat. Une argumentation plus pratique, qui tiendrait compte de la nature même de l'entreprise de télévision qu'est Radio-Québec

et des contraintes pédagogiques qui y sont reliées, lui fait malheureusement défaut. Une telle argumentation eut non seulement obligé les régionaux à mieux définir la mission éducative, mais aussi à établir plus clairement les besoins en terme de régionalisation. Considérant que la régionalisation avait de fortes consonnances politiques chez les régionaux, il n'est toutefois pas surprenant que cette argumentation pratique n'ait pas été poussée très loin.

Ce qui est finalement à remarquer, c'est que tous les intervenants ont, au bout du compte, fait l'unanimité sur le principe de lier le mandat éducatif à une forme de démocratisation de la programmation de Radio-Québec, soit celle de la régionalisation. Tous n'ont cependant pu ou n'ont même tenté de démontrer en quoi la régionalisation constituait un prérequis indispensable à l'actualisation du mandat éducatif.

Toutes ces errances, ces hésitations à clarifier le mandat éducatif, ces vertus démocratiques que nationaux et régionaux accordaient à l'éducation selon des arguments bien mal assurés tendraient à démontrer que l'actualisation de la mission éducative n'était pas importante au fond; la persistance des manoeuvres pour glisser vers une télévision plus culturelle en serait même une preuve supplémentaire. Tout cela prouve, conformément à notre première hypothèse, que le mandat éducatif n'a jamais eu d'autre véritable raison d'être que de justifier la création et le maintien de Radio-Québec.

4.3.1 La régionalisation, élément d'un consensus national

De la même façon que l'orientation éducative avait des racines politiques, le choix de la régionalisation avait aussi, indubitablement, des résonances politiques mais de nature différente. Alors que l'éducation tenait à des divergences entre le fédéral et le provincial, la régionalisation visait, dans son principe même, à aplanir les divergences entre le

gouvernement provincial et les communautés régionales.

C'est principalement le cadre général de cet antagonisme centre-périphérie qui a poussé à la régionalisation de Radio-Québec, et cela bien davantage qu'une prétendue nécessité pour l'actualisation du mandat éducatif. Le principe de la régionalisation a en fait trouvé en Radio-Québec un terrain d'application; non par besoin pour le réel bon fonctionnement de l'institution, mais d'abord pour concrétiser une volonté politique déjà affirmée et dont les régionaux attendaient impatientement les preuves.

Comme il a été dit précédemment, non seulement la régionalisation avait-elle déjà fait lentement son chemin comme modalité d'organisation des rapports entre l'État et le citoyen, mais elle a trouvé un nouveau tremplin avec l'arrivée au pouvoir en 1976 du Parti québécois qui en a fait une des ses préoccupations majeures.

La dimension politique prioritaire du choix de la régionalisation ne trouve cependant pas sa preuve que dans la fraîche tradition de la réorganisation de la planification au Québec et dans les ambitions politiques d'un parti. Elle la trouve aussi dans l'arbitraire du rôle que les divers intervenants ont assigné à la régionalisation en regard de la mission radio-québécoise.

Comme fer de lance des valeurs démocratiques et participationnistes, la régionalisation a été étroitement associée à la mission éducative. Bien que reconnue par la majorité des intervenants, cette association n'en demeurait pas moins caduque dans la mesure où chacun des termes la composant n'avaient encore aucun contenu. D'un côté, rien n'avait été précisé sur ce qu'impliquait la régionalisation en termes de partage de pouvoirs, de responsabilités financières et de programmation; on ne savait pas même comment on allait régionaliser. De l'autre côté, l'éducation

était toujours orpheline d'une définition, d'objectifs pratiques de programmation et de stratégie pédagogique.

Trop longtemps tenue au seul rang de principe moteur de Radio-Québec, sans véritable substance, la mission éducative donnait peu de crédibilité à la prétendue nécessité de faire de la régionalisation son complément indispensable. Si cette complémentarité de principe a fait consensus, il faut sans doute chercher ailleurs que dans cette complémentarité spéculative la raison de cette unanimité.

4.1.4 La caution

Comme il a été mentionné, les antécédents socio-politiques de la régionalisation donnaient déjà plus de ressort à la volonté de l'appliquer concrètement, et cette volonté existait tout autant chez les nationaux que les régionaux. La régionalisation, au fil du temps, a constitué un idéal socio-politique à l'échelle québécoise et sa juxtaposition au mandat éducatif de Radio-Québec n'a consisté qu'en un prétexte, une justification, a posteriori, du besoin d'en faire l'application pratique.

Pourtant, au-delà du principe éducation-régionalisation qui recueillait le consensus, on a vu que les intérêts nationaux et régionaux au sujet de la régionalisation se sont entrechoqués. Mais ce qu'il faut primordialement en retenir, c'est que la défense de ces intérêts ne s'est faite en aucune façon dans l'esprit rigoureux de sauvegarder, d'améliorer et de renforcer l'orientation éducative de Radio-Québec.

Radio-Québec a été manifestement une arène où l'on a voulu, en terme de régionalisation, passer de la parole aux actes. Mais l'objectif n'était pas que d'appliquer un choix politique purement et simplement. Si tel eût été le cas, on aurait sans doute pu avoir plus d'égard à l'endroit de la mission éducative de l'ORTQ.

En tenant compte de la persistance des ambitions "politico-culturelles" qui ont présidé à la mise sur pied de Radio-Québec, la régionalisation a vraisemblablement constitué, comme nous l'avons posé en deuxième hypothèse, le moyen de procéder à la consolidation territoriale de Radio-Québec.

Les ambitions culturelles qui ont guidé l'évolution de la société d'État nécessitaient une diffusion sur l'ensemble du territoire québécois. Bien sûr, cette extension de la diffusion aurait très bien pu se faire, et même plus facilement, sans qu'il fût question de régionalisation; une série de réémetteurs aurait pu suffire par exemple.

En fait, il ne s'est agi que de concilier une nécessité, l'extension de la diffusion, avec un choix politique de société, la régionalisation. Une fois ce choix fait, la voie de la consolidation territoriale était tracée et l'objectif politique rempli. Les débats auxquels devait ensuite donner lieu, entre le centre et les communautés régionales, la mise en application de la régionalisation étaient le prix à payer pour ce choix politique.

Ces mêmes ambitions politico-culturelles dont nous venons de parler sont aussi celles qui ont profondément miné la crédibilité, la rigueur du discours national et régional. Empêtrés tous deux dans des argumentations basées sur des conceptions idéalistes de l'éducation, de la participation et du pouvoir de la télévision, ces deux groupes ont mené un débat de façade dont les résultats importaient peu finalement, du moment que l'existence même de Radio-Québec s'en trouvait justifiée.

Si les régionaux ont principalement cherché dans l'arbitraire de ce débat à justifier et revendiquer un pouvoir régional, en laissant pour compte, dans les faits, la mission éducative de Radio-Québec, les nationaux l'ont utilisé pour justifier l'"élargissement" de cette mission éducative, en conformité avec

les objectifs politico-culturels qui demeuraient ceux de Radio-Québec.

C'est cet élargissement du mandat éducatif qui l'a finalement réduit à une simple nécessité diffusionniste, suffisante pour rencontrer les objectifs culturels de la société d'État québécoise. Comme nous le posions en troisième hypothèse, la volatilité de la mission éducative masquait les ambitions culturelles de Radio-Québec et ne pouvait que faire glisser ce dernier vers une pratique diffusionniste. Une pratique qui devait contenter les autorités politiques de Radio-Québec sans nuire le moins du monde aux régionaux dans leur quête de pouvoir; éducatif ou culturel, cela n'empêchait pas Radio-Québec d'être régionalisé.

Mais si ces conclusions achèvent d'effriter les fondements mêmes de tout le discours régional et national, que penser du sort qui était réservé à l'argument dernier du développement?

4.2 L'UTOPIE DU DÉVELOPPEMENT

4.2.1 Le développement sans substance

Bien que les deux groupes d'intervenants n'aient pas approfondi le concept de développement, leurs discours respectifs font cependant l'unanimité sur un point: le développement devait naître de la conjoncture de la mission éducative et de la régionalisation de Radio-Québec. Pour les régionaux comme les nationaux, le développement était considéré comme la conséquence heureuse et indiscutable de l'actualisation de la mission éducative de Radio-Québec ainsi que de la régionalisation: une mission éducative qui favoriserait chez l'auditeur, comme on l'avancait, la prise de conscience et l'identification de solutions aux problèmes de son milieu et une régionalisation qui serait garante d'une participation toute démocratique grâce à laquelle le citoyen pourrait faire entendre sa voix dans le sens de ses propres intérêts. En ce sens,

si le discours est difficilement contestable, c'est au manque de profondeur des concepts d'éducation et de régionalisation, de moyens pour les mettre en oeuvre et aux raisons de l'irruption de ces concepts dans le discours qu'il faut s'attarder pour juger de la véritable place qui a été faite à la notion de développement.

Il est donc clair qu'on ne peut mettre radicalement en doute les vertus de la régionalisation en tant que support à la participation, et encore moins celles de l'éducation dans un processus de développement. Pourtant, ces principes ne pourront jamais constituer des facteurs vraiment positifs qu'en regard de la spécificité du type de participation que la régionalisation doit définir et des apprentissages que l'éducation par la télévision rend possibles.

C'est précisément cette substance qui fait fondamentalement défaut à ces deux assises, régionalisation et éducation, sur lesquelles le discours a posé Radio-Québec. C'est aussi cette substance qui pourrait faire seule la preuve que régionalisation et éducation sont indissociables. C'est aussi elle, du même coup, qui aurait pu véritablement fournir quelques garanties que Radio-Québec serait effectivement un instrument de développement.

Pour être de véritables outils de développement dont on peut évaluer l'utilité, l'éducation a besoin d'objectifs d'apprentissage précis et la participation doit être organisée et aussi jugée en fonction de ces objectifs. Si cela n'existe pas, rien ne devient moins aléatoire que le développement. D'ailleurs, celui-ci ne devrait-il pas se confondre avec les objectifs qui devraient être assignés à la mission éducative?

Il faut aussi souligner qu'en l'absence d'objectifs éducationnels et d'un mode de participation opérationnel, la présumée puissance de la télévision, comme instrument didactique, s'en trouvait d'autant

court-circuitée.

4.2.2 La fonction de développement a été peu interrogée

Tout autant qu'ils l'ont fait pour la régionalisation et l'éducation, Radio-Québec et les régionaux, tout comme d'autres groupes nationaux derrière eux, ont mis de côté toute considération sur la place et la portée du médium télévision à l'intérieur d'un processus d'apprentissage.

Tous les intervenants se sont arrêtés au pied des qualités virtuelles de la télévision sans chercher à lever le voile sur les mécanismes de son influence, sur les paramètres nombreux qui guident son efficacité. Ce sont pourtant ces paramètres qui imposent les premières limites à l'intention éducative, en dessinent les contours, et ce sont eux également qui tracent les grandes lignes cadres à tout mode de participation.

Ignorer de telles considérations, dans une optique éducative, même au sens large, c'est abandonner littéralement le contrôle de l'efficacité du produit diffusé en se reposant sur l'espoir invérifiable que ce qui a été vu et entendu a été compris. C'est laisser du même coup la finalité du développement en pâture à tous ces aléas de la communication de masse.

L'organisation systématique de la programmation et de la production télévisuelles, dans ses aspects pratiques et théoriques, est sans doute la grande absente de ce qui aurait dû être un tryptique éducation - télévision - régionalisation. En fonction d'objectifs de développement bien dessinés, la télévision peut faire corps avec des principes éducatifs et participationnistes, à condition que ceux-ci soient également clairs et qu'ils n'exigent pas du médium ce qu'il ne peut donner.

Si l'éducation et la régionalisation avaient été

dictées par des intentions débarrassées de leur carcan juridico-politique, il y a fort à parier que l'organisation de la production eût été élaborée plus rigoureusement et que des objectifs de développement, au moins dans leurs grandes lignes, eussent été tracés.

Manifestement, l'obligation constitutionnelle d'adopter l'orientation éducative ainsi que les motifs politiques du recours à la régionalisation ont lourdement hypothéqué la possibilité de faire de Radio-Québec un instrument véritable d'apprentissage, de développement. L'obligation constitutionnelle de l'éducation étant, dans les faits, la formalité par laquelle Radio-Québec acceptait de prendre des chemins détournés pour faire une télévision culturelle générale, et le choix de la régionalisation ayant été fait d'abord et avant tout selon des priorités politiques extérieures à Radio-Québec, tout cela a miné un discours rassurant qui tentait de démontrer, à coups de lieux communs, qu'éducation et régionalisation égalaient développement.

Mais le savant dosage éducation-régionalisation ne pouvait servir d'engrais au développement que dans la mesure où il était épandu sur le sol fertile d'une stratégie de programmation et de diffusion conçue en ce sens. Dans le contexte où ont vraiment émergé les concepts d'éducation et de régionalisation, toute cette question de l'organisation de la programmation et de la diffusion devenait, sinon inutile, au mieux vertueuse.

Si l'on accepte que la mission éducative se soit édulcorée dans la confusion des intentions qui y ont présidé, que la régionalisation n'entretenait avec elle que des liens purement spéculatifs et que l'organisation de la production n'a pas tenu rigoureusement compte des conditions d'actualisation de ces deux principes, le développement que les intervenants voyaient en bout de ligne était-il plausible?

Encore une fois, il faut répéter que cette

question admet la réponse positive, et cela pour deux raisons. D'abord parce qu'il est impossible de nier que, indépendamment des intentions réelles du diffuseur et du contenu objectivement éducatif ou non de la programmation, que la télévision ne puisse avoir des influences positives sur l'auditoire, même si l'évaluation de ces influences demeure très aléatoire dans une perspective de développement. Deuxièmement, dans la suite de cette première raison, l'absence d'objectifs de développement laisse tout le loisir à la télévision de s'asseoir sur une conception diffusionniste qui lui garantit le crédit de sa participation à l'évolution de la société sans qu'on puisse toutefois délimiter sa responsabilité réelle.

Mais ce qui nous préoccupe ici, c'est la justification du développement dans le cadre de l'argumentation du discours. Si les intervenants se sont finalement repliés sur une conception diffusionniste des media, qu'est-ce que cela signifie pour la notion même du développement?

Manifestement, il ne s'agit plus de chercher comment les régionaux et les nationaux se sont servis de ce concept, mais pourquoi ils l'ont fait. En effet, on constate que le concept de développement, en étant idéologiquement accolé à la poursuite d'une mission éducative régionalisée, devient à toutes fins utiles vide de sens devant l'élasticité et l'absence d'objectifs du mandat éducatif, devant la pertinence fondamentalement politique de la régionalisation et l'incohérence de l'organisation de la production télévisuelle.

Maintenu par ces maigres ficelles, le développement a pris toutes les allures d'une finalité purement idéologique. Le développement s'est en effet inséré dans le discours national et régional à titre d'élément d'un ensemble d'idées et d'appréciations qui ont servi essentiellement à justifier la démarche que chacun de ces deux groupes a suivie dans le dossier radio-québécois. Mais soyons clair, ce n'est pas le

caractère idéologique du concept de développement qui laisse celui-ci vide de sens, mais bien la faiblesse de l'argumentation justificative.

Considéré dans tout le discours comme une finalité, le développement, en tant qu'idéal social, semble donc avoir strictement servi à cautionner le choix d'orientation de Radio-Québec. Il a simplement avalisé, sous un voile prude, les ambitions régionales et les tentations nationales. D'un côté, les régionaux ont mené un combat pour le rapatriement de pouvoirs en région à travers Radio-Québec; de l'autre côté, les nationaux ont mené à bien une lutte fédérale-provinciale sous le couvert d'un grand principe éducatif et ont établi, parallèlement, sur le terrain le projet politique de la régionalisation. Ceci confirme donc notre quatrième hypothèse.

Dans tout ce débat, si les deux groupes d'intervenants ont donc paru y trouver leur profit respectif, le développement n'a constitué que l'enzyme qui devait faire digérer ce copieux discours sans complication.

CONCLUSION

A travers cette étude, nous avons pu constater que tout le projet radio-québécois a été lancé et son évolution guidée par l'idée maîtresse d'en faire un instrument au service de la promotion de l'identité culturelle québécoise. Cet objectif a été d'abord et avant tout celui du gouvernement qui a créé Radio-Québec, mais qu'il a aussi légué aux gouvernements qui lui ont succédé ainsi qu'aux administrateurs de la Société de radio-télévision. C'est ainsi que l'orientation culturelle de la télévision publique québécoise a acquis sa pérennité et, simultanément, biaisé tout le débat autour de la mission éducative et de la régionalisation de cette télévision.

La très lente gestation de la définition de la mission éducative et le caractère très extensif de cette définition constituent de toute évidence les preuves concrètes de leur inféodation à cette orientation culturelle. Les largesses de la définition du mandat éducatif contenue dans la loi laissaient en effet place à bien des pratiques dont la valeur éducative pouvait objectivement être critiquée. Le choix de la diffusion de masse, n'ayant jamais été discuté sous un angle rigoureusement didactique, venait par ailleurs renforcer la tentation culturelle en obligeant le diffuseur à réduire sa programmation aux plus petits dénominateurs communs susceptibles de satisfaire la plus large part possible de son auditoire.

Par ailleurs, dans l'esprit même des nationaux d'abord et des régionaux ensuite, la régionalisation s'est imposée comme le complément indispensable de l'actualisation de la mission éducative de Radio-Québec. Pourtant, l'ambiguïté même de la définition de la mission éducative permettait difficilement, en

toute objectivité, de décréter essentielle la régionalisation en tant qu'annexe de l'éducation. Le principe de la régionalisation a fait ses premiers pas à Radio-Québec par le biais des valeurs démocratiques et participationnistes qu'il véhiculait et que les nationaux et régionaux jugeaient compatibles avec une démarche éducative. Pourtant, la régionalisation a fait de véritables enjambées sous la poussée d'une option politique qui dépassait le cadre de Radio-Québec; une option politique qui cherchait à réconcilier, par le partage de certains pouvoirs, les conceptions étatiques de l'organisation sociale avec celles des citoyens. C'est davantage cet enjeu social qui a pavé la voie à la régionalisation que de prétendues vertus éducatives.

Ainsi, non seulement l'imprécision du mandat éducatif a-t-elle neutralisé la justification qu'ont donnée les intervenants de la régionalisation, soit celle d'adjuvant à l'éducation, mais, de plus, le choix de la régionalisation n'a été en aucune façon soupesé à la lumière des particularités, des spécificités de l'organisation de la production télévisuelle. En effet, il n'était pas certain que la régionalisation de la structure de Radio-Québec pût modifier le rapport entre l'auditoire et le diffuseur, et c'est sur la nature de ce rapport que la justification de la régionalisation eût dû s'asseoir.

La négligence des intervenants à l'égard des conditions d'influence de la télévision a, dans un dernier temps, contribué à affaiblir leur argumentation en ce qui touche l'éducation et la régionalisation. Ainsi, dans un contexte de communication de masse, l'interaction entre l'émetteur et le récepteur n'est pas la même qu'en situation de communication interpersonnelle. Elle est fonction de paramètres différents qui conditionnent l'efficacité de la communication et en constituent simultanément la spécificité. On ne peut donc prétendre éduquer par la télévision sans tenir compte de façon minimale de ces caractéristiques. De la même manière, comme complément à

l'éducation, la régionalisation aurait dû baser sa légitimité sur sa capacité à augmenter l'efficacité de la communication en tenant compte de ces mêmes caractéristiques. La régionalisation a donné lieu à des débats cruciaux dans le discours radio-québécois, mais pour les raisons qui viennent d'être résumées, l'intérêt véritable de l'auditoire y est demeuré bien obscur.

C'est pourtant aux principes moteurs de l'éducation et de la régionalisation que régionaux et nationaux ont attaché leur vision du développement. Une vision qui misait sur la prise de conscience et l'apprentissage par la mission éducative de Radio-Québec ainsi que sur la participation et la démocratisation que la régionalisation devait garantir.

Cependant, deux points importants ont terni l'idéalisme d'une telle vision. Comme il a été expliqué, jamais le développement n'a été traduit en termes d'objectifs clairs; conséquemment, l'appel aux valeurs de conscientisation, de participation et de démocratie prenait une couleur arbitraire qui n'était garante de rien. D'autre part, grevées par les compromis et les ambitions mal dissimulées de leur assigner un tout autre objectif, la mission éducative et la régionalisation ne pouvaient même assurer que ces valeurs porteuses du développement soient bel et bien protégées.

L'absence de vision concrète du développement et l'asservissement du discours à des intérêts parallèles à la raison d'être formelle de Radio-Québec, cela chez les deux groupes d'intervenants, ont littéralement vidé de sens le concept de développement. Que voulait-on développer? En s'adressant à qui? Comment utiliser la télévision en ce sens? Non seulement le discours ne répond pas à ces questions, mais il ne les pose même pas. Il se contente de faire l'apologie d'un développement que tout le monde souhaite bien entendu, mais qu'on laisse planer comme un espoir plus qu'un objectif, faute de cohérence de l'organisation

et des moyens à mettre en oeuvre pour y arriver.

C'est en ce sens que nous avons pu affirmer que le développement n'a somme toute servi qu'à légitimer un discours aux objectifs disparates. Le développement apparaît comme une sorte de sophisme sous le couvert duquel les intervenants ont préparé, mis en oeuvre et confronté des objectifs étrangers, au premier plan, à un développement véritablement planifié. Lutte fédérale-provinciale, lutte centre/périphérie, ambitions autonomistes régionales, bref une lutte de pouvoir masquée par l'idéalisme d'un développement sans contenu.

Le cas de Radio-Québec doit pouvoir susciter la réflexion sur l'inévitable invocation du développement dans quelque projet qu'entreprenne la société, à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale ou même locale. Non pas que l'objectif en soi soit contestable, bien entendu, mais il y aurait lieu de le dépouiller de cet absolutisme qui sert peut-être trop souvent à maquiller les véritables tenants et aboutissants d'un projet social. Il semble que, indépendamment de la nature du projet, le développement qu'on en espère soit souvent entaché de cet idéalisme qui vise plus à conquérir des consensus autour du projet qu'à en circonscrire les apports réels et potentiels. L'idéal du développement ne doit pas se borner à ne servir que de prétexte à un projet social dont les objectifs et la mise en application doivent être cernés de plus près.

Dans un autre ordre d'idées, sur le strict plan des moyens de communication de masse, le cas de Radio-Québec pose aussi toute la question du véritable rôle des mass media en société, du pouvoir qui leur est si volontiers accordé. Leur seule présence n'est pas un gage de développement, contrairement à ce que plusieurs prennent pour acquis. S'ils sont vraiment un gage de développement, il faudrait au moins savoir, pratiquement, comment ils peuvent être utilisés plus efficacement et à quelles fins.

POSTFACE

La période étudiée dans ce mémoire se termine à l'aube de la présente décennie, au moment de l'ordonnance de la Régie des services publics du Québec sur la programmation éducative de Radio-Québec, soit en mars 1981. Depuis ce temps, bien des choses ont changé dans le décor socio-politique de la télévision d'État, Radio-Québec a même failli disparaître.

Sans crainte de se tromper, on peut affirmer que ces bouleversements sont nés de la crise économique qui a fortement secoué les pays industrialisés à la fin des années 1970 et dont les contrecoups se sont fait sentir cruellement en 1981-1982. La crise n'a pas que secoué temporairement nos régimes économiques, elle a aussi laissé des séquelles permanentes. Elle a en particulier amené les gouvernements à réviser entièrement leurs principes d'administration des affaires publiques et à adopter, en permanence, des philosophies de gestion adaptées aux nouvelles instabilités chroniques de l'économie.

Le Québec n'a pas échappé à la crise comme il n'a pas non plus échappé à la nécessité de resserrer la gestion de son budget. A partir des années 1980, à l'instar de nombreux autres États, le Québec a fait de la rationalisation le mot d'ordre de l'administration. La neutralité du terme ne pouvait cependant cacher qu'il s'agissait d'une rationalisation qui devait se faire dans les cadres d'une douloureuse polarité entre ce qui était rentable ou non et entre ce que le gouvernement jugeait nécessaire ou non. Mais les nouveaux remèdes ne sont jamais faciles à bien appliquer; quand le diagnostic est encore sommaire, il est difficile de déterminer la bonne dose à injecter.

Dans cette course à l'assainissement des finances publiques, la SRTQ, comme la majorité des sociétés d'État, a été classée dans le rang des organismes malades. Un premier diagnostic a révélé, sans grande surprise en cette période de frugalité, un embonpoint qu'il fallait corriger.

C'est ainsi que Radio-Québec essuie en 1983 une première rafale de compressions à laquelle elle résiste au bout du compte assez bien. Cette rafale aura cependant le temps, entre autres, de mettre un frein à certaines ambitions, dont celle de donner à Radio-Québec sont téléjournal national, tout en amenant la société à ouvrir plus largement la porte à l'autofinancement par les recettes publicitaires. Dans ce nouvel environnement économique et politique, et toujours à l'abri, depuis 1981, de tout jugement de la RSPQ, Radio-Québec a tenté de trouver sa voie, faisant même une incartade du côté des émissions de variétés. Mais alors que la SRTQ apprenait à peine à naviguer dans des eaux peu connues et plus turbulentes, une élection est venue assombrir davantage l'horizon.

Le 2 décembre 1985, le retour au pouvoir des libéraux de Robert Bourassa augurait mal, en effet, pour la société d'État. Dans sa longue marche à la reconquête du pouvoir, le nouveau premier ministre n'avait jamais caché son scepticisme à l'égard de la mission sociale et politique de la télévision publique québécoise. La primauté de l'entreprise privée et le non-interventionnisme étatique à la base de la politique libérale achevaient d'aiguiser la menace planant sur l'avenir de Radio-Québec.

Parallèlement, la SRTQ ne se trouvait pas en très bonne position pour résister à cet assaut politique. Non seulement la faiblesse de sa cote d'écoute offrait-elle Radio-Québec en pâture aux critiques, mais en plus tout un pan de sa mission éducative, la régionalisation, n'avait donné, au cours des dernières années, que des résultats bien timides. Après sept

ans de régionalisation officielle, on n'avait pas encore réussi, en effet, à même amorcer véritablement l'intégration de la production régionale à la programmation nationale. Par ailleurs, les stations régionales restaient toujours fort mal équipées pour la plupart et laissées à la merci d'autres diffuseurs pour l'utilisation des outils de production.

D'autre part, l'arrivée prochaine du nouveau réseau privé Quatre Saisons sur le marché montréalais n'était pas pour aider. Elle a vraisemblablement précipité la révision des orientations et de la structure de Radio-Québec. Cette station privée venait en effet bouleverser, du moins potentiellement, toutes les relations de concurrence déjà établies entre les stations implantées sur le plus important marché de la province. Radio-Québec ne pouvait demeurer insensible à ces modifications aux règles de jeu usuelles. Il lui fallait consolider sa tête de réseau montréalaise. Et si ce renforcement de la station montréalaise pouvait être considéré comme pure hypothèse à ce moment, les événements subséquents sont venus lui donner bien du poids.

Ainsi, au printemps 1986, le Conseil du trésor exigeait de la SRTQ qu'elle retranche 8 millions de dollars de son budget annuel d'exploitation. La première solution proposée par le président-directeur général, Jacques Girard, pour rencontrer cette exigence fut celle d'abolir purement et simplement les activités régionales de Radio-Québec.

Contre toute attente, cette solution pour le moins radicale n'a pas été écartée de prime abord par le ministre des Communications, Richard French. Il a fallu la mobilisation des régions et une concertation ministérielle serrée pour en arriver finalement à la décision de fermer quatre stations régionales: Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Hull. Quatre fermetures accompagnées par ailleurs de la disparition des comités régionaux et de la réduction proportionnelle de la représentation régionale au conseil

d'administration de Radio-Québec.

En tranchant la poire en deux, le gouvernement a manifestement choisi d'épargner les régions les plus éprouvées sur le plan économique: Abitibi-Témiscamingue, Saguenay - Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine. Par contre, si cette décision pouvait sembler louable, elle n'était pas forcément justifiée en terme de restructuration du réseau radio-québécois.

En demandant à Radio-Québec de faire son effort de guerre dans la lutte au déficit budgétaire, l'État a aussi fait un choix de gestion où la régionalisation ne semblait plus trouver beaucoup de place. Malgré le maintien de quatre stations régionales, il reste clair que les conditions dans lesquelles l'opération a été menée écorchaient sérieusement le principe même de la régionalisation. Il faut aujourd'hui se demander si l'intérêt de la régionalisation était davantage commandé par la mission éducative de Radio-Québec que par la seule taille des budgets accordés à la société.

La situation dans laquelle évolue fragilement la SRTQ aujourd'hui apparaît comme l'aboutissement prévisible de la route difficile qu'elle a toujours empruntée, même si c'était parfois contre son gré. La grande mission politique qu'on lui a fait endosser, l'élasticité de son mandat et une vocation régionale plus ou moins bien assumée et appuyée ont miné l'efficacité de Radio-Québec comme instrument télévisuel voué à l'éducation.

La SRTQ a cependant peut-être une chance de reprendre enfin son aplomb. La position officielle du gouvernement du Québec, annoncée le 30 mars 1987 par le ministre French, quant au maintien définitif de Radio-Québec lui permettra probablement de reprendre son souffle et de consacrer plus de temps à la planification de sa programmation.

A part cette garantie sur l'avenir et une

ouverture à l'intégration des productions régionales à la programmation nationale, la position gouvernementale ne contient cependant que peu de neuf en essence. Le gouvernement confirme en effet l'obligation pour Radio-Québec d'accroître la part de financement autonome, lui suggérant même d'ajouter aux recettes publicitaires la formule des campagnes de souscription populaire. Il lui demande aussi de rationaliser sa gestion en consacrant le quart de son budget de programmation au secteur de la production indépendante.

Ces deux exigences adressées à la SRTQ, même avec la garantie politique servie par le gouvernement, ne la soulagent pas encore totalement de ses appréhensions face à l'avenir. Avant le mandat particulier de cette télévision publique, l'argent demeure de toute évidence le nerf de la guerre. Il restera à voir ce qui pourra donc arriver à la Société de radio-télévision du Québec si elle n'arrive pas à rencontrer ces exigences de financement et de rationalisation. Il faudra aussi voir dans quelle mesure l'intégration plus poussée de Radio-Québec aux règles du marché pourrait menacer le mandat distinctif, encore vanté par le ministre French, de cette télévision... pas comme les autres.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents officiels

BENOIST, Bernard. Chronologie socio-politique de la télédiffusion au Québec de 1844 à 1980. Document de la Société de radio-télévision du Québec, Montréal, janvier 1981. 18 p.

CANADA. Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences du Canada. Ottawa, mai 1951.

COMITÉ RÉGIONAL PROVISOIRE DE L'EST DU QUÉBEC. Proposition de la structure organisationnelle de Radio-Québec, région de l'Est. Document de travail, Rimouski, mars 1978. 47 p.

LANDRY, Marcel. Rapport sur les propositions de division de la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie en deux régions distinctes. Document de la Société de radio-télévision du Québec, Carleton, février 1981. 18 p.

MARTEL, Lucien. La programmation de Radio-Québec au Saguenay/Lac Saint-Jean. Document de la Société de radio-télévision du Québec, Jonquière, mai 1980. 8 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Énoncés en réponse à certaines interrogations du conseil exécutif du Québec sur le développement de Radio-Québec. Montréal, 21 janvier 1979.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. La conjoncture québécoise et l'avenir de Radio-Québec. Condensé d'une étude préparée par Daniel Latouche déposée au service de la recherche de l'ORTQ en août 1978. Condensé déposé en décembre 1978, Montréal, 1978. 39 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Lettre du président-directeur général de l'ORTQ, M. Gérard Barbin, au ministre des Communications, M. Louis O'Neill. Montréal, 24 janvier 1979.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Mémoire de programme. Plan triennal 1974-1977. Montréal, mai 1973. 64 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Mémoire de programme. Plan triennal 1977-1980. Montréal, (3ème édition), novembre 1977. 101 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Modèle d'évaluation de la télédiffusion, volume I. Montréal, mars 1976. 149 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1969-70. 33 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1971-72. 78 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1973-74. 54 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1975-76. 59 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1976-77. 68 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1977-78. 63 p.

OFFICE DE RADIO-TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1978-79. 63 p.

QUÉBEC. Développement de Radio-Québec. Document de presse du ministre des Communications. Québec, 19 février 1979.

QUÉBEC. La mission éducative et régionale de Radio-Québec et les modifications administratives nécessaires à l'accompagnement de cette mission et l'instauration de mécanismes de contrôle requis. Décision du conseil des ministres numéro 79-33. Québec, 14 février 1979.

QUÉBEC. L'éducation permanente, projet de société? Notes du ministre d'État au développement culturel. Québec, septembre 1977.

QUÉBEC. Loi autorisant la création d'un service provincial de radio-diffusion. Loi sanctionnée par le gouvernement le 20 avril 1945.

QUÉBEC. Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec. Loi sanctionnée par le gouvernement le 17 octobre 1969.

QUÉBEC. Loi relative à la radio-diffusion en cette province. Loi sanctionnée par le gouvernement le 4 avril 1929.

QUÉBEC. Loi sur la programmation éducative. Loi sanctionnée par le gouvernement le 24 novembre 1979.

QUÉBEC. Loi sur la Société de radio-télévision du Québec. Loi sanctionnée par le gouvernement le 22 juin 1979.

QUÉBEC. Mémoire du ministre des Communications au conseil des ministres concernant le développement de Radio-Québec. Mémoire porté sous la cote 423-8. Québec, 26 septembre 1978.

QUÉBEC. Mémoire du ministre des Communications au conseil des ministres concernant le développement de Radio-Québec. Mémoire porté sous la cote 551-8. Québec, 16 octobre 1978.

QUÉBEC. Rapport du comité de travail du Comité ministériel permanent sur le développement culturel sur le développement et l'avenir de Radio-Québec. Montréal, 25 avril 1978. 67 p.

QUÉBEC. Renseignements complémentaires adressés par le ministre des Communications au conseil des ministres concernant le développement de Radio-Québec. Renseignements adressés le 22 novembre 1978.

QUÉBEC. Discours du Trône. Québec, 8 janvier 1929.

RADIO-QUÉBEC, RÉGION BAS-SAINT-LAURENT. Allocution du président du comité régional de Radio-Québec Bas Saint-Laurent, Bernard Boucher, lors de l'inauguration de l'antenne de Radio-Québec au Mont-Comi. Document de presse. Rimouski, 3 novembre 1981.

RADIO-QUÉBEC, RÉGION BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE. Radio-Québec à l'image du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie. Brochure institutionnelle régionale. Rimouski, avril 1980.

RADIO-QUÉBEC, RÉGION GASPÉSIE/ILES-DE-LA-MADELEINE. Allocution du président du comité régional de Radio-Québec Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine, Francis Pelletier, lors de l'inauguration de l'antenne de Radio-Québec à Baie-Trinité. Document de presse. Matane, 5 novembre 1982.

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC. Ordonnance 9567 concernant l'approbation préalable de l'ensemble de la programmation éducative du réseau de Radio-Québec. Montréal, 16 mars 1981. 224 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. La politique des programmes. Montréal, avril 1980. 28 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Du rêve à la réalité... Chronologie commentée de l'opération constitution des comités régionaux de Radio-Québec. Québec, septembre 1980. 107 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. La régionalisation: solution d'avenir pour la télévision. Allocution prononcée par le président-directeur général de Radio-Québec, Gérard Barbin, au colloque de la Fédération des réalisateurs. Montréal, 9 mai 1980.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. La télévision de Radio-Québec. Brochure institutionnelle. Montréal, avril 1980.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Manuel de régie. Direction des programmes de la SRTQ. Montréal, avril 1980.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Plan de programmation 1979-1980. Montréal, février 1979. 51 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Plan de programmation 1980-1981. Montréal, février 1980. 52 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Rapport annuel 1979-80. 69 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Rapport du comité de travail sur la programmation de Radio-Québec pour les prochaines années. Montréal, mai 1981. 67 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Résumé sur l'orientation et le développement de la SRTQ à l'intention du ministre des Communications. Montréal, mai 1981. 28 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC. Analyse de la situation du dossier de la régionalisation à Radio-Québec. Texte de recherche présenté par le groupe d'étude dirigé par Jean-Paul Lafrance à M. Denis Fagnan, directeur de la recherche et de la planification à l'ORTQ. Montréal, décembre 1978. 58 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC et la Firme Multi-Réso inc. Les Québécois et la télévision: la place de Radio-Québec (résumé). Montréal, octobre 1980. 28 p.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS DE RADIO-QUÉBEC. Mémoire présenté à la commission parlementaire étudiant les projets de lois numéro 4 et numéro 5. Montréal, mars 1979. 9 p.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS DE RADIO-QUÉBEC. Opération 300 ou Comment Radio-Québec devrait s'orienter? Document de réflexion. Montréal, novembre 1973. 32 p.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS DE RADIO-QUÉBEC. Radio-Québec: une télévision éducative à réinventer. Mémoire préparé par le comité d'étude sur la gestion de Radio-Québec pour la commission parlementaire étudiant le budget de Radio-Québec. Montréal, mai 1978. 17 p.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES EMPLOYÉS DE RADIO-QUÉBEC,
l'Institut canadien d'éducation aux adultes et
al. Mémoire au comité Rocher. Montréal, juin
1978. 17 p.

2. Ouvrages théoriques

ALBERT, Pierre. "La presse" dans L'information.
Paris, Larousse, 1977, pages 15-44.

BARBIER-BOUVET, Jean-François, Paul BEAUD et
Patrice FLICHY. Communication et pouvoir.
Paris, Anthropos, 1979. Pages 118-122.

BÉLANGER, Marcel. "A propos de la régionalisa-
tion" dans Critère, 23 (automne 1978): 35-39.

BETTELHEIM, Charles. Planification et
croissance accélérée. Paris, Maspero, 1967.
Pages 26-44.

CAZENEUVE, Jean. La société de l'ubiquité.
Paris, Denoël, 1972. 420 p.

CAZENEUVE, Jean. L'homme téléspectateur.
Paris, Denoël/Gonthier, 1974. 224 p.

CAZENEUVE, Jean. "Sociologie de la télévision"
dans L'information. Paris, Larousse, 1977.
Pages 67-73.

CAZES, Bernard. La vie économique. Paris,
Armand Colin, coll. U. 1965. Pages 11-19.

CHABOT, Luc et André GROU. "La régionalisation
au Québec en dehors du secteur de l'éducation"
dans Prospectives, 8 (décembre 1972): 325-335.

CHAZEL, François. "La communication politique dans les sociétés industrielles" dans Systemes partiels de communication de Robert Escarpit, Charles Bouazis et al. Paris, Mouton/La Haye, 1972. Pages 61-73.

CLOUTIER, Jean. L'ère d'Émeréc. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975. 257 p.

CONSEIL DES COMMUNICATIONS DE L'EST DU QUÉBEC. La problématique des communications dans l'Est du Québec en 1977. Partie I: la carte des média (sic). Rimouski, 1977. 106 p.

CONSEIL DES COMMUNICATIONS DE L'EST DU QUÉBEC. La problématique des communications dans l'Est du Québec en 1977. Partie 2: Besoins, problèmes, contraintes. Rimouski, 1977. 127 p.

"Croissance" dans L'économie. Paris, Le livre de poche, coll. Encyclopédie du monde actuel, 1976. Pages 78-79.

CROZIER, Michel. "Télévision et développement culturel" dans Communications, 7 (1966): 11-26.

DAYRIES, Jean-Jacques et Michèle DAYRIES. La régionalisation. Paris, PUF, coll. Que sais-je?, no 1719, 1978. 128 p.

DIONNE, Hugues, dir. Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Rimouski, GRIDEQ-UQAR, 183. Pages 15-24.

FORTIER, Jean. Leadership et style de gestion en milieu de création (radio-télévision). Projet d'intervention, ENP 7108. École nationale d'administration publique. Montréal, mai 1977. 101 p.

FORTIN, Gérald. "La planification des mass media en vue du développement" dans Communications, 14 (1969): 129-136.

FRÉCHETTE, Pierre, Roland JOUANDET-BERNADAT et Jean-P. VÉZINA. L'économie du Québec. Montréal, Éditions HRW (2ème édition), 1979. Pages 27-45.

GAGNON, Alain. Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Rimouski, GRIDEQUQAR, 1979. 154 p.

GAGNON, Christian. La participation dans le projet régional de Radio-Québec. Essai dans le cadre de la maîtrise en administration scolaire. Faculté des sciences de l'éducation, Université de Sherbrooke, décembre 1980. 69 p.

GAGNON, Gabriel et Luc MARTIN. Québec 1960-1980. La crise du développement. Montréal, Hurtubise HMH, 1973.

GRITTI, Jules et Michel SOUCHON. La sociologie face aux média. S.l., Mame, 1968. 153 p.

JACQUINOT, Geneviève. "On demande toujours des inventeurs" dans Communications, 33 (1981): 5-23.

LEMPEN, Blaise. Information et pouvoir. Lausanne, L'âge d'homme, 1980. 167 p.

LÉVESQUE, Benoît. "Les communications et le développement" dans Possibles, 2/3 (hiver - printemps 1978): 79-96.

MAISTRE, Gilbert. Géographie des mass-media. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976. 166 p.

METAYER, Gérard. La société malade de ses communications. Paris, Dunod, 1980. 223 p.

MOLES, Abraham. "La radio-télévision au service de la promotion socio-culturelle" dans Communications, 7 (1966): 1-10.

PASSET, René. Politiques de développement. Paris, Dalloz (2ème édition), 1969. 246 p.

RILEY, John W. et Matilda RILEY. "La communication de masse et le système social" dans Sociologie de l'information. Paris, Larousse, 1973. Pages 69-96.

SIMARD, Jean-Jacques. La longue marche des technocrates. Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979. Pages 38-71.

STOETZEL, Jean. "Fonction de la presse: à côté de l'information" dans Sociologie de l'information. Paris, Larousse, 1973. Pages 277-283.

UNESCO. Mass media in society. The need of research. Paris, Unesco, série Reports and Papers on Mass Communication, 59, 1970. 33 p.

UNESCO. Towards Realistic Communication Policies: Recent trends and ideas compiled. Paris, Unesco, série Reports and Papers on Mass Communication, 76, 1972. 59 p.

WANGERMÉE, Robert. "Public et culture en télévision" dans Communications, 14 (1969): 111-115.

3. Autres sources

GIROUX-BEAUREGARD, Michèle. "La restructuration de Radio-Québec, une étape dans un processus continu" dans Longueur d'ondes, vol. 2, no 1 (septembre-octobre 1981): 12-14.

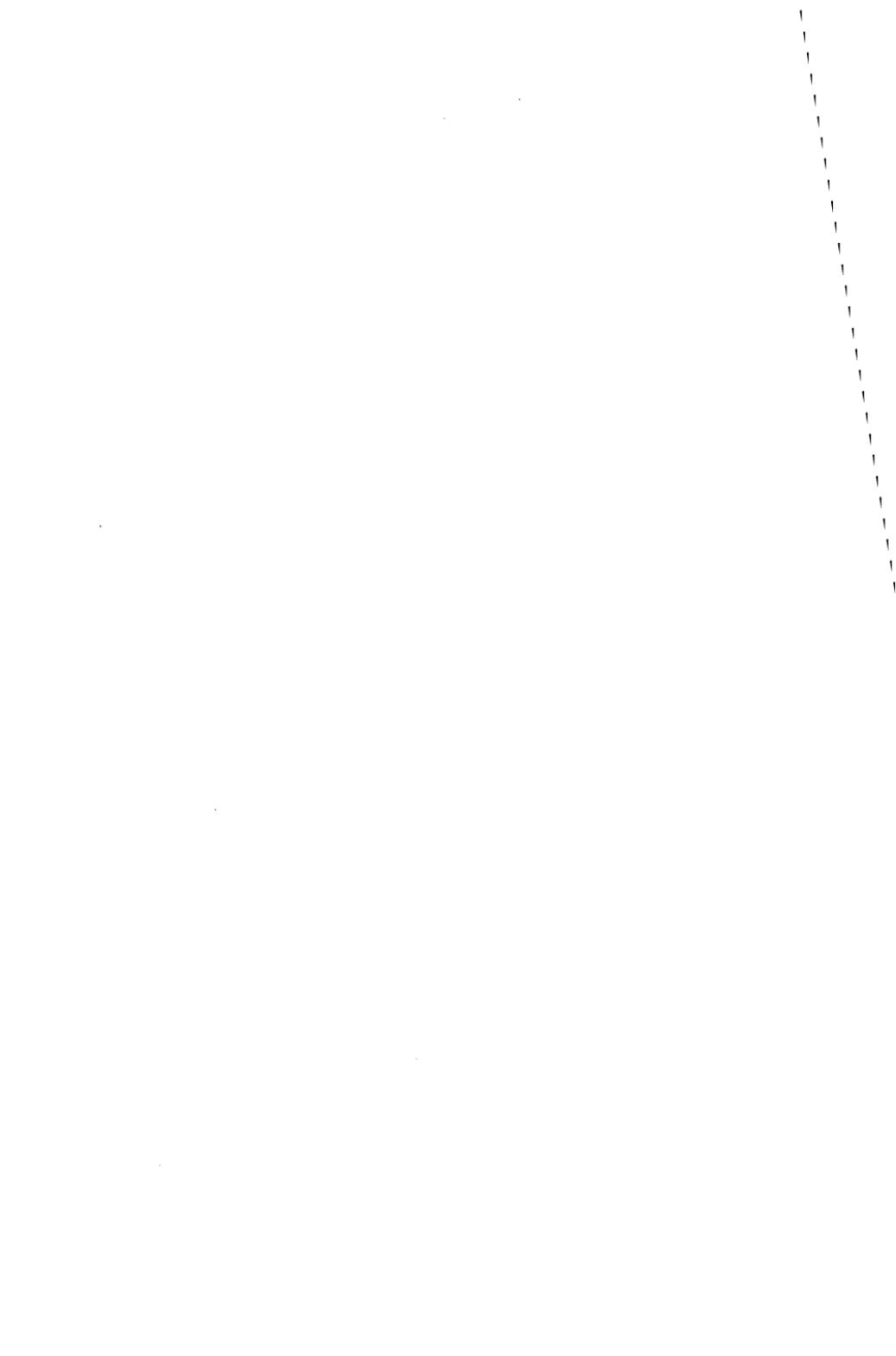
PICHETTE, Michel. La radio et la télévision éducative (sic): ses (sic) difficultés et ses (sic) possibles. Allocution prononcée au colloque sur l'amélioration de la contribution des moyens de communication de masse tenu à Ottawa en 1979. 15 p.

4. **Journaux consultés**

Le Devoir.

La Presse.

Le Soleil.



LISTE DES SIGLES

- BAEQ Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
- CEQ Centrale de l'enseignement du Québec
- CMPDC Comité ministériel permanent du développement culturel
- CRDEQ Conseil régional de développement de l'Est du Québec
- CRTC Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- FCC Front commun des communications
- FNC Fédération nationale des communications
- ICEA Institut canadien d'éducation aux adultes
- JAL Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata regroupant les paroisses de Saint-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune et Lots renversés
- ORTQ Office de radio-télédiffusion du Québec
- RSPQ Régie des services publics du Québec
- SEGP Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage
- SGERQ Syndicat général des employés de Radio-Québec
- SRTQ Société de radio-télévision du Québec
- TVC Télévision communautaire

UHF Ultra high frequency (ultra haute fréquence)

UNESCO Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, les sciences et la culture

UQAM Université du Québec à Montréal

CAHIERS DU GRIDEQ

- Cahier no 1 : Bibliographie: les inégalités de développement régional, au Québec et au Canada. Par Pierre Bruneau et Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1977, 154 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 2 : Les entreprises de mass média de l'Est du Québec et leur personnel (enquête auprès des patrons). Par Benoît Lévesque, Jean Larrivée, Claude Morin, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 147 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 3 : La câblodistribution dans l'Est du Québec (Les entreprises). Par Hugues Dionne et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 201 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 4 : L'animation sociale au Québec: bibliographie. Par Serge Lapointe et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 91 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 5 : Sociographie du personnel spécialisé des mass média de l'Est du Québec. Par Benoît Lévesque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1979, 212 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 6 : Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Par Alain Gagnon. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1979, 156 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 7 : L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1981, 193 p. Prix: 7,00\$

- Cahier no 8 : Le conseil régional de développement de l'Est du Québec. Par Johanne Jutras. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1981, 144 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 9 : Industrie manufacturière et développement inégal des régions du Québec. Résultats préliminaires et problématique d'une recherche. Par Serge Côté, Benoît Lévesque, Juan-Luis Klein et d'autres collaborateurs. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 124 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 10: Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec 1950 à 1980. Par Jean Saintonge. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 167 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 11: Aménagement intégré des ressources et lutttes en milieu rural. Par Hugues Dionne et autres. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 348 p. Prix: 12,00\$
- Cahier no 12: La Coopérative agricole du Bas St-Laurent: un agent de développement. Par Alain Côté Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 120 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 13: Le Témiscouata en toute justice. Par Pierre Bérubé. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 117 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 14: Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec. Sous la direction de Bruno Jean et Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1984, 358 p. ÉPUISÉ

- Cahier no 15: Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p. Prix: 12,00\$
- Cahier no 16: Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p. Prix: 8,00\$
- Cahier no 17: La papeterie de la Vallée de la Mata-pédia: du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p. Prix:10,00\$
- Cahier no 18: Organisations populaires et transformation sociale. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1986, 359 p. Prix:10,00\$
- Cahier no 19 La régionalisation de Radio-Québec: un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1987, 205 p. Prix:10,00\$

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN
DEVELOPPEMENT REGIONAL

- No 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p. Prix: 4,00\$
- No 2 : Psychanalyse et changement social: réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986. 386 p. Prix: 15,00\$
- No 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986. 230 p. Prix: 8,00\$
- No 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraichers de la Mitis. Par Martin Harrison. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1987. 260 p. Prix: 10,00\$

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- Document no 8 : L'analyse automatique du discours de Michel Pêcheux: application de cette méthode dans une analyse de quatre arrêtés en conseil sur la relocalisation dans l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, mars 1981, 76 p. Prix: 3,00\$
- Document no 9 : L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1981, 135 p. Prix: 6,00\$
- Document no 10: La question du découpage territorial et l'utilisation des statistiques. Par Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, janvier 1982, 31 p. Prix: 3,00\$
- Document no 11: Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980). Collectif. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1984, 713 p. Prix: 22,00\$

HORS SÉRIE

Répertoire des centres de documentation et des organismes s'intéressant à l'aménagement et au développement régional ou à des sujets connexes. Par Jean Larrivee, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, août 1980, 31 pages.
Prix: 3,00\$

La recherche en développement régional à l'Université du Québec. Répertoire 1980-83. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, 1984, 475 p.
Prix: 5,00\$

Le libre échange entre le Canada et les États-Unis. 1986. 64 pages.
Prix: 4,00\$

Du local à l'État: les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.
Prix: 12,00\$

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

Secrétariat du GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
300 avenue des Ursulines
Rimouski, (Québec)
G5L 3A1

Téléphone: (418) 724-1440
(418) 724-1441